

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



www.cc-flandreinterieure.fr



Une équipe au service du territoire





Avant- propos

Depuis sa création le 1er janvier 2014, notre Communauté de communes de Flandre intérieure, forte d'un territoire majoritairement rural de 630 kilomètres carrés et d'une population de 104198 habitants au 1er janvier 2019, a progressivement posé les jalons nécessaires pour accompagner son développement que nous souhaitons à la fois harmonieux et ambitieux.

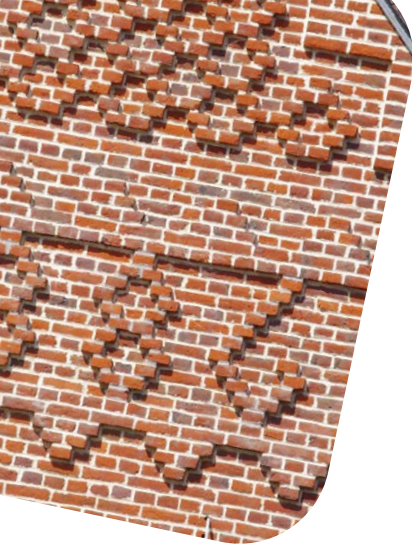
En 2019, nos élus ont souhaité la mise en place d'un conseil de développement Coeur de Flandre, véritable instance de participation citoyenne pour accompagner la mise en oeuvre de notre projet de territoire.

Cet outil de dialogue et de concertation composé de 35 membres représentatifs de nos forces vives est notamment en charge du suivi et de l'accompagnement du projet de territoire porté par la CCFI et adopté au printemps 2018.

De notre plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H), à notre plan climat air énergie territorial (PCAET), de nos événements en faveur de l'emploi, à notre service de restauration à domicile, de notre programme d'animations pour la jeunesse à nos actions nombreuses pour rendre la culture accessible au plus grand nombre, la CCFI a, encore une fois, été au rendez-vous pour proposer un panel de services adaptés à l'échelle de notre Flandre intérieure.

Plus que jamais, que nous soyons habitants, élus, techniciens ou partenaires, cette année aura été l'occasion de confirmer l'ambition commune que nous portons pour consolider l'attractivité de notre territoire tout en préservant notre cadre de vie et le bien-vivre à la flamande qui nous plaît tant.

Ce rapport d'activités 2019 revient en actions et en chiffres sur le quotidien de notre collectivité engagée pour l'avenir de notre Coeur de Flandre et vous savez pouvoir compter sur nous pour continuer à le servir pleinement à vos côtés.



S O M M

1. Un territoire, des habitants, des compétences.

7

- 1.1 La CCFI, un territoire de 50 communes
- 1.2 Plus de 104 000 habitants
- 1.3 Des compétences au service du développement du territoire et de ses habitants

8

9

10

2. Organisation et fonctionnement

13

- 2.1 Le Conseil de développement
- 2.2 La CCFI au fil des mois
- 2.3 L'organisation politique
- 2.4 L'organisation fonctionnelle
- 2.5 Les finances intercommunales

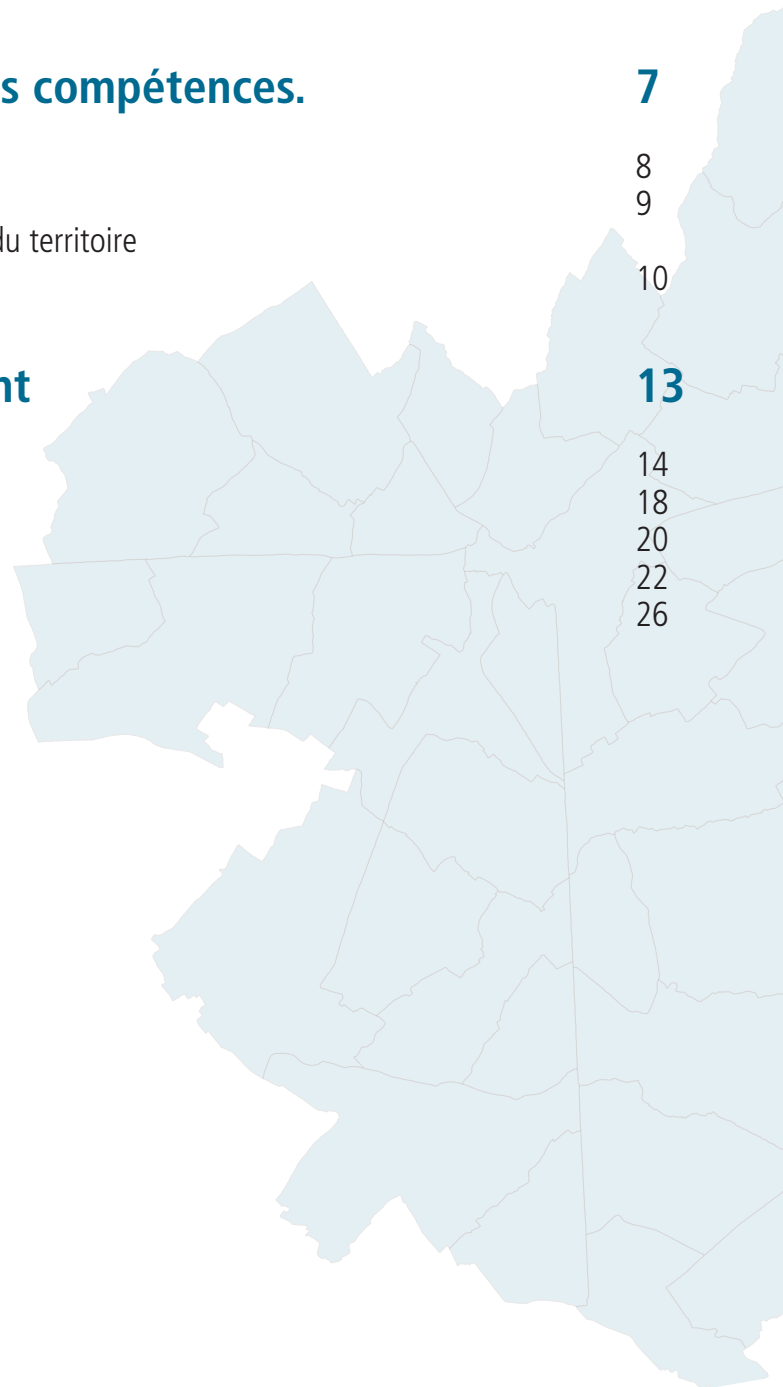
14

18

20

22

26





3. L'exercice des compétences

33

3.1	La Flandre intérieure : territoire attractif pour les entreprises et l'innovation	34
3.2	La Flandre intérieure : un espace en mouvement	43
3.3	La Flandre intérieure : fière de son identité et soucieuse de son cadre de vie	54
3.4	La Flandre intérieure : au coeur du parcours de vie de ses habitants	62





A large, bold yellow number '1' is centered in the upper half of the image. The background is a solid blue color with a pattern of white and light blue hexagons of various sizes and orientations, some overlapping. The overall aesthetic is clean and modern.

1

**Un territoire,
des habitants,
des compétences.**



1.1. La CCFI, un territoire de 50 communes



Chiffres clés

- 50 communes réparties sur un territoire de 630 km² ;
- 104 198 habitants au 1er janvier 2019 ;
- Fusion de 6 intercommunalités, 1 syndicat à vocation unique ;
et 3 communes isolées.

1.2. Plus de 104 198 habitants

Commune	Nombre d'habitants
Arnèke	1 679 Arnékois (oises)
Bailleul	14 725 Bailleulois (oises)
Bavinchove	969 Bavinchovois (oises)
Berthen	564 Berthenois (oises)
Blaringhem	2 122 Blaringhémiais (oises)
Boeschepe	2 217 Boeschepois (oises)
Boëseghem	760 Boëseghémiais (oises)
Borre	615 Borrois (oises)
Buysscheure	589 Buysscheurois (oises)
Caëstre	1 988 Caëstrois (oises)
Cassel	2 405 Casselois (oises)
Ebblinghem	689 Ebblinghemois (oises)
Eecke	1 243 Eeckois (oises)
Flêtre	996 Flêtrois (oises)
Godewaersvelde	2 093 Godewaersveldois (oises)
Hardifort	394 Hardifortois (oises)
Hazebrouck	22 243 Hazebrouckois (oises)
Hondeghem	996 Hondeghemois (oises)
Houtkerque	1 013 Houtkerquois (oises)
Le Doulieu	1 484 Doulieusiens (iennes)
Lynde	767 Lyndoïis (oises)
Merris	1 054 Merrisiens (iennes)
Méteren	2 315 Méterennois (oises)
Morbecque	2 600 Morbecquois (oises)
Neuf-Berquin	1 258 Neuf-Berquinois (oises)

Commune	Nombre d'habitants
Nieppe	7 532 Nieppois (oises)
Noordpeene	800 Noordpénois (oises)
Ochtezeele	389 Ochtezeelois (oises)
Oudezeele	694 Oudezeelois (oises)
Oxelaëre	532 Oxelaërois (oises)
Pradelles	388 Pradellois (oises)
Renescure	2 128 Renescurois (oises)
Rubrouck	965 Rubrouckois (oises)
Sainte-Marie-Cappel	899 Sainte-Marie-Cappelois (oises)
Saint-Jans-Cappel	1 780 Cappellois (oises)
Saint-Sylvestre-Cappel	1 180 Cappelois (oises)
Sercus	455 Sercusois (oises)
Staple	670 Staplois (oises)
Steenbecque	1 738 Steenbecquois (oises)
Steenvoorde	4 428 Steenvoordois (oises)
Steenwerck	3 676 Steenwerckois (oises)
Strazeele	974 Strazeelois (oises)
Terdeghem	562 Terdeghemois (oises)
Thiennes	925 Thiennois (oises)
Vieux-Berquin	2 553 Vieux-Berquinois (oises)
Wallon-Cappel	847 Wallon-Cappelois (oises)
Wemaers-Cappel	256 Wemaers-Cappelois (oises)
Winnezele	1 301 Winnezeelois (oises)
Zermezele	215 Zermezeelois (oises)
Zuytpeene	543 Zuytpeenois (oises)

Avec ses 50 communes et ses 104 198 habitants au 1er janvier 2019, la CCFI est l'un des 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'arrondissement de Dunkerque : le plus important en nombre de communes et le 2ème plus important en terme de population.

Pour rappel, à l'échelle départementale, le territoire est maillé de 18 EPCI, d'une moyenne de 147 000 habitants et de 36 communes :

- 1 Métropole,
- 1 Communauté Urbaine,
- 5 Communautés d'Agglomération
- 11 Communautés de Communes.

La CCFI est le septième EPCI le plus peuplé et le troisième en nombre de communes du département du Nord. En 2018, la CCFI est également la deuxième communauté de communes la plus peuplée de France.



1.3. Des compétences au service du développement du territoire et de ses habitants

1.3.1. Les compétences obligatoires

Aménagement du territoire

Pôles gares - aires de covoiturage



GEMAPI

Compétence confiée au syndicat USAN



PLUI-H et SCOT



Aménagement et gestion des aires d'accueil

1 aire à Bailleul et 1 à Hazebrouck
CCFI conforme au Schéma départemental



Développement économique

Zones d'activités - tourisme et office de tourisme -
aides aux entreprises



Collecte et traitement des ordures ménagères

2 syndicats (SIROM et SMITCOM)
5 communes gérées directement par la CCFI



1.3.2. Les compétences optionnelles et facultatives

Mise en valeur et protection de l'environnement

Aide à la plantation et à l'entretien des haies
aides à la création de mares



Action sociale

Portage de repas - multi accueil de Méteren et de Steenvoorde - micro crèche d'Hardifort - ALSH



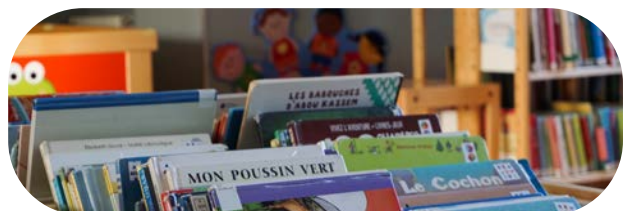
Politique du logement et du cadre de vie

PIG habiter mieux
aide aux primo-accédants



Action culturelle

CLEA - Réseaux de bibliothèques -
développement culturel en milieu rural



Création, Aménagement et entretien de la voirie

1 500 kms à entretenir, soit un trajet Hazebroeck à Rome



Création, aménagement et gestion de fourrières animales



Construction et entretien d'équipements sportifs

Piscine Aquabelle située à Bailleul



Définition d'une politique locale de santé





berté Egalité Fraternité



2

Organisation
et
fonctionnement



2.1. Création du conseil de développement

a) Rappel du rôle du conseil de développement

Rappel du rôle du conseil de

Le conseil de développement est une instance de démocratie participative et de concertation, composée de membres de la société civile. Née d'une volonté politique des élus, cette instance consultative obligatoire accompagne les élus dans le suivi de la mise en œuvre de notre projet de territoire à travers des propositions, des suggestions et des réflexions sur le développement de notre territoire.

Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de **proximité** ouverts



b) 2019, la mise en place du conseil de développement Cœur de Flandre

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT :
UN OUTIL POUR SENSIBILISER
AUX ENJEUX COMMUNAUTAIRES



La délibération CCFI 2018/151 du 17 décembre 2018 ayant pour objet la création d'un Conseil de Développement a précisé la composition de cette instance :

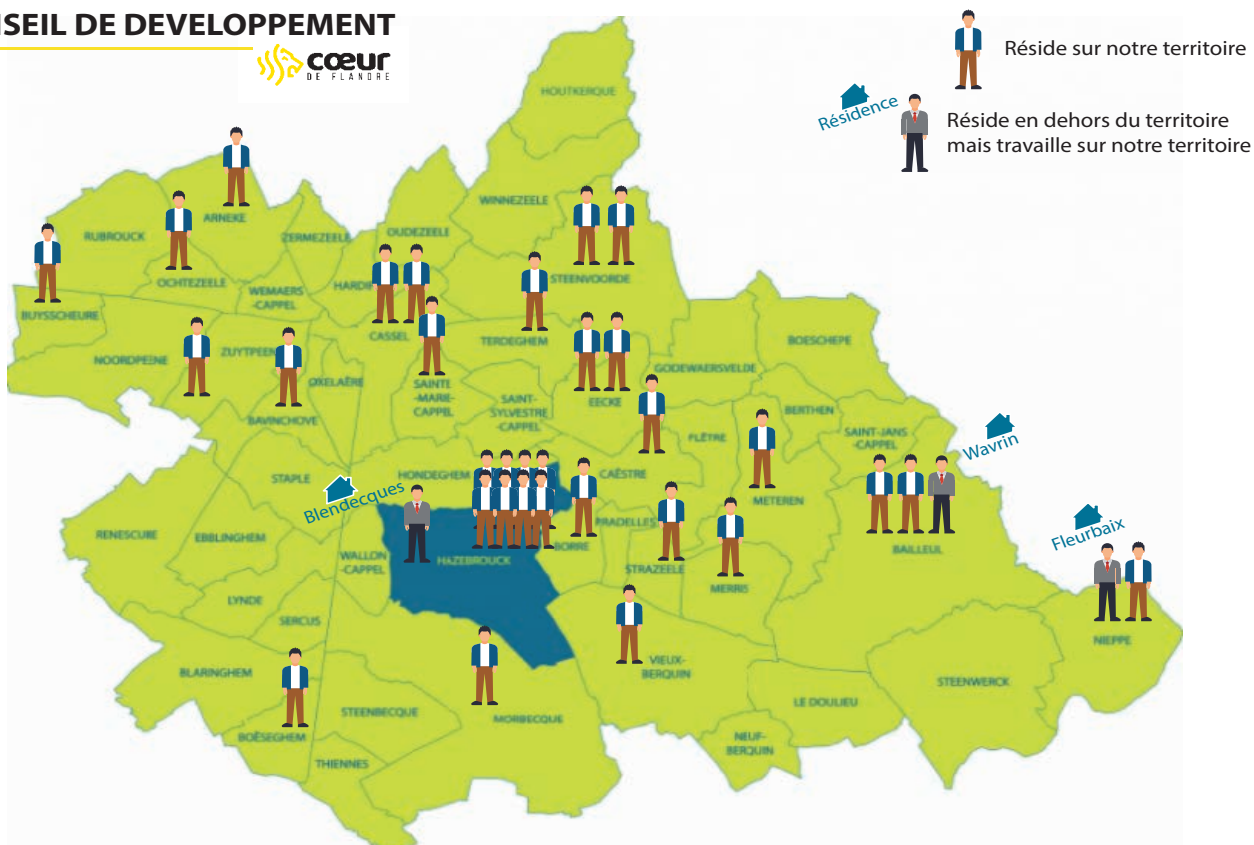
- 35 membres répartis en 4 collèges :
- Institutionnels (10 membres)
- Entreprises (10 membres)
- Associatifs (10 membres)
- Personnalités qualifiées (5 membres)

Suite à une phase d'appel à candidatures qui s'est déroulée du 28 janvier au 28 février 2019, près de 70 candidatures ont été transmises à la CCFI.

La réunion d'installation du conseil de développement s'est quant à elle déroulée le 30 mars 2019 au cœur de l'Espace Cœur de Flandre de l'Hôtel communautaire à Hazebrouck.

c) Composition du codév Cœur de Flandre

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT



Les 35 membres du codév se sont répartis de manière libre dans ces commissions et ont désigné 2 coordinateurs / animateurs par groupe.

Groupe de travail	Composition	Coordinateurs	Réunions de travail réalisées (mai à septembre 2019)
Pilier 1	21 membres	Pascal GAUTIER & Isabelle KIRKET	3
Pilier 2	5 membres	Alain DUBOIS & Alain D'ORGEVILLE	4
Pilier 3	5 membres	Annie RAUWEL & Jean-Paul COUCHE	3
Pilier 4	4 membres	Alain LHOMEL & Gérard QUAEYBEUR	3

d) **Dates importantes conseil de développement Cœur de Flandre**

Mise en place :

- Délibération CCFI 2018/151 du 17 décembre 2018 ayant pour objet la création d'un conseil de développement ;
- Du 28/01/2019 au 28/02/2019 : phase d'appel à candidatures (70 retours – 35 membres retenus) ;
-

3 réunions plénières :

- 30 mars : réunion d'installation du conseil de développement
- 3 mai : constitution des commissions de travail autour des 4 piliers du projet de territoire de la CCFI et désignation de 2 coordinateurs par groupe de travail ;
- 19 septembre : présentation des travaux - mise en commun et débats ;

Restitution des travaux :

- 30 octobre 2019 : réunion des coordinateurs pour formaliser la mise en commun des travaux
- 4 novembre 2019 : présentation des travaux du conseil de développement au bureau de l'exécutif de la CCFI
- 27 novembre 2019 : réunion des coordinateurs pour rédiger la synthèse des travaux
- 2 décembre 2019 : présentation des travaux aux conseillers communautaires titulaires et suppléants de la CCFI
- 16 décembre 2019 : délibération 2019/159 - présentation du rapport d'activités 2019 du conseil de développement

e) **Synthèse des pistes de réflexion du conseil de développement Cœur de Flandre**

Le développement durable a été un thème transversal à l'ensemble des travaux des 4 commissions de travail du conseil de développement Cœur de Flandre :

1. Pilier 1 : Territoire attractif pour les entreprises et l'innovation

Processus >>> 4 sous-groupes organisés sur 4 centres d'intérêts

- a) Commerçants Artisans à mettre en valeur
- b) Communiquer vers l'extérieur
- c) Estaminets Brasseries et Moulins
- d) Travailler avec les demandeurs d'emplois de longue durée

2. Pilier 2 : Un espace en mouvement

Processus >>> démarche exhaustive, innovante et supra CCFI

- a) Dispositif 1 (Loi transition énergétique) PLANS DE MOBILITÉ
- b) Dispositif 2 (Lancé par l'Europe en 2002) SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ
- c) Dispositif 3 PLAN VÉLO CCFI
- d) Dispositif 4 Une nouvelle approche - « LIGNES DE MOBILITÉ »
- e) Dispositif 5 METTRE EN PLACE UNE VEILLE
- f) Dispositif 6 IMPLIQUER LES HABITANTS « motivés »

3. Pilier 3 : La Flandre Intérieure Fière de son identité et soucieuse de son cadre de vie

Processus >>> choix d'approfondir en actions certaines orientations du plan CCFI

- a) PRESERVER : « Valoriser le patrimoine bâti »
- b) EMBELLIR nos cités : « Valoriser les outils et acteurs au service de l'environnement »
- c) ENCHANTER nos enfants et villages : « Sensibiliser et éduquer »

4. Pilier 4 : La Flandre intérieure au cœur du parcours de vie et de ses habitants

Processus >>> investigation de l'existant et des manques

- a) La petite enfance - Screening des besoins et de l'offre !
- b) En matière de politique culturelle et sportive appel à projets & Catalogue Activités Jeunesse
- c) En ce qui concerne la thématique santé - => Mettre en place un travail collaboratif et participatif avec les structures de santé.



2.2. La CCFI au fil des mois



Janvier

installation au sein du
nouveau siège de la CCFI



Avril

inauguration de
l'aménagement de la Halte
Gare de Renescure



Février

rencontres circuits cours
proch'Emploi



Mai

inauguration du premier
réseau points noeuds en
France



Mars

installation du conseil de
développement
Coeur de Flandre



Juin

signature du contrat
territorial de lecture
2019/2020



Juillet

1^{ère} porte ouverte aux
acteurs économiques en
CCFI



Octobre

création du réseau de
médiathèques intercommunales
't Boekhuus



Août

organisations séjours
jeunes + accueil de loisirs
sans hébergement



Novembre

signature du Contrat de
Rayonnement Touristique



Septembre

lancement du programme
INTERREG Ruralité



Décembre

opération Plantons le décors
et Festival de l'arbre en
Coeur de Flandre

2.3 L'organisation politique

2.3.1 Le bureau de la CCFI



Le bureau exécutif de la CCFI est composé du président et de 10 vice-présidents.

Il se réunit tous les lundis et a pour mission d'élaborer les orientations politiques de la CCFI, de piloter les projets intercommunaux décidés par le conseil communautaire et de gérer les affaires courantes de l'établissement.

Président Jean-Pierre BATAILLE

Conseiller Régional
Maire de Steenvoorde



Bénédicte CREPEL

1^{ère} Vice-Présidente en charge du tourisme et de la culture
Conseillère Municipale à Bailleul



Carole DELAIRE

2^e Vice-Présidente en charge de la jeunesse, de la petite enfance, de l'action sociale et des relations avec les associations
Maire de Steenbecque



Jacques HERMANT

3^e Vice-Président en charge de la voirie et des travaux
Maire de Lynde



Valentin BELLEVAL

4^e Vice-Président en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la Ville
Conseiller municipal d'Hazebrouck



Patricia MOONE

5^e Vice-Présidente en charge de l'emploi, la formation professionnelle et de la santé
Maire de Berthen



Pascal CODRON

6^e Vice-Président en charge du développement et de l'innovation économique, de l'artisanat et du commerce de proximité
Adjoint au Maire de Nieppe



Régis DUQUENOY

7^e Vice-Président en charge de la mobilité et du numérique
Maire de Blaringhem



Gérard MARIS

8^e Vice-Président en charge du budget, des finances, de la péréquation financière et des ressources humaines
Maire de Godewaersvelde



Jean-Luc DEBERT

9^e Vice-Président en charge de l'environnement et de la transition énergétique
Maire de Oudezeele

2.3.2 Les conseillers communautaires

Le conseil communautaire est composé de 88 membres titulaires et de 43 suppléants. Chaque commune dispose d'au moins un siège. La commune d'Hazebrouck, commune la plus peuplée dispose de 18 sièges dont 5 réservés à l'opposition municipale. La commune de Bailleul dispose de 12 sièges, la commune de Nieppe dispose de 6 sièges, la commune de Steenvoorde dispose de 3 sièges et les communes de Steenwerck, de Vieux-Berquin et de Morbecque disposent de 2 sièges chacune.

DENEUCHE	Marc	Bailleul	PRINCE	Pascal	Hazebrouck
HEYMAN	Bernard	Bailleul	CAPPAERT	Jean-Luc	Hondeghem
DEPLANCKE	Catherine	Bailleul	BEVER	Samuel	Houtkerque
BOULINGUIEZ	Jean-Marie	Bailleul	WALBROU	Dominique	Le Douliou
HUS	Colette	Bailleul	DELFOLIE	Yves	Merris
MALESYS	Sébastien	Bailleul	DESCAMPS	Béatrice	Méteren
PETITPREZ	Ghislaine	Bailleul	DARQUES	Jérôme	Morbecque
DEKNEUDT	Damien	Bailleul	QUAEGEBEUR	Marie-France	Morbecque
DELOBEL	Bruno	Bailleul	DEBEUGNY	Bernard	Neuf-Berquin
MILITAO	Nancy	Bailleul	LEMAIRE	Roger	Nieppe
DECAT	Joël	Bailleul	HOUSTE	Caroline	Nieppe
FACHE	Jean-Luc	Bavinchove	DELANNOY	Fabrice	Nieppe
BOURGEOIS	Pierre	Boeschèpe	HUJEUQ-QUESQUE	Jocelyne	Nieppe
MAMETZ	Danielle	Boèseghem	LASSUE	Pascal	Nieppe
POPELIER	Bernadette	Borre	MICHEL	Jean-Claude	Noordpeene
DEHEELE	Marc	Buysscheure	DERAY	Dominique	Ochtezeele
VANHERSEL	Brigitte	Caëstre	DIEUSAERT	Stéphane	Oxelaère
DUHOO	Fabrice	Cassel	FOURNIER	Joël	Pradelles
KEIGNAERT	Sandrine	Ebblinghem	DECOOL	Jean-Pierre	Resencure
NUNS	Jacques	Eecke	EVERAERE	Luc	Rubrouck
MASQUELIER	Philippe	Flêtre	CREPIN	Bertrand	Sainte-Marie-Cappel
MARIS	Gérard	Godewaersvlede	STORET	César	Saint-Jans Cappel
DELASSUS	Bernard	Hardifort	CAMPAGNE	M-Madeleine	Saint-Sylvestre Cappel
DEBAECKER	Bernard	Hazebrouck	DZIADEK	Jean-Pierre	Sercus
CHARMET	Béatrice	Hazebrouck	DOYER	Daniel	Staple
BAILLEUL	Jean-Pierre	Hazebrouck	DECOOL	Anne	Steenvoorde
REYNAERT	Christine	Hazebrouck	BARET	Jean-Luc	Steenvoorde
AZEVEDO	Cécilia	Hazebrouck	DEVOS	Joël	Steenwerck
PERLEIN	Fabrice	Hazebrouck	DEBRUYNE	Dorothée	Steenwerck
BEURAERT	Isabelle	Hazebrouck	GRESSIER	Elisabeth	Strazeele
LESAGE	David	Hazebrouck	VISTICOT	Irène	Terdeghem
TRYHOEN	Sabine	Hazebrouck	BOULIER	Eddie	Thiennes
GANTOIS	Philippe	Hazebrouck	SALOME	Jean-Paul	Vieux-Berquin
BRISBART	Florence	Hazebrouck	BOUQUET	Cécile	Vieux-Berquin
ARNOUTS	Jean-Luc	Hazebrouck	SMAL	Eric	Wallon-Cappel
LABITTE	Michel	Hazebrouck	BARROIS	Laurence	Wemaers-Cappel
SCHRICKE	Odile	Hazebrouck	VANPEENE	Anne	Winnezele
DECOOPMAN	Pascal	Hazebrouck	KOCH	Emidia	Zermezele
VEIT-TORREZ	Béatrice	Hazebrouck	BELLYNCK	Christian	Zuytpeene

Pour rappel, à partir de mars 2014, les élus sont fléchés sur les listes électorales. Entre les deux conseils communautaires, de janvier 2014 et de mars 2014, ce sont ainsi 77 élus communautaires (58%) sur 131 qui ont été nouvellement élus à la CCFI. 53 nouveaux titulaires sur 88 (60% de renouvellement).

2.3.3. Le Conseil des maires

Par délibération n°2014/01 en date du 7 janvier 2014, les élus de Flandre intérieure ont établi une charte intercommunale. Cette charte instaure notamment un conseil des maires, une instance consultative qui se prononce sur les grandes orientations de la communauté (évolutions, compétences, projets) dans le respect de la charte, le débat d'orientation budgétaire, le budget et la fiscalité notamment.

La création de ce conseil nous a permis de nous doter d'une institution consultative au où chaque commune dispose d'une voix quelque soit sa taille.

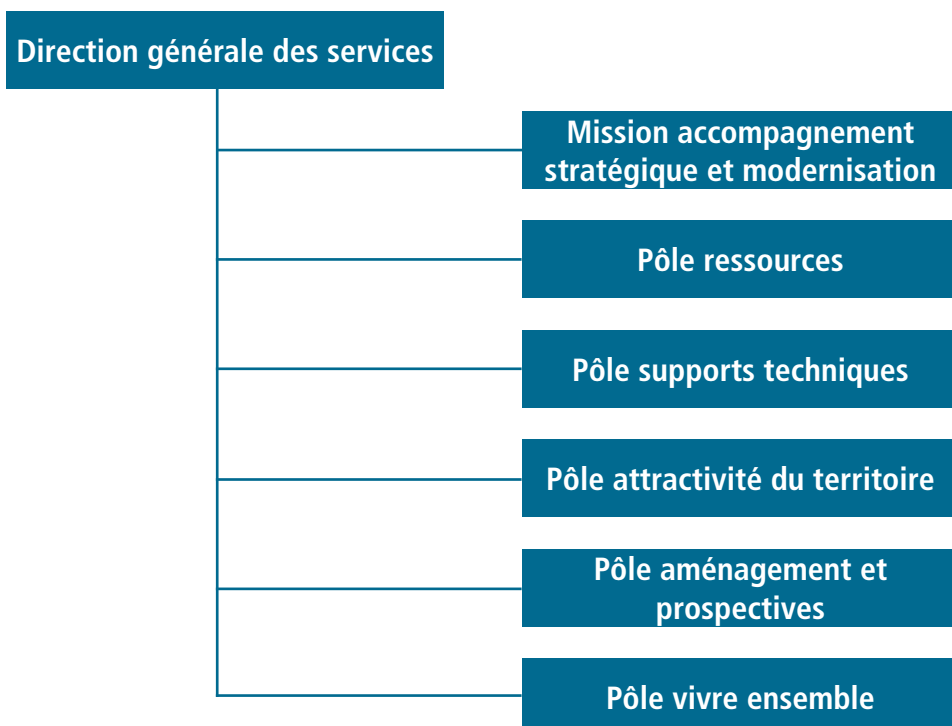


En 2019, 7 conseil des maires ont été organisés.

2.4. L'organisation fonctionnelle

Les équipes de la CCFI sont réparties en 6 pôles, sous la direction du Directeur Général des Services.

ORGANIGRAMME DE LA CCFI



2.4.1. Les fonctions supports

En 2019, les services supports ont suivi 170 marchés publics en cours d'exécution et le lancement de 81 marchés. Ce sont également 7 492 mandats contre 5 788 en 2018 et 1 706 titres de recettes contre 1 633 en 2018 qui ont été émis durant cette année. Enfin, 14 752 courriers entrants contre 17 076 en 2018 et 2 548 fiches de paie ont été réalisées. Cette année 2019 a également été l'occasion d'organiser très régulièrement des temps de travail, d'échanges et d'information à travers notamment l'animation de 15 commissions thématiques (finances, transition énergétique, enfance - jeunesse, développement économique, culture, ordures ménagères...) et de 7 conseils communautaires.

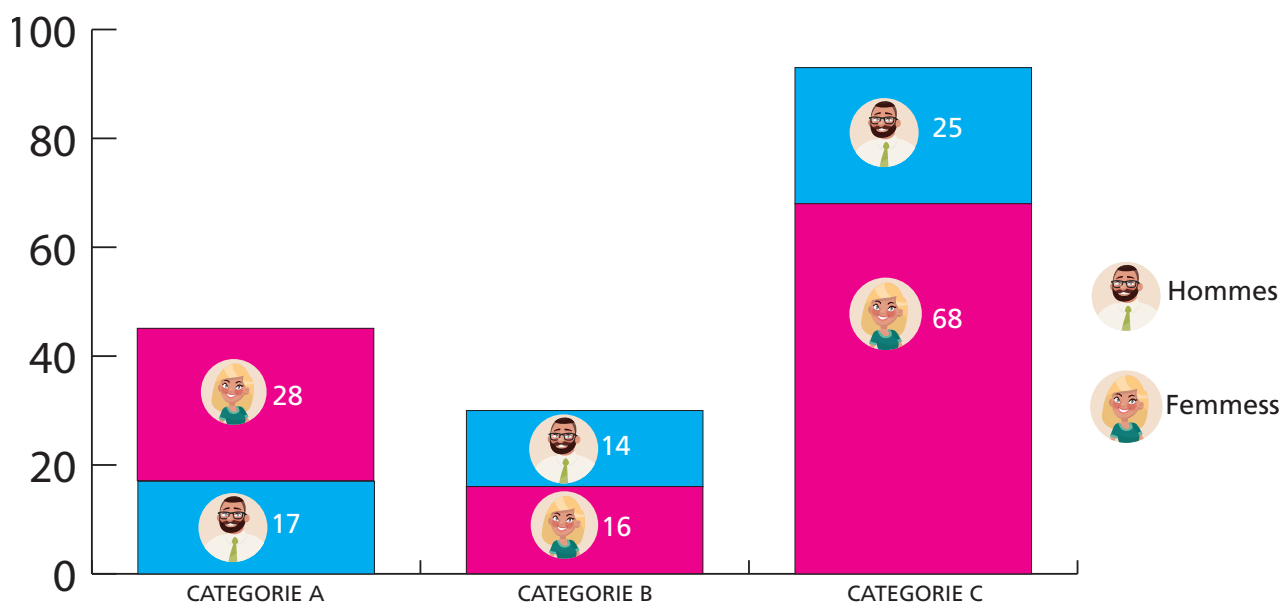
Sur l'année 2019, le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises, a voté 185 délibérations et a permis la prise de 1 064 arrêtés et 183 décisions.

2.4.2. Ressources humaines

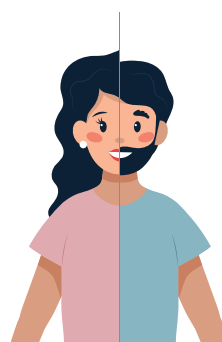
Les effectifs

Au 31 décembre 2019, ce sont 168 agents permanents qui travaillent pour la collectivité au service du territoire et de ses habitants.

Proportion femmes/hommes et par catégories effectifs CCFI en 2019



66,7% des agents sont des femmes.



55,4% des agents permanents de la CCFI sont en catégorie C.

Les Charges de personnel

Les dépenses de personnel en 2019 :

- Budget Principal 2019 : 6 517 000 euros
- Budget Annexe Portage de repas 2019 : 235 000 euros
- Budget Annexe Office de Tourisme 2019 : 569 000 euros
- Budget Annexe Prestations de Services 2019 : 90 000 euros

Les charges de personnel de la CCFI représentaient 72 euros par habitant en 2019, soit l'une des valeurs les plus basses en comparaison avec les territoires voisins.

Intercommunalité	Charges de personnel en euros par habitant (année 2018)
Métropole Européenne de Lille	119
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	202
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	118

Évolution des effectifs 2014 - 2019 (Emplois permanents) :

ANNEE 2014	TOTAL	ANNEE 2015	TOTAL
Catégorie A	12.86	Catégorie A	12.86
Catégorie B	23.17	Catégorie B	23.33
Catégorie C	42.76	Catégorie C	53.27
	78.79		89.46
ANNEE 2016	TOTAL	ANNEE 2017	TOTAL
Catégorie A	17.86	Catégorie A	17.86
Catégorie B	30.33	Catégorie B	32.33
Catégorie C	61	Catégorie C	61.66
	109.19		111.85
ANNEE 2018	TOTAL	ANNEE 2019	TOTAL
Catégorie A	24.86	Catégorie A	29.40
Catégorie B	42.66	Catégorie B	43.66
Catégorie C	71.82	Catégorie C	89.42
	139.34		162.48

Depuis 2014, les effectifs ont évolué passant de 78.79 ETP à 162.48 ETP soit 83.69 ETP supplémentaires dont :

- 32.23 ETP liés aux transferts de compétences (tourisme - relais d'assistantes maternelles - voirie - portage de repas - développement économique).
- 41.44 ETP liés à l'extension des compétences et mise en place du projet de territoire (relais d'assistantes maternelles - portage de Repas – classes lecture écriture culture- Proch'Emploi – développement économique - aménagement).
- 10 ETP pour faire face à l'accroissement d'activité consécutif à la montée en puissance des compétences, les services supports et transversaux ont dû être renforcés (direction générale, communication, finances, marchés publics, informatique).

Ces recrutements réalisés s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de notre projet de territoire.

Agents et services de la CCFI mis à disposition des communes en 2019 :

MISE A DISPOSITION AGENT	Mise à disposition auprès des communes	Durée
Attaché Principal	Commune de Steenbecque	17.5 H / semaine
Adjoint Administratif de 1ère classe	Commune de Zuytpeene	24 H / semaine
	Commune de Zermezele	11 H/ semaine
MISE A DISPOSITION SERVICE	Mise à disposition de :	Durée
Service instruction	Commune d'Hazebrouck	Exercice de la compétence

La Communauté de communes de Flandre Intérieure reste attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement.

De même , comme les années précédentes, les remplacements des arrêts maladie et maternité ont été limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité du service.

La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (CIA) s'est poursuivi en 2019, selon les principes définis en 2017 lors de l'harmonisation du régime indemnitaire.

Enfin, afin de maîtriser au mieux ses dépenses de personnel, la CCFI s'engage également dans la mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences). Cette démarche qui consiste à anticiper les changements, les évolutions des métiers permet de former les agents aux compétences qui seront nécessaires à la réussite du projet de territoire défini.

2.5. Les finances intercommunales

Le budget 2019 de la CCFI atteignait 56.3 millions d'euros en section de fonctionnement et 27.8 millions d'euros en section d'investissement.

2.5.1. Le budget en chiffres de la CCFI

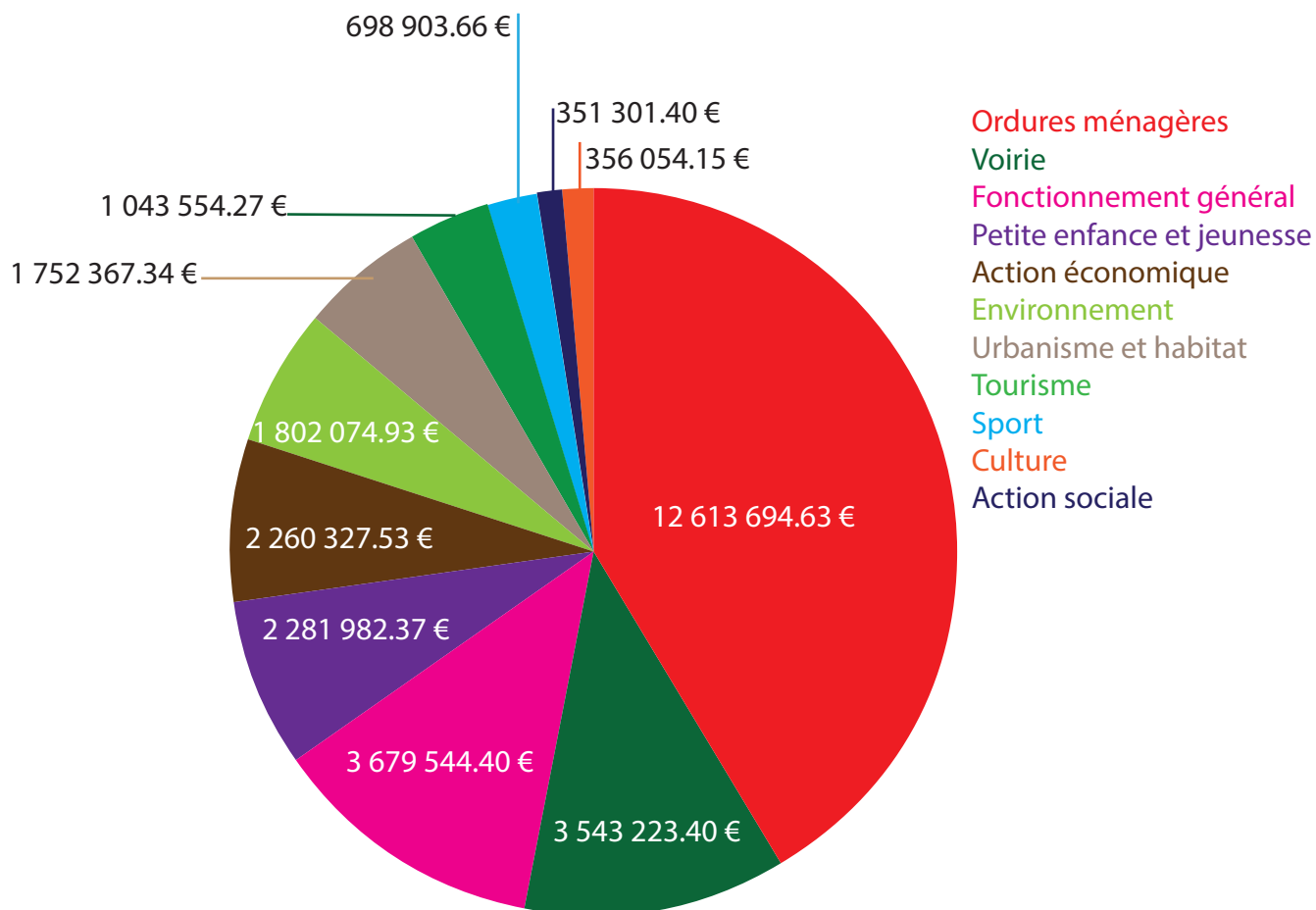
a) *La structuration des dépenses de fonctionnement par domaine de compétences (source compte administratif 2019)*

Les attributions de compensation représentent 18,4 millions d'euros sur les 47,7 millions de dépenses réelles et constituent le premier poste de dépenses pour la CCFI devant la collecte et le traitement des déchets (12,1 millions d'euros) et l'entretien de la Voirie (3.5 millions d'euros).

Les dépenses de fonctionnement une fois déduites la dotation aux amortissements des immobilisations et les attributions de compensation s'établissent comme suit :

Compétence	Montants	Part
Ordures ménagères	12 613 694,63 euros	41,52 %
Voirie	3 543 223,40 euros	11,66 %
Fonctionnement général	3 679 544,40 euros	12,11 %
Petite enfance et jeunesse	2 281 982,37 euros	7,51 %
Action économique	2 260 327,53 euros	7,44 %
Environnement	1 802 074,93 euros	5,93 %
Urbanisme et habitat	1 752 367,34 euros	5,77 %
Tourisme	1 043 554,27 euros	3,43 %
Sport	698 903,66 euros	2,30 %
Culture	356 054,15 euros	1,17 %
Action sociale	351 301,40 euros	1,16 %
TOTAL	30 383 028,08 euros	100,00%

Budget de la CCFI



b) La structuration des recettes de fonctionnement (source compte administratif 2018)

Les ressources de la section de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes ainsi que des dotations d'Etat. La DGF a été diminuée de plus de 122 000 euros entre 2018 et 2019 au titre de l'effort de redressement des comptes publics, pour une diminution totale cumulée de plus de 7,7 millions d'euros depuis 2014.



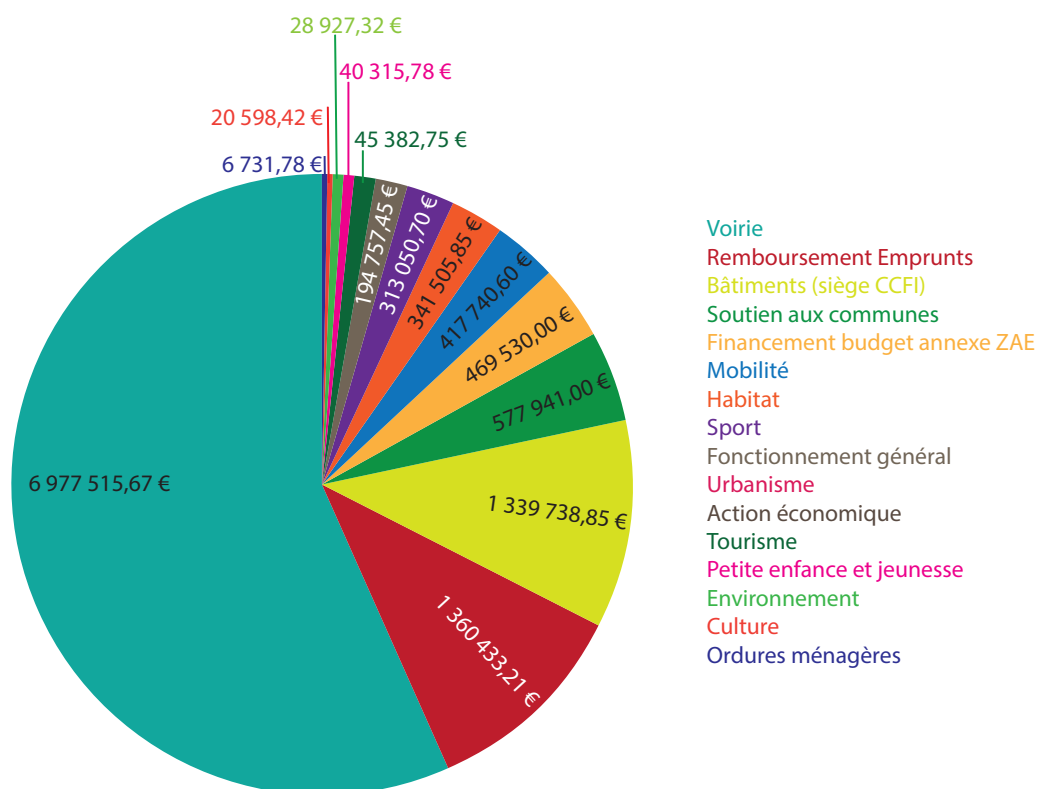
c) Les dépenses d'investissement (source Compte Administratif 2018)

Les dépenses de voirie et de mobilité représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement de la CCFI (plus de 6,9 millions d'euros en opération de travaux), suivi en 2019 par les remboursements en capital et par les travaux du nouveau siège communautaire.

Décomposition des dépenses réelles d'investissement 2019 de la CCFI :

Compétence	Montants	Part
Voirie	6 977 515,67 euros	56,42 %
Remboursement Emprunts	1 360 433,21 euros	11,00 %
Bâtiments (siège CCFI)	1 339 738,85 euros	10,83 %
Soutien aux communes	577 941,00 euros	4,67 %
Financement budget annexe ZAE	469 530,00 euros	3,80 %
Mobilité	417 740,60 euros	3,38 %
Habitat	341 505,85 euros	2,76 %
Sport	313 050,70 euros	2,53 %
Fonctionnement général	194 757,45 euros	1,57 %
Urbanisme	146 927,50 euros	1,19 %
Action économique	85 988,78 euros	0,70 %
Tourisme	45 382,75 euros	0,37 %
Petite enfance et jeunesse	40 315,78 euros	0,33 %
Environnement	28 927,32 euros	0,23 %
Culture	20 598,42 euros	0,17 %
Ordures ménagères	6 731,78 euros	0,05 %
Total général	12 367 085,66 euros	100,00%

Dépenses d'investissement de la CCFI

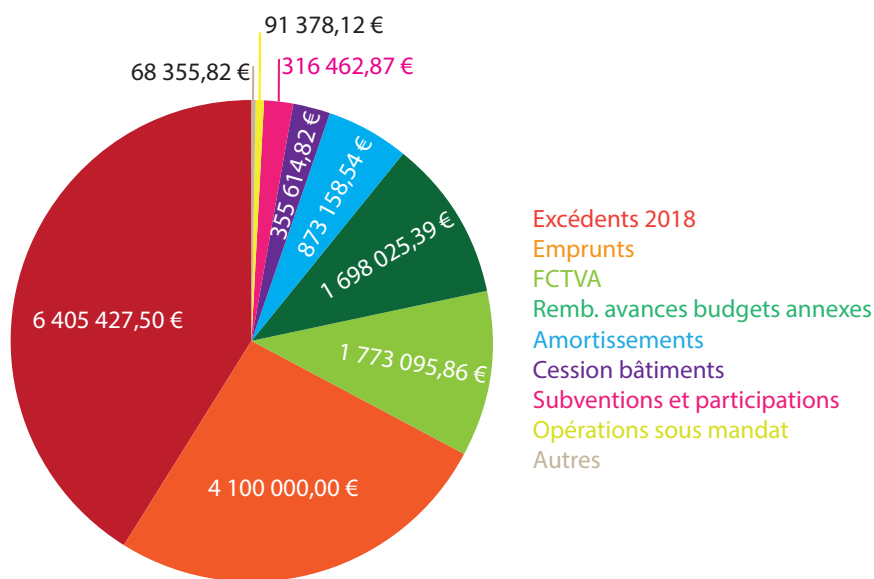


d) Les recettes d'investissement

Elles se caractérisent en majorité par les excédents de 2018, par un emprunt de 4 100 000 d'euros pour financer les travaux du nouveau siège communautaire et par le FCTVA.

Recettes	Montants	Part
Excédents 2018	6 405 427,50 euros	40,85 %
Emprunts	4 100 000,00 euros	26,15 %
FCTVA	1 773 095,86 euros	11,31 %
Remb. avances budgets annexes	1 698 025,39 euros	10,83 %
Amortissements	873 158,54 euros	5,57 %
Cession bâtiments	355 614,82 euros	2,27 %
Subventions et participations	316 462,87 euros	2,02 %
Opérations sous mandat	91 378,12 euros	0,58 %
Autres	68 355,82 euros	0,44 %
Total général	15 681 518,92 euros	100,00%

Les recettes d'investissement



2.5.2. L'endettement de la CCFI

La dette de la CCFI (budget principal + budgets annexes) est composée de 24 emprunts à taux fixe, d'un emprunt à taux variable, d'un emprunt à taux indexé et d'un emprunt structuré sous barrière simple.

L'encours de la dette (capital restant dû) de la CCFI au 31 décembre 2019 atteint 16.126 millions euros (budget principal + budgets annexes).

L'encours de la dette concernant la compétence voirie (5.638 millions d'euros) représentent 35 % de l'encours et continue son extinction progressive.

a) Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement ou d'extinction de la dette qui est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute permet de mesurer la durée de désendettement de la collectivité :

Capacité de désendettement de la CCFI	
Annuité de la dette (budget principal)	15 749 368 euros
Epargne brute (budget principal)	4 599 845 euros
Capacité de désendettement de la CCFI	3,42

Ce ratio signifie que la CCFI devrait consacrer trois années et demi d'épargne brute pour se désendetter. Le niveau du ratio apparaît très satisfaisant.

b) Taux d'endettement

Le ratio de couverture du remboursement en capital de la dette (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) doit être inférieur à 100 % pour rembourser le capital de la dette avec les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement de la CCFI	
Encours de la dette budget principal au 31/12/2019	15 749 368 euros
Recettes réelles de fonctionnement retraitées (CA 2019 estimé)	53 132 336 euros
Taux de désendettement	29.64 %

Le ratio de désendettement apparaît également très satisfaisant et illustre une capacité de recourir à l'emprunt.

c) Caractéristiques de la dette

La durée résiduelle de la dette atteint 14 ans au 31 décembre 2019. Le taux actuariel moyen de la dette de la CCFI s'améliore à 2.72% au lieu de 3.14% en 2018 continuant à décroître suite à la contractualisation des nouveaux emprunts à des niveaux particulièrement bas.

Les deux premiers emprunts liés au projet de territoire qui ont été contractés en décembre 2018 respectivement aux taux de 1.56% et 1.57% expliquent la baisse du taux actuariel moyen qui devrait encore diminuer en 2020 grâce à des conditions de taux très favorables sur le marché dont bénéficieront les nouveaux emprunts (0.85%, et 0.97% pour les deux prochains emprunts).

2.5.3. Fonds de Soutien à l'Investissement Communal

a) Présentation du dispositif FSIC

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, lors du vote du budget 2016, a décidé la mise en place d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Communal (FSIC).

Ce fonds a vocation à accompagner les communes à hauteur de 50 000 euros par commune sur la période 2016/2020.

La priorité est donnée aux plus petites communes. Ainsi, le fonds est octroyé dans l'ordre croissant de population.

L'article L. 5214-16 V. du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que « afin de financer » la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, subvention déduite, par le bénéficiaire du fonds de concours.

b) Point de situation du FSIC 2016/2019

Le FSIC permet de consolider le plan de financement des communes sur certaines opérations et d'optimiser les ressources financières nécessaires aux projets en optimisant les co-financements.

Récapitulatif des FSIC versés aux communes de la CCFI :

	2016	2017	2018	2019	total 2016/2019
Nombre de projets soutenus	12	11	12	22	57
Montant FSIC délibéré	470 705,96 €	390 224 €	500 942 €	632 376 €	1 994 247,96 €
Montant total des projets	3 640 146,99 €	2 122 565,41 €	5 701 893,50 €	6 361 888,96 €	17 826 494,86 €

Entre 2016 et 2019, le FSIC de la CCFI assure un véritable effet levier pour les communes et les projets. Ainsi pour 1 euro de FSIC injecté c'est près de 9 euros supplémentaires investis dans des projets locaux (plus précisément 8,94 euros).

Ces 57 projets soutenus sont assez diversifiés et concernent :

- 10 projets de réhabilitation et de rénovation d'églises ;
- 10 projets de création ou de réhabilitation d'aires de jeux et de loisirs ou de salles des sports ;
- 8 projets de construction ou de réhabilitation de salles des fêtes ou de salles polyvalentes ;
- 7 projets de travaux de réhabilitations ou d'extension d'écoles, de cantines scolaires, de garderies périscolaire ;
- 6 projets de rénovation de la voirie, de trottoirs ou d'aires de stationnement ;
- 4 projets de travaux sur les réseaux (enfouissement et/ou éclairage public) ;
- 3 projets d'acquisition immobilière - création bâtiment public ;
- 4 projets de rénovation et de création d'autres bâtiments publics ;
- 4 projets d'espaces culturels / médiathèques / maison des associations ;
- 1 projet d'agrandissement de cimetière.





The background is a light blue gradient with several semi-transparent hexagons in various shades of blue and grey. White lines connect some of these hexagons, creating a network-like pattern. A large, bold yellow number '3' is positioned in the upper-middle section of the page.

3

L'exercice des compétences

3.1. La Flandre intérieure : un territoire attractif pour les entreprises et l'innovation

3.1.1. Le développement économique

a) *Les aides économiques de la CCFI*

L'année 2019 a été consacrée à un travail partenarial entre la CCFI et la Région Hauts-de-France afin de mettre en place des dispositifs d'aides financières à destination des entreprises du territoire.

Pour rappel, dans son projet de territoire voté le 28 mars 2018, la Flandre Intérieure réaffirme l'ambition de devenir un espace économique structurant en Région Hauts-de-France et de développer l'emploi local en valorisant ses atouts. La stratégie économique devra permettre la création de 1 000 emplois en 10 ans.

La mise en œuvre de cette ambition forte passe par un accompagnement renforcé des entreprises, quels que soient leur taille, leur projet et leur phase de vie.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, a profondément modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux. Ainsi, en matière de développement économique, la Région est désormais seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant de l'intercommunalité).

Toutefois, en vertu de l'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides des régimes d'aides mis en place par la Région.

La délibération communautaire n°2019/133 du 18 novembre 2019 définit la participation de la CCFI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France implantées sur son territoire selon la taille de l'entreprise et son niveau de développement.



	CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE	IMPLANTATION	DEVELOPPEMENT	ROBONUMERIQUE
Projet éligible au dispositif LEADER	Région ou CCFI Subvention à partir de 7 000€ HT d'investissements		Région ou CCFI Subvention à partir de 7 000€ HT d'investissements Région ou CCFI	
TPE	Région 5 000€ / emploi créé à partir de 3 emplois créés CCFI Entreprise reprise à la barre du tribunal : 1 000€ / emploi maintenu Subvention 1 500€ (IFI)		CCFI 15 000€ HT < Investissements HT < 29 999€ -> subvention de 10% du montant des investissements Subvention 1 500€ (IFI) Région ou CCFI Investissements HT > 30 000€ -> avance remboursable de 30% du montant des investissements	Région Avance remboursable d' 1/3 du montant HT des investissements Région et CCFI Subvention de 2 000€ / emploi créé
PME	Région 5 000€ / emploi créé à partir de 3 emplois créés CCFI Entreprise reprise à la barre du tribunal : 1 000€ / emploi maintenu Subvention 1500€ (IFI)	Région Possibilité tripartite CCFI Subvention ou avance remboursable à définir en fonction du projet d'investissement, assorti d'une création de 20 emplois	Région ou CCFI Investissement HT > 50 000€ -> avance remboursable de 50% du montant des investissements CCFI Subvention 1 500€ (IFI)	Région Avance remboursable d' 1/3 du montant HT des investissements Région et CCFI Subvention de 2 000€ / emploi créé
GROUPE		Région Possibilité tripartite CCFI Subvention ou avance remboursable à définir en fonction du projet d'investissement, assorti d'une création de 50 emplois	Région Possibilité tripartite CCFI Investissements > 2 millions € HT -> avance remboursable ou subvention selon le programme d'investissements et le nombre d'emplois créés	Région Avance remboursable d' 1/3 du montant HT des investissements Région et CCFI Subvention de 2 000€ / emploi créé

Focus particulier sur les aides à l'immobilier

Dans le cadre de sa compétence pour l'octroi d'aides économiques à l'immobilier d'entreprise, la CCFI a décidé, en partenariat avec Initiative Flandre Intérieure (IFI), la mise en place d'un fonds d'aide à la création, la reprise et le développement d'entreprises (délibération n°2017/017 du 20 mars 2017).

Ce dispositif est conditionné à l'obtention d'un prêt d'honneur par IFI, et s'adresse aux TPE et PME exerçant une activité commerciale, artisanale ou libérale et réalisant un investissement immobilier sur le territoire intercommunal. La subvention octroyée par la CCFI est d'un montant maximal de 1 500 euros.

Sur l'année 2017, 21 dossiers pour 22 500 euros de subventions versées.

Sur l'année 2018, il y a eu 37 dossiers éligibles à la subvention pour les commerçants et artisans (dont 8 dossiers abandonnés/prêts non débloqués) représentant 55 500 euros sur l'année (43 500 euros déduction faite des dossiers abandonnés/prêts non débloqués).

Sur l'année 2019, il y a eu 52 dossiers éligibles pour 78 000 euros de subventions versées. Pour comparaison, 37 dossiers étaient éligibles pour 43 500 euros en 2018 et 21 dossiers avaient été soutenus pour un total de 22 500 euros de subventions versées en 2017.

b) Club de zones

En 2019, 4 petit-déjeuners « club de zone » ont été organisés :

- La Blanche Maison à Bailleul (16 mai)
- Le Peckel à Hardifort (6 juin)
- Les Champs de la Couronne à Vieux-Berquin (13 juin)
- La Houblonnière à Méteren (20 juin)



Au total, 23 entreprises du territoire ont participé à ces rencontres qui permettent de créer du lien entre les entreprises, les acteurs locaux et la CCFI et ainsi d'identifier les besoins de développement et les problématiques de fonctionnement rencontrées.

c) Bus de la création d'entreprises 2019



Cette action est menée par la BGE (Boutique de Gestion) avec le partenariat financier de la CCFI. En 2019, le bus de la création d'entreprises a accueilli 33 personnes (19 hommes et 14 femmes).

Du 17 au 22 juin, le bus a tenu des permanences sur 10 communes de la CCFI (à savoir : Morbecque, Nieppe, Boëschèpe, Staple, Nordpeene, Oudezeele, Blaringhem, Le Doulieu, Caëstre et Méteren).

33 personnes ont été accueillies à bord de ce bus par les conseillers de la BGE et de la CCI. Suite aux échanges, 22 porteurs de projet se sont inscrits à une action collective organisée par les partenaires pour mûrir leur projet de création d'entreprise.

d) Territoire d'industrie

La mission « Territoire d'industrie » vise à identifier, soutenir et accélérer les projets territoriaux favorables au développement de l'industrie en France. Il s'agit d'une approche gouvernementale pour relancer les dynamiques industrielles françaises.

Elle vise à compléter les logiques sectorielles des filières en partant des projets des territoires.

Le 22 novembre 2018, 124 territoires d'industrie ont été identifiés : la Communauté de Communes Flandre Intérieure en partenariat avec la CAPSO (Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer) et la CCFL (Communauté de Communes de Flandre-Lys) a été retenue parmi ces 124 territoires d'industrie. Grâce à ce plan, 1,3 milliards d'euros ont été fléchés pour ces territoires.

La CCFI a été identifiée comme l'un des 20 territoires d'industrie « pilotes » avec la CCPL, la CAPSO et la CCFL. Un seul autre dans la région : Maubeuge.

Sur la zone d'emplois du territoire de la CCFI, le secteur de l'industrie et des services représente 1 160 établissements et 8 330 salariés.

L'un des secteurs prédominants est celui de la sous-traitance industrielle (métallerie, mécanique, fabrication de machines et équipements) qui permet de créer les conditions à la constitution de l'écosystème industriel.

Pour 2018, 262 projets de recrutements ont été recensés dans le secteur de l'industrie sur la zone d'emplois Flandre-Lys, 42,6% de ces recrutements sont jugés difficiles faute de candidat ou de qualification (source Pôle emploi).

Sur la Flandre intérieure, en 2019 le taux de chômage de 6,4% est inférieur à la moyenne nationale (9,1%) et à la région Hauts-de-France (11,3%). En Flandre occidentale (Belgique), il est de l'ordre de 3,6%.

L'objectif de cette labellisation pour la CCFI est d'accélérer les projets de développement des territoires à forte dimension industrielle par une mise en réseau avec les partenaires de l'Etat pour un accompagnement d'ingénierie et financier

CCFI : pilote avec les partenaires de l'emploi de la Semaine de l'Industrie en Flandre Intérieure

La semaine de l'industrie s'est déroulée du 18 au 22 mars 2019. L'objectif est de rapprocher les jeunes et les demandeurs d'emplois du monde de l'industrie et d'en donner une image positive.

Les entreprises Six, Hedimag, Ave Multimedia, Dubrulle et Turbé sont intervenues dans le lycée professionnel des Monts de Flandre et

dans le lycée général des Flandres devant un total de 120 élèves pour présenter leurs entreprises, les différents métiers et répondre aux questions des lycéens.

Les entreprises Lionor et La presse flamande ont, quant à elles, fait visiter leurs locaux à 44 demandeurs d'emplois et jeunes de la Mission Locale.

L'AFPA a également ouvert ses portes pour faire visiter son centre, ses ateliers et présenter ses formations auprès des jeunes de la Mission Locale, des demandeurs d'emplois conviés par Trait d'Union et Proch'Emploi : environ 60 personnes présentes. L'entreprise Ave Multimedia était présente pour montrer les films de virtualisation 3D grâce à des casques de réalité virtuelle et de l'écran. Pôle emploi a présenté les offres d'emploi des industries et de formation du territoire à l'aide de la « Place digitale » ; le GEIC métallurgie a accompagné les demandeurs d'emplois dans leurs recherches. La conférence de presse s'est également tenue lors des portes ouvertes de l'AFPA.

Au total, c'est environ 224 personnes sensibilisées lors de cette semaine.

SEMAINE DE L'INDUSTRIE : du 18 au 24 mars 2019

	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
Matin	Lycée professionnel des Monts de Flandre (10h-12h) Six + Hedimag+ AVE MULTIMEDIA	LIONOR (10h) 1 groupe de 14 demandeurs d'emplois	AFPA Visite + Place digitale + virtualisation 3D (9h à 12h)		Lycée général des Flandres (10h-12h) Dubrulle + Turbé + AVE Multimedia
Après-midi		LA PRESSE FLAMANDE (14h-17h) 3 groupes de 10 demandeurs d'emploi			

CAMPUS DES METIERS « Industrie et transition numérique »

Dans le cadre des réflexions collectives autour de la définition de sa stratégie territoriale de développement économique basée sur une transformation à la fois économique et culturelle, la CCFI s'est engagée aux côtés de la CAPSO et la CCPL sur la réflexion d'une stratégie de l'enseignement supérieur et de la formation avec tous les acteurs territoriaux en 2016.

En lien avec le Rectorat, une démarche de labellisation d'un Campus des métiers et des qualifications sur le territoire Flandre-Audomarois a été initiée avec les établissements scolaires et de formation.

Le Campus des métiers et des qualifications est un label, créé par décret du 29 septembre 2014

Les campus ne sont pas des lieux physiques mais des réunions d'acteurs, en partenariat sur un territoire donné : établissements de formation, entreprises, partenaires de l'emploi, services de l'État, collectivités locales (Région Hauts-de-France).

Il vise à identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national, régional ou territorial

Il existe 95 campus en France, 10 en Hauts-de-France (métallurgie – plasturgie, relation client 3.0, transport ferroviaire, TP, tourisme et innovation, ...)

Le projet est porté par le Lycée des Métiers du Pays de St-Omer (LYPSO). Un premier dossier a été déposé en fin d'année 2019, au nom des acteurs de la formation, de l'économie et des collectivités au rectorat et à La Région pour analyse. Un retour a eu lieu en Janvier 2020 et quelques remarques pour ajustement sont à apporter avant la demande officielle de labellisation du Campus auprès du Ministère de l'éducation et de l'enseignement Supérieur, qui sera déposée au premier trimestre 2020. Réponse attendue pour Juin 2020.

e) Concertation PLUI-H et les entreprises

A partir de 2015, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) est élaboré à partir d'une concertation étroite avec les communes pour l'ensemble des étapes de réalisation du document.

Les temps d'échanges ont permis d'arrêter le projet de PLUI-H le 5 novembre 2018 en Conseil Communautaire et le 4 mars 2019. Suite à cela, l'enquête publique qui a été prescrite s'est déroulée du jeudi 5 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019 avec l'objectif

d'un vote pour une entrée en vigueur du PLUi-H de la CCFI début 2020.

Rencontre des entreprises dans le cadre du PLUi

Prendre en considération les réalités des acteurs économiques a été un rouage essentiel de l'élaboration du PLUi.

Le choix a été d'engager un travail de proximité avec les entreprises situées hors zones d'activités afin d'appréhender et comprendre leurs problématiques et pouvoir y répondre à travers le PLUi.

Cette démarche unique en France permet, au-delà du PLUi, un accompagnement complet de la collectivité sur les projets divers tels que le montage des permis de construire, les aides au financement.

Ce sont 79 entreprises réparties sur 31 communes qui ont été concertées.



Le 12 décembre 2019 s'est déroulée une réunion, à laquelle ont participé le service urbanisme et l'AUD, pour la relecture des OAP. De plus, un point a été fait le 16 décembre 2019 sur le règlement des zones économiques (pôles aménagement et développement économique). Des modifications et ajustements sont à apporter.

f) REV 3

Pour rappel, la Flandre Intérieure fait partie des 14 « territoires démonstrateurs REV3 » sélectionnés par la région Hauts-de-France. En posant sa candidature, la CCFI souhaitait être accompagnée sur la mise en œuvre des principes et objectifs REV3 au travers de ses ambitions définies au sein du projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial. Elle ambitionne prioritairement la déclinaison des principes REV3 dans les parcs d'activités économiques, créer des synergies inter-entreprises, produire et consommer localement l'énergie, mutualiser des services, favoriser de nouvelles formes de mobilité, engager les entreprises dans cette dynamique (Territoires d'Industrie, Industrie du Futur, économie circulaire ...).



Quelques initiatives déjà entreprises ou projets sur le territoire intercommunal visent un ou plusieurs champs d'application de la déclinaison des critères REV3. Sur l'année 2019, plusieurs dynamiques ont été engagées sur les parcs d'activités de la CCFI.

• Parc d'activités de la Verte Rue à Bailleul

Aménagé sur un schéma Haute Qualité Environnementale, une qualification progressive de ce parc sous l'angle des différents critères REV3 a été imaginée

Gestion territoriale des déchets

Objectif : mutualiser les services de collecte des déchets

Action : accompagner les entreprises afin d'établir un « groupement » de commande pour réaliser des économies d'échelle sur les contrats de traitement de déchets via un prestataire commun

Etat : action engagée

Gestion intégrée eau et biodiversité

Objectif : améliorer la qualité écologique des espaces verts

Action : accompagner les entreprises pour favoriser la biodiversité sous forme d'ateliers

Etat : action réalisée

• Parc d'activités du Peckel à Hardifort

Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective initiée par le gérant de la société KLIMTOP, qui souhaite donner du sens à la production d'énergie renouvelable. La CCFI a sollicité une expertise afin d'être accompagnée sur ce projet. Elle s'appuie notamment sur le Centre de Développement des Eco-Entreprises (CD2E).

Efficacité énergétique et production d'énergie

Objectif : produire une énergie renouvelable et la consommer localement

Action : accompagner les entreprises sur un projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïque en autoconsommation collective

Etat : action engagée

• Parc d'activités de Wallon Cappel

La CCFI se mobilise également pour intégrer les principes REV3 dans la conception du parc d'activités de Wallon Cappel, notamment dans les principes d'aménagement du parc.

Enfin, des rencontres avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre autour de l'implantation d'une station GNV sur le parc d'activités du Pays des Géants à Steenvoorde ont également eu lieu.

g) Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Point sur les 11 ZAE de la CCFI.

Depuis 2014, la commercialisation des parcelles économiques :

- Implantation / développement de 29 entreprises dont 10 exogènes
- 23 hectares vendus
- Pour 4 199 531 euros
- 312 emplois créés ou maintenus soit 13 emplois / hectare

La commercialisation de la Verte Rue à Bailleul est terminée. Il en est de même pour le Parc d'activités de Callicanes à Godewaersvelde et de la zone du Peckel à Hardifort.

8 parcelles de 4 000 m² à 1.4 ha sur la zone du Pays des Géants à Steenvoorde sont encore disponibles.

100 nouveaux hectares sont prévus dans le PLUi pour le développement économique. Dont 50 hectares qui seront aménagés en ZAE à l'horizon 2023-2025.

Point de situation à l'issue de l'année 2019 :

Zone économique :	Surface à aménager	Maitrise du foncier par la CCFI	Echéance d'aménagement
Arnèke	2,9 ha	100%	2023
Nieppe	28 ha extension porte des Flandres 16 ha de l'autre côté de l'autoroute	60%	2025
Wallon-Cappel	4 ha OAP en cours	100%	2023

ZAE Pays des Géants à Steenvoorde

La zone d'activités du Pays des Géants est ouverte à la commercialisation depuis fin septembre 2018 (délibération communautaire approuvant le cahier des charges de cession de terrains) : 12 parcelles à 35 euros HT/m².

En 2019, 3 des 12 parcelles ont été vendues à 2 entreprises différentes, générant le maintien ou la création de 44 emplois sur 1,6 ha (délibération prise).

25 autres porteurs de projets ont montré un intérêt à ce parc d'activités. Pour quasi 1/3 d'entre eux, le projet portait sur une activité de stockage ou ne générant pas d'emploi.

En 2019, le service développement économique a fait le point sur les éléments bloquants majeurs liés à la commercialisation de la zone d'activités du Pays des Géants à Steenvoorde. Les différentes problématiques détectées devraient se résoudre avec l'adoption du PLUi et la délivrance du permis d'aménager modifié. Ces problématiques sont :

- Hauteur
- Emprise au sol des constructions
- Recul / aux limites séparatives
- Problématiques persistantes liées à la réalisation de la ZAE en procédure de lotissement
- Parcelles non divisibles
- Prix de vente liés à la surface des parcelles

Signalétique des ZAE :

Il a été défini en 2019, les besoins en équipement pour une signalétique homogène et efficace sur l'ensemble des ZAE du territoire.

Un travail a été mené sur l'élaboration d'une charte graphique autour des totems d'entrée de zone et des panneaux de signalisation. A l'issue des réflexions, un appel d'offre a été lancé pour l'équipement au premier trimestre 2020 de 5 zones en priorité :

- Blanche Maison - BAILLEUL
- Verte Rue - BAILLEUL
- Houblonnière - METEREN
- Oost Houck - BOSECHEPE
- Callicanes – GODEVAERSVELDE
- Le Peckel - HARDIFORT

Déploiement de la fibre optique pour les entreprises

Ce sujet est régulièrement abordé par les entreprises lors de chaque zone : connexion internet insuffisante pour la plupart des entreprises. 2019, un calendrier de déploiement a été précisé sur les 11 ZAE de la zone. Le calendrier s'échelonne jusqu'au 30 septembre 2021. Une communication à destination des entreprises a été réalisée par le SIECF.



club de
Ainsi en
CCFI. Ce

h) Redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Afin d'aller plus loin dans le dispositif national « Action cœur de ville » à destination des 23 communes des Hauts-de-France (dont aucune en CCFI) le conseil régional, par délibération du 31 janvier 2019 s'engage dans l'accompagnement de projets communaux qui s'inscrivent dans une démarche de redynamisation commerciale et de reconquête des centres villes et centres bourgs. Les communes lauréates doivent jouer un rôle de centralité tant sur les services marchands s'y trouvant que sur le rôle d'attractivité sur les communes avoisinantes.

En 2019, la CCFI a proposé :

- un accompagnement dans l'information de l'AAP
- l'interface avec la région
- assistance à la rédaction du dossier de candidature
- un observatoire commercial sur les communes, notamment sur la vacance commerciale
- un accompagnement sur le montage des dossiers auprès des services de la région

3 volets d'accompagnements possibles :

- Volet d'aménagement urbain : 1 million maximum par commune – travaux engagés avant le 31 décembre 2021.

Ex : acquisition et réhabilitation de locaux vacants, création de halles couvertes, aménagement de locaux commerciaux, aménagement qualitatif d'espaces urbains...

- Volet en faveur du commerce de l'artisanat et des services : Entre 5 000 euros et 60 000 euros

Ex : actions de promotion, évolution de l'offre, soutien à des actions collectives

- Volet aide à la finalisation des projets : Deux types de procédures :

- Marché à bon de commande : bureau d'étude sur place pour une étude de 5 jours

- Appui participatif dans le cadre de « résidences » : 3 jours d'accompagnement avec les acteurs du territoire (commune, EPCI, consulaires...)

A l'issue de l'appel à candidatures, 7 communes de la CCFI ont été retenues comme lauréates à cet appel à projet régional, à savoir :

- Hazebrouck – option 1 et 2 (financement d'investissements et ingénierie)
- Bailleul – option 1 (financement d'investissement)
- Nieppe – option 2 (aide à l'ingénierie et à l'expertise)
- Cassel – option 2 (aide à l'ingénierie et à l'expertise)
- Steenvoorde – option 2 (aide à l'ingénierie et à l'expertise)
- Blaringhem – option 1 (financement d'investissements)
- Steenwerck – option 2 (aide à l'ingénierie et à l'expertise)



Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour déposer des dossiers opérationnels. La CCFI continue son accompagnement au fil de l'eau afin de mener à bien des projets sur les 7 communes lauréates en CCFI.

i) Plateforme PROCH'EMPLOI

Bilan de l'activité de la plateforme au 31 décembre 2019 :

- 210 offres d'emplois détectées dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
33% des offres concernent des entreprises de – de 10 salariés ; 65% des offres concernent des entreprises de – de 50 salariés ;
34% dans l'industrie ; 17% dans le BTP
- 115 personnes mises à l'emploi :
Dont 27% en alternance
4 264 candidatures étudiées
- 5 circuits courts (rencontres entre demandeurs d'emplois et chefs d'entreprises) organisés : 69 jeunes présents/15 entreprises participantes



3.1.2. Le tourisme

a) Poursuite des travaux 2018

L'année 2019 a été l'occasion de poursuivre sur la dynamique engagée en 2018 et sur des sujets de fond comme le vélo à travers le déploiement du réseau points nœuds français et des moyens d'accueillir de manière professionnelle une clientèle différente et plus exigeante sur certains points de service.

Cette année 2019 qui a commencé, avec la réorganisation interne de la CCFI, par le rattachement de l'OTI au nouveau pôle attractivité qui comprend également le développement économique et la plateforme Proch'Emploi, a été l'occasion de réorganiser l'OT durant le premier trimestre.

Il y a notamment eu la création d'un poste d'assistante administrative et financière pour gérer les régies de l'Office et de la taxe de séjour, ainsi qu'un renforcement de l'équipe Accompagnement des prestataires avec désormais 2 personnes directement au contact des prestataires et des porteurs de projets.

L'accent a été mis sur la boutique avec comme ambition de générer une augmentation de CA. Cette stratégie vise à travailler sur les attentes clients et à développer des produits identitaires forts autour de thèmes précis comme les géants et le carnaval, le houblon et les emblèmes de la Flandre.

L'année 2019 peut aussi être qualifiée d'année de la confirmation après une année 2018 où de nombreux records ont été battus que ce soit en fréquentation physique dans les BIT avec l'effet « Cassel Village Préféré des Français » ou sur le net avec la fréquentation en ligne qui n'a fait qu'augmenter ou encore en terme de CA où 2018 a été une bonne année d'évolution.

Rappel des 4 objectifs fixés par le Conseil d'exploitation en 2019 :

- Maintien de la fréquentation physique
- Développement du CA de l'OTI
- Continuer à développer notre promotion de territoire
- Lancer les projets d'envergures dans le cadre du CRT

b) Réseau point nœud Vélo

Le 29 mars a été inauguré à Sercus le premier réseau points nœuds vélo de France. Il couvre l'ensemble de la CCFI et est un outil de développement touristique important en permettant d'utiliser le vélo comme moyen de découverte, comme support de commercialisation groupe et individuel.

De plus étant connecté avec la Belgique il offre une connexion forte avec nos voisins qui sont en même temps notre première clientèle étrangère. En outre, l'OT s'est activé sur le travail avec les prestataires en labellisant 30 sites « Accueil Vélo »



c) Contrat de Rayonnement Touristique (CRT)

Le mois de novembre a permis de signer le premier contrat de rayonnement touristique de la région entre les EPCI de la CCFI et la CCHF et la Région HDF. Ce contrat assure un co-financement régional sur un certain nombre de projet.

Vers les projets :

Aire de contemplation

Le concept est de pouvoir mettre en scène notre paysage comme sur une photo via le design.



Hôtel Sockeel

Faire de cet hôtel particulier un véritable lieu de vie, vitrine du territoire flamand au-delà du « simple » BIT.

Virtualisation

Proposer l'aide technique de la réalité virtuelle pour replonger dans un contexte historique un site comme le bloc du Peckel ou pour ouvrir à la visite des sites fermés comme l'Abbaye du Mont des Cats.

Aire de camping-car

Lancement de l'étude d'implantation et d'aménagement de ou des aires de camping-car.



2019 en chiffres



Chiffre d'Affaire : + 74%

Prestataire : + 6,25% (17 000 euros)

Boutique : + 53% (44 000 euros)

Groupe : + 113% (89 617 euros)



Accompagnement : + 220%

170 structures accompagnées



Web :

Fréquentation : + 12,3% (33 491 personnes)

Campagne 2019 : 250 000 personnes



Visiteurs : + 0,2%

Demande : 16 023 personnes

Fréquentation : 33 690 personnes

3.2. La Flandre intérieure : un espace en mouvement

3.2.1. L'entretien et l'aménagement de la voirie

La voirie de Flandre intérieure représente plus de 2 000 km : 560 km de voirie départementale et 1 500 km de voirie communale, soit l'équivalent d'un trajet Lille – Rome. Les 1 500 kms de voirie communale sont répartis comme suit :

- 260 km en zone agglomération
- 220 km de voirie « structurante »
- 1 000 km d'autres voiries.

Le diagnostic du patrimoine routier est opérationnel depuis le deuxième semestre 2015. Il permet d'avoir une vision globale de l'état de l'ensemble des voies et de programmer un échéancier des travaux à réaliser pour les dix prochaines années.

Les travaux de réparation des voiries sont de deux ordres :

- Les travaux d'entretien de fonctionnement des voies

qui consistent à garder le patrimoine routier en état sécuritaire et de conservation suffisant à court ou moyen terme dans l'attente de travaux plus importants selon le trafic de ces axes. Ils concernent également le fauchage, la signalisation routière, le curage des fossés et l'entretien de l'éclairage public dans certain EPCI.

- Les travaux d'investissement qui consistent à la pérennité des chaussées et les aménagements spécifiques d'amélioration esthétique ou sécuritaire.

En 2019, la Communauté de communes a consacré près de 10,5 millions d'euros à cette compétence (9,5 en 2018), dont plus de 7 millions d'euros en investissement (6 millions en 2018).

a) *Les travaux d'entretien*

Les travaux sont réalisés soit par des entreprises dans le cadre de marchés publics, soit par l'équipe voirie de la CCFI pour des interventions urgentes ou pour lesquelles la sécurité des usagers peut être mise en cause. Cette équipe est composée de 4 agents pour un montant de travaux estimé à 93 727.94 euros HT

En 2019, 3 entreprises sont intervenues sur le territoire pour des travaux d'entretien pour un montant global de 445 648.18 euros HT (424 680.95 euros HT en 2018). La collectivité s'occupe de l'entretien des espaces verts des zones d'activités. Cet entretien est assuré par 2 agents.

Enfin, la communauté de communes fait intervenir pour l'entretien des espaces verts, dans le cadre d'une action volontariste en matière d'insertion, une équipe de l'association chantier d'insertion Orme Activités. Les communes peuvent ainsi en bénéficier.

L'intervention pour des petits travaux de la CCFI sur les communes a représenté 72 interventions en 2019 avec la mobilisation de 4 entreprises. 380 interventions sur l'ensemble des communes ont également été réalisées en régie par deux équipes de deux agents avec du personnel d'orme activité en réinsertion.

b) *Le curage et le fauchage*

La Communauté de communes a également en charge le curage et le fauchage des fossés.

Le curage consiste en l'enlèvement des fonds de fossés avec ou sans enlèvement des boues. Réalisé à la demande des communes avec l'accord de la CCFI, il se doit d'être en cohérence avec les bassins versants et les exutoires (CD59, USAN(1), AFR(2)) pour lutter contre les inondations.

En 2019, le curage a concerné 142 298 ml pour l'ensemble des communes



réalisée pour un montant de 225 722.85 euros HT (269 709 euros en 2018).

Le fauchage a lui représenté 5 724 kms contre 5 234 kms en 2018. Le coût est de 192 609.40 euros HT (185 044 euros HT en 2018)

c) Le gros entretien et les travaux d'aménagement

L'entretien global a représenté 105 grands chantiers avec plus de 5 917 261.20 euros TTC (5 721 199 euros TTC en 2018). Certains grands chantiers mobilisent des moyens plus importants et notamment humains avec 3 agents en maîtrise d'œuvre et suivi de chantiers.

Sur l'ensemble des 105 chantiers réalisés en 2019, 20 communes ont bénéficié de plus de 100 000 euros de travaux, à savoir Bailleul, Blaringhem, Boëschèpe, Borre, Ebblinghem, Flêtre, Hazebrouck, Houtkerque, Lynde, Merris, Méteren, Morbecque, Nieppe, Noordpeene, Saint-Jans-Cappel, Steenbecque, Steenwerck, Vieux-Berquin, Winnezele et Zuytpeene



d) Le bureau d'études

La Communauté de communes est dotée d'un bureau d'études en voirie de 5 personnes.

Il a pour mission de préparer, en lien avec la commission voirie, les programmes de voirie et les marchés publics nécessaires à la réalisation des travaux. Il prépare les plans, les documents techniques et gère les déclarations d'intention de commencements de travaux (DICT) et de projet de travaux (DT).

En 2019, 645 déclarations ont été envoyées depuis le compte de la CCFI. La CCFI a répondu à 4 313 déclarations en tant qu'exploitant de réseaux.

Le bureau d'étude a également une mission de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des chantiers de voirie du territoire ou de suivi général des chantiers lorsqu'une maîtrise d'œuvre externe a été dépêchée.

Il a enfin un rôle de conseil auprès des maires des 50 communes sur leurs projets et leurs besoins.

3.2.2. Mobilité

Le champ de compétence de la CCFI en matière de mobilité a évolué en 2019. En effet, depuis la modification de ses statuts au 1er janvier 2016, la CCFI est compétente en matière « d'études, aménagement et développement des pôles d'échanges multimodaux autour des gares et haltes ferroviaires ».

En 2019, la CCFI, par nouvelle modification de ses statuts a élargi son champ d'intervention en matière de mobilité, en adoptant, au titre de sa compétence obligatoire « Aménagement », « les études, l'aménagement et le développement des aires de covoiturage ». De plus, la CCFI s'est engagée en 2019 dans une démarche volontariste en matière de mobilité puisqu'elle a adopté un plan vélo qui se structure en quatre axes d'intervention mais a également décidé de mener une expérimentation en développant un service de navette sur le territoire.

3.2.2.1 L'action de la CCFI autour des pôles d'échanges multimodaux, gares et haltes gares

a) L'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck

- Déconstruction de la passerelle actuelle et construction de la future passerelle en gare d'Hazebrouck :

En 2019, la SNCF a présenté le rendu d'étude PROJET en sa version finalisée pour l'opération de déconstruction de la passerelle actuelle et construction de la future passerelle. La SNCF a donc détaillé, en format comité de pilotage le programme technique du

volet passerelle et mise en accessibilité des quais, la présentation du planning avec les délais de passation des marchés publics, les conventionnements nécessaires, les différentes phases travaux et l'organisation attenante et enfin la présentation du budget prévisionnel affiné de l'opération.

Afin de pouvoir déposer des dossiers de demandes de subventions en leur nom propre, il était nécessaire que la SNCF et la CCFI conservent la maîtrise d'ouvrage sur chacun de leur périmètre pour l'opération passerelle à savoir :

- L'ouvrage passerelle pour la CCFI
- La mise en accessibilité des quais pour la SNCF

Pour ce faire, la CCFI et la SNCF ont signé, en Octobre 2019 (délibération n°2019/122 du conseil communautaire du 30 Septembre 2019) une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de travaux pour la démolition de la passerelle actuelle et construction de la nouvelle passerelle.

La phase de consultation a été initiée par la SNCF en tant que coordonnateur du groupement de commandes en décembre 2019. Le groupement de commandes a pour objet de mutualiser les achats de travaux et poursuivre la coordination des démarches et la passation des marchés relatifs à la création d'une nouvelle passerelle piétonne, des aménagements de mise en accessibilité en gare et de déconstruction de l'ancienne passerelle.

Le présent groupement de commande portant, d'une part sur la réalisation de l'ensemble des pièces du marché qui permettra la passation par SNCF Réseau du volet « passerelle » et d'autre part du volet « Mise en accessibilité PMR de la gare » effectué dans le cadre d'une consultation globale de marché de travaux.

Le périmètre des procédures de consultation envisagées s'entend selon le schéma suivant :

- Procédure de consultation allotie selon le périmètre géographique d'exécution des travaux suivant :
- Lot 1 : Démolition de la passerelle existante et réalisation de la nouvelle passerelle piétonne (Maîtrise d'ouvrage CCFI)
- Lot 2 : Mise en accessibilité PMR de la gare (Maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau)

L'attribution du marché de travaux est prévue pour le mois de Juin 2020.

En parallèle, la CCFI a attribué à la SNCF, par le biais d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, la mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition de la passerelle actuelle et construction de la future passerelle en gare d'Hazebrouck. Le recours à cette procédure peut se justifier pour des raisons techniques particulières. En l'espèce, la mission de maîtrise d'œuvre se justifie par l'existence d'une mission de sécurité liée à l'activité ferroviaire que seule la SNCF peut exercer.



	MONTANT	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
		CCFI	FEDER	REGION- PRADET	PTS	VILLE
Marché de travaux passerelle/ consultation en cours	7 165 000 €	2 149 500 € (30%)	1 931 400 €	1 411 700 €	1 672 400 €	
Provision pour risques	468 000 €	140 400€ (30%)			327 600 €	
Marché de maîtrise d'œuvre- passerelle	2 269 000 €	680 700 (30%)		1 588 300 €		
Acquisition foncière	1 625 691 €	945 691 €	400 000 €			280 000 €
Marché de travaux-Ascenseurs	100 000 €	50 000 €	50 000 €			

- Le pôle d'échanges multimodal :

A la suite des travaux de démolition de la passerelle actuelle et construction de la future passerelle, pourront être engagés les travaux pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck.

En effet, le terrain d'assise sur lequel va s'implanter la future passerelle (d'une surface d'environ 13 000m² et qui a été racheté auprès de l'EPF en Décembre 2019), servira pendant toute la durée des travaux pour la passerelle, de base de vie à la SNCF. Les travaux commenceront en 2023 pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal.

Toutefois, même si le démarrage prévisionnel des travaux n'est prévu qu'en Novembre 2022, la procédure de concours d'architecte, qui est une procédure consistant au choix par le maître d'ouvrage d'un projet architectural parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre, a déjà été engagée par la CCFI. Tout d'abord, dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Agence d'Urbanisme de Développement de Flandre Intérieure et du Pays de Saint-Omer (AUD) des études pré-opérationnelles ont été réalisées en 2018 afin de pouvoir réaliser un pré-programme basé sur des principes programmatiques. Ces principes programmatiques ont ainsi permis l'élaboration en 2019 d'un véritable programme d'une quarantaine de pages en accompagnement de l'AUD qui est une pièce technique fondamentale dans le cadre de la procédure de concours d'architecte.

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle confiée par la CCFI à l'AUD en 2018, les élus communaux et communautaires se sont arrêtés sur les principes programmatiques suivants :

- Traiter le stationnement sur plusieurs niveaux avec la réalisation d'un parking silo sur 3 niveaux dont un niveau en N-1
- Préserver la vue depuis le point haut offert depuis la rue du contour de la Gare sur la ville sud
- Prévoir une continuité piétonne directe entre la rue du contour de la Gare et la future Passerelle
- Traiter la future placette et la gare routière dans une écriture contemporaine et innovante, tout en intégrant le végétal
- Travailler un gradient de végétation progressif de la passerelle au Silo
- La CCFI souhaite inscrire le site dans une véritable démarche « REV 3 » (troisième révolution industrielle) puisque l'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck se veut qualitatif avec une attention particulière portée à l'impact énergétique du site et à l'inscription dans son environnement proche.

Ce projet d'aménagement est un projet intercommunal phare qui vise à faire du PEM, un site démonstrateur ainsi que la porte d'entrée du territoire.

Ces éléments ont servi de base à l'écriture du programme, qui lui-même a permis aux trois candidats admis à concourir à remettre un projet qui soit en adéquation avec les attentes de la CCFI.

Le concours d'architecte initié par la CCFI porte ainsi sur le périmètre suivant :

- Construction et aménagement d'un parking silo comprenant entre 550 et 600 places sur trois étages, de la gare routière, du square, et de la placette avec l'intégration des modes doux ainsi que l'ensemble des accès, y compris la voie de desserte commune avec le projet DUVAL au sud du site.

Il s'agit du périmètre sur lequel portera la mission de maîtrise d'œuvre complète (des études aux travaux).

En Septembre 2019, la CCFI a donc engagé la procédure de concours d'architecte avec la publication de l'avis d'appel public à concurrence et d'un règlement de candidatures. La CCFI a reçu 27 candidatures, qui ont fait l'objet d'une analyse de la part du comité technique présentée lors de la première réunion du jury de concours qui s'est tenu le 22 Octobre 2019.

Lors de cette première réunion du jury composé des membres élus de la commission d'appel d'offre de la CCFI, de Monsieur le Maire d'Hazebrouck en tant que personnalité désignée et de trois personnalités qualifiées ont retenus trois candidats. Ces trois candidats se sont vus remettre le règlement de concours et le programme détaillé de l'opération ainsi que toutes les pièces marchés nécessaires à la remise de leur offre en janvier 2020 pour une sélection du lauréat du concours en février 2020.

b) Les abords de la halte-gare de Nieppe

Acheté en fin d'année 2017, l'ancien bâtiment de la gare de Nieppe fait l'objet de réflexions quant à son réaménagement.

Ainsi, en 2019, la CCFI a engagé une démarche participative avec les usagers de la gare de Nieppe portant sur le réaménagement de l'ancien bâtiment gare. Pendant les mois de Juin et Juillet 2019, les usagers pouvaient donc répondre à une enquête en ligne traitant de différentes thématiques, autour de l'accessibilité de la gare, des services présents... De plus, deux permanences ont également eu lieu sur les quais de la halte-gare permettant de solliciter directement les usagers sur site.



La CCFI a donc obtenu 171 réponses au questionnaire.

Face à cette importante mobilisation, la CCFI a organisé en Septembre 2019, une réunion publique en collaboration avec la mairie de Nieppe. Cette réunion a été l'occasion dans un premier temps de présenter les résultats de l'enquête mais également, dans un second temps, pour les usagers de réfléchir à l'aménagement du bâtiment grâce à un atelier participatif. Cet atelier participatif fut organisé en deux temps : le premier dédié à la question de l'accessibilité de la gare et le deuxième dédié au réaménagement du bâtiment gare en travaillant à partir des plans existants. Lors de la restitution des groupes de travail, il a été constaté que les usagers souhaitent principalement retrouver une fonction « gare », avec un espace d'attente confortable les protégeant des intempéries, des toilettes, une connexion wifi.

La CCFI en partenariat avec l'AUD, a donc engagé un travail de réflexion pour aboutir à de véritables propositions d'aménagements dans le cadre du projet TRANSMOBIL qui verront le jour en 2020.

c) L'aménagement d'une aire de stationnement pour la halte-gare de Renescure

Le nouveau parking de la halte-gare de Renescure a été inauguré en avril 2019. Un parking de 60 places, doté d'un abri vélo couvert et d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, a donc été aménagé. Cet équipement répondant aux besoins en stationnement matérialisé des usagers intègre une véritable dimension qualitative, mais aussi environnementale avec la présence d'espaces verts.



d) Les démarches engagées pour les autres gares du territoire

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement », la CCFI a poursuivi les démarches partenariales engagées pour mener de véritables opérations de requalification des abords des gares et haltes-gares du territoire, et ce, en faveur de l'intermodalité.

- La gare de Bailleul

En ce sens, la CCFI a suivi l'appel à projets intitulé « 1001 gares » initié par la SNCF. Cet appel à projets a vocation à valoriser du foncier vacant appartenant à la SNCF par le biais de mises à disposition pour l'implantation d'activités et services.

Ainsi, un espace vacant au sein du bâtiment gare de Bailleul fait l'objet de cet appel à projets. Une rencontre avec la mairie de Bailleul a eu lieu pour évoquer quels pourraient être les porteurs de projets intéressés par ce local pouvant servir de point de vente directe aux usagers de la gare.

- La gare Cassel/Bavinchove

Cette gare est fléchée comme une des gares prioritaires pour l'intervention de la collectivité. Au cours de l'année 2019, la CCFI a poursuivi la démarche de négociation foncière pour acquérir du foncier nécessaire à l'aménagement d'une aire de stationnement suffisamment dimensionnée par rapport au nombre de montées/descentes de cette gare.

Ainsi, la CCFI a engagé diverses démarches de négociation de part et d'autres des voies, en proposant à chaque fois une réflexion globale intégrée à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur de la gare du PLUI-H.

- La gare de Steenwerck



La CCFI a participé à plusieurs réunions en partenariat avec la ville de Steenwerck et le Département du Nord, concernant la création d'une piste cyclable, sur la départementale menant de la halte-gare jusqu'au centre bourg.

De plus, la CCFI a réenclenché des démarches d'acquisition foncière auprès de la SNCF afin d'aménager un parking pour les usagers du train. Ceci dit, des câbles réseau encore nécessaires à l'exploitation ferroviaire sont présents dans les sols, la vente est donc impossible. La SNCF doit mener des études afin de déterminer si une simple mise à disposition du terrain par le biais d'une convention d'occupation temporaire est envisageable.

3.2.2.2 La prise de compétence en matière d'aménagement des aires de covoiturage

Par modification de ses statuts, la CCFI est devenue compétente en matière d'aménagement des aires de covoiturage.

Ainsi, en 2019, elle a travaillé sur un projet de création d'une aire de covoiturage d'au moins 50 places à Steenvoorde sur un terrain à proximité immédiate de l'autoroute. La CCFI a sollicité la sous-préfecture et la Direction Interdépartementale des Routes du Nord pour mener les études de sol nécessaires et préalables à tout aménagement.

3.2.2.3 L'expérimentation en matière de mobilité : la mise en place d'un système de rabattement vers les centre-ville

En mai 2019, les élus du territoire ont décidé de mettre en œuvre un service de rabattement vers les centre-ville. De manière concrète,

la CCFI est découpée en 4 bassins qui desservent trois villes : Hazebrouck, Bailleul et Steenvoorde.

Un groupe de travail composé de maires a donc participé à déterminer des principes de fonctionnement de ce nouveau service. Ainsi, la navette, véhicule de type minibus accessible aux personnes à mobilité réduite dessert chacune des 47 communes (hors Hazebrouck, Bailleul et Steenvoorde) une fois tous les quinze jours. L'inscription est obligatoire auprès de la mairie de la commune ou auprès de la CCFI via le service de proximité. Ce service est gratuit pour l'ensemble des usagers.

De manière générale, la navette est utilisée par les personnes âgées de plus de 70 ans. La navette ne circule qu'en cas d'inscription préalable pour être en conformité avec les ambitions du PCAET.

Cette expérimentation, a fait l'objet d'une évaluation « in itinere », ce qui a permis aux élus de décider, en fin d'année 2019 de prolonger ce dispositif en 2020 mais toutefois de modifier l'offre de service en desservant les trois communes d'Hazebrouck, Bailleul et Steenvoorde les jours de marché.



3.2.2.4 Le déploiement d'un plan vélo territorial

Fin 2018, les élus de la CCFI ont souhaité se doter d'un Plan Vélo territorial, faisant écho au « Plan Vélo National » publié en septembre 2018. Ce plan territorial s'est construit en régie, il sert de document-pivot pour bâtir les plans d'actions annuels et pluriannuels. Il a un objectif affirmé de renfort de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens ; le document devait également être compatible avec les différents documents stratégiques qui incombent à la Flandre Intérieure, dans le but de répartir le poids des investissements entre l'ensemble des acteurs œuvrant au développement de la pratique cyclable.

Ce plan d'action se décline en 4 axes :

1. Equiper les habitants
2. Aménager les bourgs
3. Renforcer l'offre de services
4. Développer une « culture vélo »

De plus, un axe transversal vient créer le lien entre les actions : il s'agit d'actions structurelles du Plan Vélo.

Suite à la validation de l'exécutif de la CCFI, il était entendu que les 4 axes devaient être traités chaque année concomitamment, même si ponctuellement des efforts plus importants pouvaient être fournis sur un axe particulier, au regard des priorités fixées en début d'année.

a) AXE TRANSVERSAL : Élaboration d'un schéma directeur des aménagements cyclables

La CCFI fait partie des territoires retenus à l'appel à projets « Vélo et territoires », lancé par l'ADEME fin 2018. L'action déposée était l'établissement d'un schéma directeur et d'une charte des aménagements. Ce document à portée programmatique (qui sera donc financé à hauteur de 50% par l'ADEME) répond à un triple objectif :

- Identifier les aménagements prioritaires qui sont des freins actuellement à la pratique quotidienne du vélo
- Développer un plan pluriannuel d'investissements sur les aménagements cyclables
- Se doter d'un document sur les bonnes pratiques en matière d'aménagements de voirie, afin d'acquérir les bonnes méthodes à chaque fois que la CCFI interviendra dans la réfection d'une voirie

Le succès de l'appel à projets a retardé les validations de la part de l'ADEME, qui ne sont intervenues qu'à la fin du printemps 2019. Une fois celles-ci acquises, un marché a été lancé et le bureau d'études VIZEA a été retenu.

La mission de VIZEA a été lancée fin septembre, et deux COPIL se sont tenus (le COPIL de démarrage, le COPIL de restitution du diagnostic). Le diagnostic a été validé par l'exécutif de la CCFI en janvier 2020.

Comme la phase suivant le diagnostic implique des échanges en direct avec les communes, il a été convenu de temporiser l'élaboration du schéma directeur jusqu'à l'installation des nouvelles équipes municipales.

b) AXE 1 : Mise en place d'un dispositif « Aide à l'acquisition de vélos / V.A.E. »

Afin de permettre l'équipement des habitants de la CCFI, un dispositif d'aide à l'achat a été développé en mars 2019. Celui-ci prévoyait :

- Une aide à hauteur de 20% du coût d'achat pour les vélos classiques (à énergie musculaire), dans une limite de 100 euros
- Une aide à hauteur de 20% du coût d'achat pour les vélos à assistance électrique, dans une limite de 200 euros.

D'abord à titre expérimental jusqu'au 15 octobre, le dispositif a été prolongé jusqu'à fin 2019 pour être finalement reconduit en 2020.

1 043 foyers ont donc déposé un dossier au cours de l'année 2019 pour un investissement total d'environ 120 000 euros de la CCFI.



c) AXE 2 : Réseau points-nœuds et véloroutes

Cet axe dépendant directement de la bonne réalisation du schéma directeur, peu d'actions ont pu être entamées au cours de l'année 2019.

Cependant, la CCFI a étroitement accompagné le Département du Nord sur deux projets :

- L'installation d'une signalétique touristique liée au 1er réseau points-nœuds de France (cf. partie « tourisme »)
- L'installation de la signalétique touristique liée à la véloroute des Flandres



Ces aménagements ne sont pas anodins, car ils représentent une partie de la colonne vertébrale cyclable de la CCFI, puisque les élus ont placé ces équipements au cœur du projet cyclable du territoire.

De plus, les démarches foncières liées à l'aménagement de la véloroute de la Lys (Nieppe – Steenwerck – Thiennes) se sont poursuivies au cours de l'année 2019. Des rencontres se sont notamment tenues avec élus et techniciens de la commune d'Erquinghem, de la MEL ou de la CCFL pour résorber les points noirs de l'itinéraire.

d) AXE 3 : Aménagement d'aires de services vélo dans les bourgs

Faisant écho au déploiement du 1^{er} réseau points-nœuds de France, la CCFI va aménager jusqu'en 2022 plus de 50 « zones de départ », environ 15 « aires de détente » et les « haltes-gares ».

De plus, les 5 principales communes en matière de centralités commerciales (Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde, Nieppe, Cassel) bénéficieront d'un déploiement spécifique d'équipements permettant le stationnement « courte durée ».

En l'occurrence, il s'agit de déployer sur ces aires des équipements tels que des arceaux vélo, des stations de gonflage mécaniques, des bancs, des poubelles, etc.

Pour 2019, une première vague d'aménagements était prévue et les représentants des communes identifiées comme prioritaires ont été rencontrés. Des plans de masse ont été réalisés pour chacune d'entre elles.

La phase suivante est donc la réalisation desdits aménagements, en fonction des plans de masse co-construits entre la CCFI et les communes. Un marché en quatre lots distincts a été lancé, puis attribué au cours du mois de décembre 2019, aux sociétés « Paysages des Flandres » et « Imapres ». Les premiers aménagements sont prévus au cours du premier semestre 2020.

Parallèlement, la deuxième vague d'aménagements (réalisation de plans de masse) se réalisera aux alentours de la période estivale.

e) AXE 4 : Développement d'une « culture vélo » au sein de la CCFI

S'agissant d'actions moins visibles, et sur le long terme (puisque bousculant des habitudes de déplacements bien ancrés), la CCFI s'est d'abord attachée à travailler sur deux publics-cibles : les agents de la collectivité et les habitants du territoire.

Concernant les agents et l'institution, la CCFI a fait l'acquisition de 4 vélos de service, dont certains à assistance électrique, pour permettre des courts déplacements (réunion, pause méridienne).

Afin de monter en compétences, la collectivité a adhéré à deux associations : « Vélo et Territoires » et « Club des Villes et Territoires Cyclables ». Un travail de conventionnement est également en cours avec l'association Droit au Vélo (ADAV). L'ensemble de ces

partenariats, outre la montée en compétences, serviront demain à la mise en place d'événementiels co-construits permettant la sensibilisation des populations.

De plus, la réflexion autour de l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Administration a été engagée (rappelons qu'il s'agit d'une démarche volontariste puisque la collectivité n'est pas soumise obligatoirement à l'élaboration d'un PDA).

Concernant les habitants, nous l'avons vu ci-dessus, le premier travail concerne le conventionnement avec l'ADAV, dans le but de pouvoir mettre en place des ateliers à destination des habitants au cours de l'année 2020.

L'autre démarche a été de multiplier les communications, par le biais des journaux communautaires, par le site Internet et par les réseaux sociaux.



3.2.3. Participation de la CCFI au programme Interreg

a) Programmes de coopération INTERREG

L'Union européenne via la Commission européenne permet aux partenaires de chaque côté de la frontière de travailler ensemble en cofinçant des projets qui permettent de répondre à une problématique commune grâce au programme Interreg.

En 2019, la CCFI est partenaire financeur de 5 projets Interreg :

- Partons 2.0
- TEC !
- Eurocyclo
- Lyse
- Transmobil (évoqué en page 45)

Elle est également partenaire associé de 2 autres programmes :

- Emploi sans frontières
- Compétence sans frontières

Depuis le 1er avril 2019, la CCFI est chef de file du projet QUALICANES, approuvé le 15 mars 2019 par le Comité de pilotage du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

Au sein de notre structure, cette participation se fait via un binôme constitué d'une chargée de mission thématique et un chargé de mission responsable du suivi administratif et financier.

LES ACTIONS ORGANISEES EN 2019 DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG



PROJET	OBJECTIF	ACTIONS
Partons 2.0	Développer le territoire transfrontalier du Westhoek en zone rurale avec la participation des habitants, pour améliorer l'accès aux services de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'accompagnement le 15/01 • Accompagnement des projets sélectionnés pendant le 1er appel à projets en 2018 (Nieppe et Oudezeele) du 24/01 au 02/10) • Opération « Boîtes à idées » à la ville de Nieppe du 1er mars au 30 avril 2019 • Réunions publiques à Oudezeele (01/04) et Nieppe (04/04) • Lancement du 2ème appel à projets pour le développement participatif le 15/04 • Comité d'accompagnement le 25/06 • Visite de terrain le 12/07 pour le projet de La Casseline • Réunion technique pour le projet de Nieppe le 18/07 • Réunion technique pour le projet d'Oudezeele le 19/08 • Réunion technique « La Casseline » le 24/09 • Réunions publiques à Oudezeele (01/10) et Nieppe (02/10) • Opération « Boîtes à idées » à Cassel pour le projet de La Casseline du 02/12 au 31/01 • Réunion publique pour La Casseline le 18/12 à Cassel
TEC ! Tous éco-citoyens !	Protection des espèces menacées et de leur habitat naturel entre la France et la Belgique, tout en sensibilisant les citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> • Création des Rallyes Nature (à partir du 14/02) • Comité d'accompagnement le 20/06 • Lancement officiel des Rallyes Nature le 07/07 au Mont Noir • Lancement du Rallye Nature « Oudezeele » le 08/09
LYSE	Limiter le risque d'inondations via des aménagements hydrauliques des deux côtés de la frontière franco-belge, le long de Lys et de l'Yser.	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du schéma de gestion des eaux pluviales de Steenvoorde le 12/04 • Comité d'accompagnement le 17/06 • Journée d'étude le 27/09 à Steenvoorde • Comité d'accompagnement le 12/12 • Rédaction du cahier des charges pour l'achat d'un drone en décembre
Transmobil	Développer les services de mobilité dans la zone rurale transfrontalière sur 5 hubs : Arnèke, Bailleul, Cassel/Bavinchove, Hazebrouck et Nieppe	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'accompagnement et Comité de pilotage le 18/06 • Visite de terrain pour la sécurité aux abords de la gare de Nieppe le 25/09 • Comité d'accompagnement et comité de pilotage le 17/12
Eurocyclo	Créer une expérience transfrontalière en cyclotourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'accompagnement le 25/06

Ruralité	Décloisonner le marché du travail transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage du programme : janvier 2020 • 1 réunion de travail partenarial par mois • Événement de lancement à la brasserie Saint Bernardus de Watou le 25/09 • Comité d'accompagnement le 01/10 en CCFI
Qualicanes	Requalifier l'ancien poste douanier de Callicanes et ses environs, dans une perspective de servir les citoyens en leur offrant un espace de qualité et multifonctions.	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la candidature le 31/01 • Réunion de travail le 11/07 pour la création d'un outil d'information transfrontalier pour les services au public • Événement de lancement le 30/08 • Préparation des cahiers des charges pour l'étude voirie et l'étude paysagère • Lancement d'une lettre d'information en novembre
Emploi sans frontières	Décloisonner le marché du travail transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Forum travailler en Belgique : mode d'emploi à la salle des fêtes de Bailleul avec 250 offres d'emplois proposées, 140 participants, 22 stands (16 entreprises et agences intérim belges + partenaires de la formation).
Compétences sans frontières	Faciliter la formation et la mise à l'emploi sur le territoire franco-belge dans les secteurs de l'agro-alimentaire, le textile et l'éco-construction	<ul style="list-style-type: none"> • 21/11 inauguration de la vitrine pédagogique sur les formations et les métiers du textile au CEFRET de Mouscron (Belgique).

En complément des projets Interreg, la CCFI est également impliquée dans les partenariats régionaux et transfrontaliers. Dans ce cadre, elle a participé le 7 juin 2019 au Comité de pilotage entre la Communauté de communes de Flandre intérieure, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et la Province de Flandre occidentale en présence de nos vice-présidents Bénédicte CREPEL, Gérard MARIS, Jean-Luc DEBERT et Pascal CODRON.

La CCFI a été associée à l'événement organisé le 21 octobre 2019 au Vélodrome couvert de Roubaix à l'occasion des 30 ans de coopération entre le Département du Nord, la Province de Flandre occidentale et la Province de Hainaut

b) Programmes européen LEADER

En association avec la CCFI, la CCHF porte le programme européen de développement rural LEADER en avec nos partenaires socio-économique du Groupe d'Action Locale (GAL) dans l'objectif d'« agir ensemble pour une économie novatrice en Flandre ».

LEADER, c'est une équipe d'animation de deux personnes, au service des collectivités, entreprises et associations pour accompagner et financer des projets de soutien aux commerces de proximité alimentaires, au développement des circuits courts et des produits du terroir et au développement touristiques.

Depuis le lancement de la stratégie en 2016, LEADER c'est plus de 50 projets déposés et accompagnés.

En CCFI, 12 projets LEADER ont été déposés et accompagnés en 2019 sur le territoire et viennent soutenir une multitude d'acteurs locaux (entreprises, associations ou collectivités).

LEADER, c'est un accompagnement pour :

- Le commerce de proximité : soutien à l'épicerie municipale au Doulieu, reprise du café-tabac à Wallon-Cappel, au développement de la boulangerie à Morbecque.
- À l'évènementiel du territoire venant soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat, comme le bus de l'entrepreneuriat en juin sur 10 communes de la CCFI, ou encore le marché de Noël de Bailleul.
- Le soutien au développement d'entreprises et associations valorisant les produits du terroir comme la fromagerie d'Eecke, le Festival International de la Bière de Sainte-Marie Cappel.
- Le développement des circuits courts alimentaires en accompagnant un groupe de producteurs laitiers à développer la transformation.
- le développement cyclotouristique : soutien au développement du mobilier cyclo sur la communauté, aux prestataires touristiques, comme le gîte de la parenthèse-champêtre à Neuf-Berquin, le Bloemstraete à Renescure.



3.3. La Flandre intérieure : fière de son identité et soucieuse de son cadre de vie

3.3.1. La gestion des ordures ménagères

a) *Gestion, enlèvement et traitement des ordures ménagères*

La CCFI est compétente en matière de gestion des ordures ménagères et des déchèteries. Pour ce faire, le territoire de la CCFI est divisé en 3.

Au sud du territoire, la CCFI assure le service, au travers de marchés publics passés avec des opérateurs privés. Pour le compte des communes de Boëseghem, Steenbecque, Thiennes, Morbecque et Blaringhem.

Au nord du territoire, la CCFI a délégué l'exercice de cette compétence au Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord pour les communes d'Arnèke, Bavinchove, Berthen, Boeschèpe, Buyscheure, Cassel, Eecke, Godewaersvelde, Hardifort, Houtkerque, Noordpeene, Ochtezeele, Oudezeele, Oxelaëre, Rubrouck, SainteMarie-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Steenvoorde, Terdegheem, Wemaers-Cappel, Winnezeele, Zermezeele et Zuytpeene ainsi que des communes de la Communauté de communes des Hauts de Flandre.

Enfin, ces missions ont été confiées au Syndicat Mixte SMICTOM des Flandres pour les communes de Bailleul, Borre, Flêtre, Hazebrouck, Le Doulieu, Merris, Méteren, Neuf-Berquin, Nieppe, Pradelles, Saint-Jans-Cappel, Steenwerck, Strazeele, Vieux-Berquin et Wallon-Cappel mais aussi pour 8 communes de la Communauté de Communes de Flandre Lys pour la seule partie des déchèteries et du traitement des ordures ménagères.



b) *Le ramassage*

Le ramassage se fait soit en apport volontaire (déchèteries, colonnes à verre, bennes à déchets verts...) ou en porte à porte (ramassage des ordures ménagères, encombrants...).

En 2019 *, sur l'ensemble de la CCFI, il a été collecté 76 704 tonnes de déchets. Ce chiffre est en progression de 0,1% par rapport à 2017.

En moyenne en 2019, ce sont donc 745,8 kg par habitant qui sont collectés et traités.

* Les données proviennent de la dernière année connue par le bilan annuel des syndicats soit l'année 2018, il y a toujours un an de décalage

c) *La collecte des ordures ménagères*

La collecte des ordures ménagères résiduelles (sacs noir) représente 28 061 tonnes de déchets, soit 273 kg par habitant.

La collecte des déchets recyclables représente 5 111 tonnes de déchets à valoriser, soit 49,7 kg par habitant.

Les deux syndicats offrent également la possibilité d'un ramassage des encombrants à la demande.

e) *La déchèterie*

Sur le territoire de la CCFI, 7 déchèteries sont ouvertes aux habitants.

En 2019, 32 093 tonnes de déchets ont été collectées au sein des déchèteries du territoire d'intervention des 2 syndicats et des communes de la CCFI qui fonctionnent en régie, soit 312 kg par habitant.

Les déchets les plus collectés sont les déchets verts 33%, les gravats 29%, les encombrants 18% et le bois 8%.

c) *L'eco-pâturage*

Cette expérimentation engagée en 2017 s'est poursuivie en 2018 autour de l'éco-pâturage. Le principe est de réunir 3 acteurs autour d'un projet de réimplantation de pâturage en cœur de village. La démarche partait du constat qu'il existait des espaces verts délaissés alors que certains éleveurs avaient du mal à trouver des pâturages. La commune met à disposition un terrain doté d'un point d'eau, l'éleveur y met une partie de son cheptel et la CCFI se charge de clôturer ce terrain.

En 2017, les communes de Zuytpeene et d'Ebblinghem se sont lancées dans la démarche pour 4 500 m² pâturé. En 2018, ce sont 7 communes qui ont mis en place l'éco-pâturage. En plus des communes de Zuytpeene et d'Ebblinghem se sont ajoutées les communes de Noordpeene, Houtkerque, Hondegheem, Vieux-Berquin et Zermezele pour 15 300 m² pâturés.

En 2019, ce sont deux communes qui se sont ajoutées à la démarche : Bailleul, avec 550 m de clôture pour un espace de 3 000 m² pâturé et Le Douliou, 180 m de clôture pour 3 400 m² pâturé.



d) *La connaissance de la biodiversité dans des carnets*

Le carnet de la biodiversité est un état des lieux, accessible à tous, de la connaissance de la biodiversité sur la CCFI qui doit faire l'objet d'actualisations périodiques à plus ou moins 5 ans. La réalisation de ce carnet a permis de faire apparaître deux axes à développer, en plus des politiques déjà en cours (restauration du bocage, curage/création de mare, mise en place d'éco-pâturage, de verger de maraude...):

- Premièrement, la nécessité d'améliorer les connaissances par l'inventaire de professionnels, mais également par le développement des sciences participatives où chaque citoyen peut faire part de ses observations
- Deuxièmement, améliorer les habitats disponibles par la mobilisation de chaque citoyen en tant que particulier, élu, agriculteur, entrepreneur... pour aménager et gérer des espaces favorables à la biodiversité dans les jardins, les écoles, les zones d'activités, etc.

Les carnets de la biodiversité sont sortis au printemps 2018, ils ont été distribués aux communes, aux associations, aux partenaires et sont consultables en ligne (inventaire communal : cc-flandreinterieure.fr/fr/information/8048/communes). Chaque commune a fait l'objet d'une fiche particulière. On y retrouve la faune et la flore connue à ce jour mais également les habitats qui la compose. Quelques actions portées par la municipalité sont également présentées.

En 2019 un marché a été lancé afin de procéder à la mise à niveau des connaissances en biodiversité sur l'ensemble des communes. Des inventaires complémentaires auront donc lieu jusque fin 2020 afin d'avoir un niveau de connaissance sur la faune et la flore homogène sur l'ensemble du territoire. Ces données seront consultables via une plateforme numérique dynamique qui s'actualisera automatiquement.

e) *Animations de sensibilisation à l'environnement*

La CCFI a organisé de nombreuses animations nature en 2019 afin de sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement et à la biodiversité.

Ainsi, 17 animations durant l'hiver 2018/2019, ont été organisées dans le cadre de TEC ! Le Conservatoire des espaces naturels a proposé 8 animations grand public sur les communes de Cassel, Steenvoorde, Sainte Marie Cappel, Hazebrouck, Boeschepe, Vieux Berquin et Zermezele, elles ont réuni plus de 100 personnes (l'une d'entre elle a dû être annulé à cause de la météo).

Le Conservatoire Botanique a également programmé 3 animations d'inventaires participatifs sur les communes de Eecke et Oudezeele, celle de Morbecque a dû être annulée à cause de la météo, une quarantaine de personnes en ont profité. La CCFI a également relayé les sorties nature sur le territoire inscrit dans le cadre des Rendez-vous nature du Département.

La CCFI a élaboré 3 Rallyes Nature dans le cadre du projet TEC ! dans les communes de Saint Jans Cappel (Mont Noir), Buysscheure et Oudezeele. Ces dépliants à destination des familles sont disponibles gratuitement dans les offices de tourisme. Une mascotte issue du projet TEC ! (Gaston le triton, Buysschette la Chouette et Oudo le Lérot) permettent de découvrir la nature au fil d'un circuit accessible à tous, tout au long de l'année.

Un événement de lancement a eu lieu au parc Marguerite Yourcenar le 7 juillet 2019 avec de nombreuses animations pour les familles.

La CCFI en lien avec le service CLEC a mise en place pour les scolaires une semaine « Tous éco-responsables » du 13 au 17 mai 2019 à Steenvoorde et Cassel. Les classes de CE2 à la 6ème ont bénéficié d'une demi-journée avec le spectacle « attention à chauffe » de la compagnie « Le Chapiteau Vert » et durant l'autre demie journée d'ateliers thématiques : eau avec l'USAN, l'énergie avec l'EIE et GRDF, l'air avec une mallette pédagogique prêtée par l'association ATMO Hauts de France « justin peu d'air », la biodiversité avec le CBNBL et des déchets avec le SIROM.

f) La préservation du patrimoine bâti

La collectivité œuvre également à la préservation du patrimoine bâti. Ainsi, chaque année, la CCFI consacre une enveloppe annuelle de près de 20 000 euros de subvention à la rénovation de chapelles. En 2019, 4 projets ont été financés (contre 7 en 2018) sur les communes de Bailleul, Cassel, Sainte-Marie-Cappel et Steenwerck. Ces projets ont représenté un total de plus de 50 000 euros de travaux. La CCFI a alloué près de 5 400 euros de subventions ce qui représente une participation de 11% du coût total d'investissement.



3.3.3. L'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial

a) La démarche d'élaboration du PCAET

PLAN	CLIMAT	AIR	ENERGIE	TERRITORIAL
Planification stratégique et opérationnelle	Limiter les émissions de gaz à effet de serre	réduire les émissions de polluants atmosphériques	Maitriser l'énergie et produire des énergies renouvelables	Impliquer les acteurs du territoire
Durée : 6 ans avec évaluation à mi-parcours	Adapter le territoire au changement climatique			



Après une première étape de diagnostic menée de 2017 à 2018, la stratégie et le plan d'actions se sont construits de 2018 à 2019 via plusieurs instances de concertation avec les élus et forces vives du territoire.

Des « vendredis du climat » ont été organisés : il s'agit d'ateliers de concertation avec les acteurs du territoire (structures associatives, partenaires institutionnels, consulaires, élus, habitants) mobilisant 80 participants et 44 structures représentées.

En 2019, 6 séquences de travail par entité territoriale ont été organisées où 20 communes étaient représentées. Les travaux menés dans les différents ateliers ont permis de dégager près de 227 pistes d'actions

Le Comité Partenarial, rassemblant les institutions et partenaires de la CCFI (DREAL, CR Hauts de France, SIECF, SMFL, etc.) et les maîtres d'ouvrage potentiels des actions du PCAET, s'est réuni en juillet 2019 afin de valider la stratégie et un premier programme d'actions.

Par la suite, des échanges avec les partenaires ont permis de valider leur engagement en tant que maître d'ouvrage d'actions. Pour une meilleure appropriation, les éléments ont également été présentés lors du dernier trimestre 2019 en Conseil des Maires et Conférences des DGS..

La CCFI, l'AUD et VERDI Conseil ont poursuivi le travail de rédaction de la stratégie, de l'évaluation environnementale et des fiches actions.

Il ressort donc **48 actions. 31 actions sont portées par l'intercommunalité dont 13 sont déjà engagées. Il est à souligner le pilotage d'actions par 10 partenaires. Les actions proposées dans le cadre du plan prennent la forme de mesures fiscales, d'aides directes, d'animation, d'équipement ou de partenariat.**



Objectifs chiffrés

	2012	2030	2050
Production d'énergie renouvelable	5,6%	10% des esions énergétiques du territoire couverts par la production d'énergie	46%
Consommation d'énergie	2 994 GWh	- 21% par rapport à 2012 soit 2 365 GWh	53%
Emission de gaz à effet de serre	859 000 téq CO2	- 24% par rapport à 2012 soit 652 840 teq CO2	59%

Axes et orientations stratégiques du PCAET de la CCFI



L'arrêt projet du PCAET de la CCFI est soumis au vote du Conseil Communautaire le 17 février 2020

c) *Actions en faveur de la qualité de l'air*

- **Le programme « Aère-toi »**

La CCFI adhère à l'association ATMO Hauts de France, association régionale de surveillance de la qualité de l'air. L'association accompagne les territoires dans l'élaboration du PCAET, sur son volet air (état des lieux des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, potentiels de réduction de ces émissions, etc.)

Dans le cadre de leur pacte associatif, la CCFI a également souhaité être accompagné sur la démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur des ERP, obligatoire pour les établissements recevant des jeunes enfants de moins de 6 ans depuis le 1er janvier 2018. L'association propose une démarche alternative d'autoévaluation, à travers le programme « Aère-toi ». En 2019, la CCFI a ainsi réalisé une auto-évaluation de ces deux multi-accueils. Suite à la présentation de la démarche aux communes, 17 d'entre elles ont participé à la journée d'information en juin 2019. L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des auto-évaluation et l'élaboration d'un programme d'actions mutualisé.

- **L'achat de VAE pour les agents de l'intercommunalité**

En 2019, la CCFI a procédé à l'acquisition de 3 vélos à assistance électrique et 1 vélo classique afin de favoriser la mobilité douce lors des déplacements professionnels des agents. Par l'usage de ces alternatives à la voiture, cette action permet de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

A noter également que les 3 véhicules électriques que possède la CCFI ont permis depuis leur acquisition fin 2018 de réduire de 3 tonnes équivalent CO₂, les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

d) *Actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie et du développement des énergies renouvelables*

- **Le projet d'auto-consommation collective sur le parc d'activités du Peckel à Hardifort**

La CCFI a sollicité le CD2E pour être accompagnée sur un projet novateur d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective, sous l'impulsion de Monsieur Colpaert, gérant de la société KLIM'TOP, sur la zone d'activités économiques du Peckel à Hardifort.

Cette démarche fait référence au projet de territoire « mettre en œuvre la troisième révolution industrielle » et « soutenir le développement des énergies renouvelables » ; et s'inscrit dans la dynamique REV3 actuelle de la CCFI, qui vise à décliner les principes de la Troisième Révolution Industrielle au sein des parcs d'activités économiques.

- **Etude d'opportunité pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur les équipements communautaires**

Soucieuse d'adopter une démarche d'exemplarité sur son patrimoine public, la CCFI mène une réflexion sur la performance énergétique de ces bâtiments publics. Pour tout projet de création ou de rénovation de son patrimoine, elle fait désormais appel au Conseiller Energie Partagé du SIECF afin de bénéficier d'un diagnostic énergétique et de préconisations pour atteindre une performance énergétique optimale.

L'adhésion au CD2E permet en outre de bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'études visant à l'implantation de panneaux solaires thermiques. Fin 2019, la CCFI a sollicité le CD2E pour étudier cette opportunité sur le multiaccueil de Méteren et la piscine intercommunale de Bailleul. Les résultats sont attendus pour le 1er trimestre 2020.

- **La signature de la charte « Concertation et Dialogue autour des projets de méthanisation »**

La filière méthanisation se développe en Hauts de France et sur le territoire de Flandre Intérieure, venant répondre aux objectifs de développement des énergies renouvelables d'ici à 2030. Elle est d'ailleurs une filière prioritaire sur notre territoire.

Afin de permettre la réussite des projets de méthanisation dans les meilleures conditions, le Centre de Ressources en Développement Durable (CERDD), avec l'appui du collectif régional sur la méthanisation (CORBI) a rédigé une charte promouvant le dialogue et la concertation locale.

La charte « Concertation et Dialogue autour de projet de méthanisation » montre la volonté partagée de prendre en compte les préoccupations des habitants autour du développement de la filière méthanisation, nouvelle et ambitieuse, pour le territoire et pour la Région. En signant cette charte, les porteurs de projet et les partenaires concernés sur les territoires d'implantation s'engagent dans une démarche de transparence et de dialogue. La Charte a ainsi été signée par la CCFI en avril 2019.

3.2.2. Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations : GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la CCFI est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. Cette compétence est transférée à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN), qui assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), ainsi que l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE).

1 040 kilomètres de cours d'eau sont gérés par l'USAN, dont 614 sur la CCFI.

a) La gestion des milieux aquatiques

L'USAN assure l'entretien des cours d'eau non domaniaux en lieu et place des riverains. Au travers des plans de gestion, des travaux d'entretien et de restauration écologique sont réalisés afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Linéaire entretenu au titre de l'année 2019 : 764 kilomètres dont 400 sur le territoire de la CCFI.

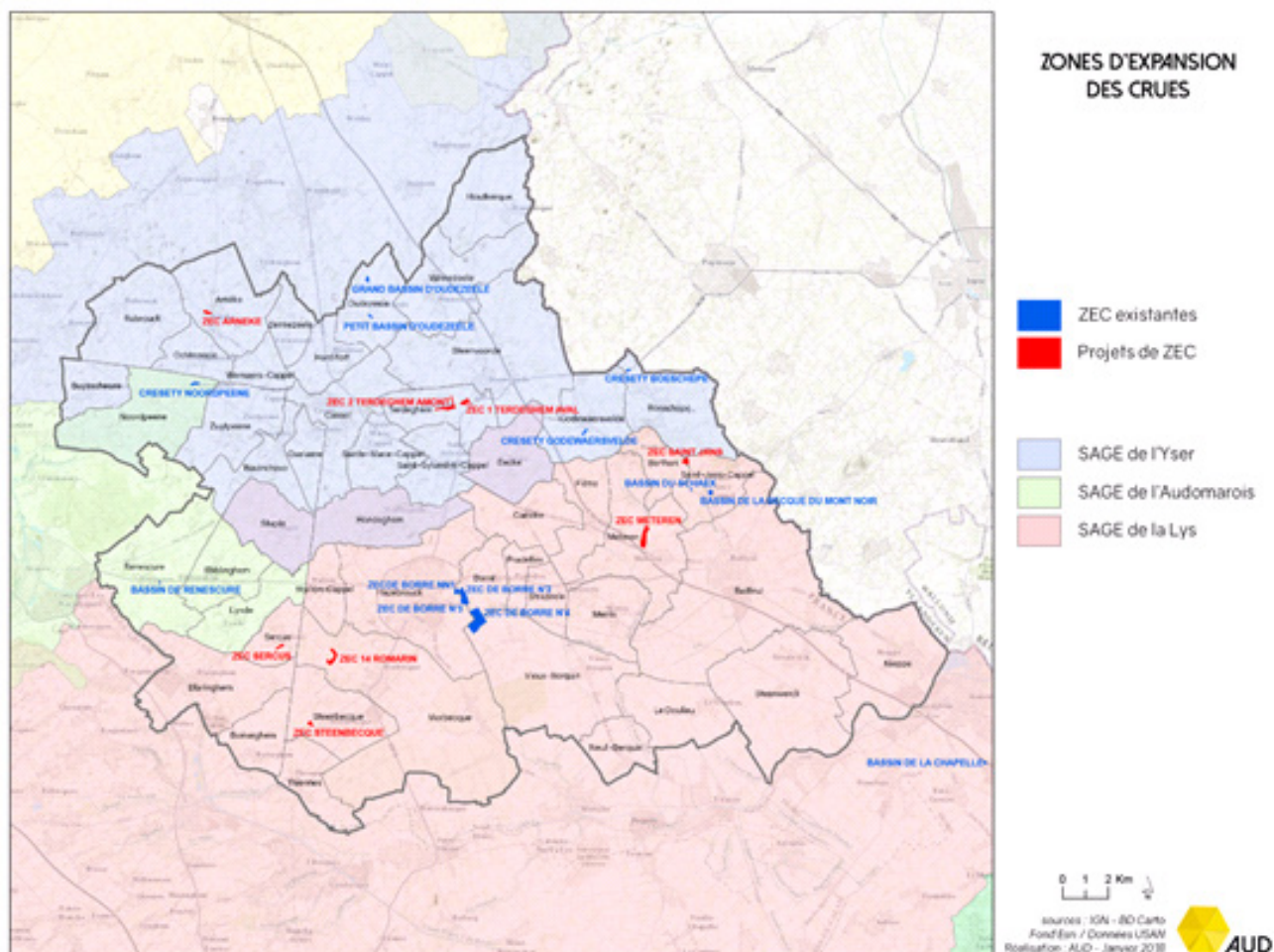


b) La prévention des inondations

La lutte contre les inondations constitue le cœur de métiers de l'USAN et la réduction du risque passe par la mise en place de différentes techniques : la création de ZEC, le faucardement et l'enlèvement des embâcles, les aménagements d'hydraulique douce (fascines, haies, boudins de coco, etc.), les dispositifs de protection rapprochée, etc.

Zoom sur les ouvrages hydrauliques structurants

Sur le territoire de la CCFI, 7 zones d'expansion de crues (ZEC) sont en cours d'études.



Le déplacement du barrage du Grand Dam situé à Morbecque constitue également un projet structurant, dont le dossier d'autorisation environnemental est en cours d'instruction.

c) *Participation financière de l'intercommunalité*

La participation financière de la CCFI pour la compétence GEMAPI s'élève à 1 351 391 euros pour l'année 2019 reversé à l'USAN. Ce service est financé par la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 1 054 406 euros.

d) *Projet INTERREGUE LYSE*

L'USAN est le chef de file du projet européen LYSE (2015) qui a pour objectif la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants de la Lys et de l'Yser. Le projet prévoit la mise en place d'actions de lutte contre les inondations. La CCFI est partenaire active de ce projet et porte la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant de Steenvoorde.



Cette étude innovante a officiellement démarré en avril 2019 pour une durée d'1 année.

3.2.3. Les classes découvertes

La communauté de communes permet aux écoles de se rendre dans des centres d'immersion nature en Hauts-de-France. En 2019, 8 écoles ont bénéficié d'un soutien financier de la CCFI pour la mise en œuvre des classes découvertes. Cette initiative a permis à 11 classes, soit 201 élèves, de la section maternelle au CM2 d'en profiter.



3.4. La Flandre intérieure : au cœur du parcours de vie de ses habitants



3.4.1. Le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat

Depuis sa création en 2014, la CCFI dispose dans son bloc de compétence obligatoire de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Prescrit le 30 septembre 2014, ce document s'est présenté comme un défi politique et technique. Il a fallu passer à un projet unique qui recouvre le territoire de la CCFI qui précédemment était constituée d'un PLUi couvrant 6 communes, d'une trentaine de PLU en vigueur, d'une dizaine de POS et des quelques communes en carte communale ou au règlement national d'urbanisme.

Co-construit avec l'ensemble des 50 communes, le PLUi-H avait et a une ambition partagée pour tout le territoire.

Après ce lancement en 2014, l'année 2015 a été celle des diagnostics ; l'année 2016, celle de l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), qui a été débattu en conseil communautaire en juillet ; l'année 2016, a recueilli un avis favorable des 50 conseils municipaux ; 2017 fut l'année de la définition des projets à travers l'écriture des 126 orientations d'aménagement qui maillent la démarche de projet prônée par notre PLUi et 2018, l'année la plus importante dans l'élaboration de ce document avec l'organisation d'ateliers, plénières et réunions publiques qui avaient pour but de définir les zonages et d'ajuster les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles.

Après 5 années d'élaboration, le conseil communautaire de la CCFI a arrêté le projet du PLUi-H le 05 novembre 2018 par délibération et tiré ainsi le bilan de la concertation.

Suite à cet arrêt projet, la CCFI a recueilli l'avis des 50 conseils municipaux qui se sont déroulés entre décembre 2018 et février 2019. Ainsi, toutes les communes de la CCFI ont dû délibérer en conseil municipal donnant au PLUi-H, 47 avis favorables ou favorables avec remarques sur les 50 communes membres de la CCFI.

Le 4 mars 2019, le conseil communautaire a arrêté de nouveau le projet du PLUi-H tirant le bilan des avis rendus par les conseillers municipaux de la CCFI et sur la saisine du Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement.

Ce nouvel arrêt projet fait référence à la loi ALUR (du 24 mars 2014) qui indique que dès qu'une commune émet un avis défavorable à l'arrêt projet, ici lors des délibérations municipales, le projet doit être de nouveau arrêté en conseil communautaire.

Suite à cela, une phase de concertation s'est faite avec les personnes publiques associées (les PPA), constituée par l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités voisines, les syndicats mixtes voisins, etc.

En tout, 43 PPA ont été sollicitées et consultées formulant la fin du temps de la consultation, c'est-à-dire fin juillet 2019, 13 avis sur le projet du PLUi-H dont 11 favorables ou favorables avec remarques et 2 défavorables (CDEPENAF). Durant cette même période, les communes de la CCFI ont été consultées afin de discuter du PLUi-H et des délibérations prises en conseil municipal. En effet, les remarques faites par les conseillers municipaux et les élus ont été prises en compte et ont permis d'anticiper les modifications après la dernière étape de consultation : l'enquête publique.



3.4.2. Urbanisme opérationnel

Eléments de synthèse 2019 :

Le développement et l'attractivité économique du territoire se composent de plusieurs secteurs d'activités dont les enjeux nécessitent d'être appréhendés de manière systémique.

Au titre de sa compétence « développement économique », la CCFI aménage et développe des parcs d'activités économique communautaires. Le PLUi-H a mis en évidence une pénurie d'offre foncière à vocation économique. Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi-H, la CCFI propose d'aménager une nouvelle offre de foncier économique représentant 120 à 150 hectares identifiée à travers les Orientation d'Aménagement Prioritaires (OAP). Le choix des périmètres des OAP économiques est le résultat de l'étude parcours résidentiel, lancée début 2018, qui a mis en avant une stratégie répondant aux besoins d'accueil des entreprises endogènes et exogènes.

Par ailleurs, dans son projet de territoire, élaboré en 2017, la CCFI a affirmé sa volonté de faciliter, d'aménager, et de planifier, l'implantation et le développement des projets à vocation économique sur son territoire à travers son pilier 1 : « territoire attractif pour les entreprises et l'innovation ».

Dans ce contexte, pour l'année 2019, la CCFI a souhaité poursuivre les démarches d'acquisitions foncières sur les différentes zones d'activités d'intérêt communautaire identifiées dans le PLUi-H. Parallèlement, la collectivité a commencé à mener les études pré-opérationnelles afin de dresser les premières réflexions d'aménagement des zones d'activités.

a) **Le projet du parc d'activité d'Arnèke – PA route de Bourbourg.**

L'identification de le parc d'activité route de Bourbourg répond aux besoins de créer une offre nouvelle en foncier d'activités, anticipant les demandes des entreprises déjà implantées sur le territoire et permettant également d'attirer les entreprises exogènes. Elle permettra également de repenser les déplacements dans le centre village de la commune confronté aujourd'hui aux conflits d'usages. Identifier à ce titre dans le PLUiH au travers d'une OAP, elle a vocation à accueillir l'activités artisanal.

Dans ce cadre, l'année 2019 a permis de finaliser les dernières démarches d'acquisitions foncières des parcelles du périmètre de la PA débutées en 2015. La CCFI est propriétaire de 4 hectares. Cette finalisation permet d'enclencher prochainement les études pré-opérationnelles.

b) **Le projet du parc d'activité de Nieppe – PA Porte des Flandres Nord et Sud**

L'identification du parc d'activité de la porte des Flandres Nord et Sud intervient également pour faire face à la pénurie de foncier économique sur le territoire, mais également pour requalifier ce parc d'activité. À ce titre, elle répond à un double enjeu. Le développement et la requalification économique en entrée de territoire.

Les acquisitions foncières ont été lancées durant le dernier trimestre 2018 par le biais d'un conventionnement avec la Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural (SAFER). Elles ont été poursuivies lors de cette année sur les périmètres des PA porte des Flandres Nord et Porte des Flandre Sud. À la fin de l'année 2019, la CCFI a signé près de 50% des promesses de ventes nécessaires à l'acquisition de l'ensemble du périmètre soit plus de 26 hectares.

Parallèlement aux négociations foncière, les premières études d'aménagement sur le périmètre du PA Porte des Flandres Nord ont été enclenchées durant le dernier trimestre au côté de l'Agence d'Urbanisme de et Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure. Pour les années à venir, les enjeux du développement économique et de la requalification du parc d'activité de la Porte des Flandres reste à être identifier.

c) **Le projet du parc d'activité de Steenvoorde – PA du Pays des Géants**

Après son lancement en septembre 2017, la finalisation des travaux de la zone d'activité a eu lieu en 2019. Par ailleurs, pour l'entretien du parc d'activité, l'achat d'une bande parcellaire supplémentaire a été nécessaire.

Le projet de la PA du pays des géants impactant une zone humide d'une surface de 3.99 ha, la collectivité a créé une mesure compensatoire d'une superficie de 6.3 hectares fixée par arrêté préfectoral le 23 février 2018.

À ce titre, en 2019, le Conservatoire des Espaces Naturels est intervenu pour spécifier les mesures d'aménagement, de gestion et de suivi de la notice réalisé par le bureau



d'étude Verdi. Cette nouvelle notice vise à ajuster le programme d'actions prévues en fonction des nouvelles observations sur le site de compensation : relevés pédologiques, détection de source et inventaire faune flore.

Parallèlement l'Établissement Public Foncier, propriétaire d'une partie de la mesure compensatoire, a lancé la première phase de travaux prévu sur ses parcelles. La poursuite et la finalisation de ces derniers auront lieu lors du premier trimestre 2020.

Toutefois, le planning opérationnel de la mesure compensatoire pourra se voir ajusté en fonction de l'acquisition définitive par l'intercommunalité des parcelles identifiées dans le périmètre de la mesure compensatoire.

d) Le projet du parc d'activité de Wallon-Cappel – PA route Nationale.

L'identification du parc d'activité route Nationale répond au même titre que les parcs d'activité d'Arnéke, Nieppe ou Steenvoorde, aux besoins de créer une offre nouvelle en foncier d'activités. Le parc d'activité planifié sur la commune de Wallon-Cappel intervient également en desserrement de l'offre économique proposée sur la commune de Hazebrouck. Identifier dans le PLUi-H au travers d'une OAP, elle a vocation à accueillir l'activité artisanal.

Dans ce cadre, l'année 2019 a permis d'enclencher les premières réflexions d'aménagement sur le périmètre au travers des premières études pré-opérationnelles.

Foncier :

Le foncier est la base de tout projet. Dans ce contexte la collectivité a créé un service « urbanisme opérationnel et conduite de projet » afin répondre à son ambition de mettre en œuvre la stratégie foncière et d'aménagement identifiée dans le PLUi-H.

L'année 2019 a ainsi permis de recruter 2 chargés de mission « foncier et aménagement » et une responsable de service urbanisme opérationnel et conduite de projet pour répondre à ces questions. La finalité est d'être le plus opérationnel possible d'où l'importance de disposer d'une connaissance fine du foncier et de l'aménagement pour mettre en œuvre le projet urbain. Pour les années à venir, l'enjeu fondamental est de concevoir un urbanisme durable sur le territoire de la CCFI.

3.4.3. L'aide à l'accession à la propriété

Afin d'accompagner le maintien ou l'arrivée des jeunes actifs sur le territoire, la CCFI a mis en place une aide à l'accession à la propriété sur les logements anciens et les logements collectifs ou individuels groupés en centre bourg.

L'aide s'adresse aux ménages qui souhaitent s'installer sur le territoire de la CCFI au titre de résidence principale. Un certain nombre de conditions et de critères sont à respecter pour pouvoir en bénéficier.

Le bénéficiaire ne doit jamais avoir été propriétaire d'un logement, doit être âgé de moins de 29 ans à la date de l'acquisition et s'installer dans le bien au maximum un an après la signature de l'acte de vente et pour une durée minimale de 5 ans.

S'agissant d'une aide à l'accession à la propriété, les critères d'éligibilité et plus particulièrement les conditions de ressources sont ceux du Prêt à Taux Zéro et ce afin de correspondre aux critères du financement bancaire. Le coût de l'opération est plafonné à 175 000 euros (prix d'achat du bien hors frais annexes).

L'apport personnel fourni par le bénéficiaire doit être inférieur ou égal à 15% du montant total de l'opération. Le taux d'endettement maximum accepté pour pouvoir bénéficier de l'aide est de 33%, conformément aux modalités bancaires.

Enfin, afin de s'assurer de la qualité environnementale du logement, le bénéficiaire doit aussi se présenter pour un entretien individuel à l'Espace Info Energie (EIE), si les caractéristiques du logement acquis le nécessitent (si étiquette énergétique E, F ou G).

Tous les logements anciens du territoire peuvent bénéficier de l'aide à l'accession à la propriété. Le montant de l'aide attribuée varie selon la typologie du logement et le périmètre d'implantation (de 4 000 euros à 5 000 euros).

En 2019, le montant de l'enveloppe destiné à l'aide à l'accession à la propriété en CCFI était de 200 000 euros. 52 dossiers ont été déposés :

- 43 ménages ayant bénéficié de l'aide
- 9 dossiers refusés (principales causes des refus : l'apport personnel supérieur à 15%, le taux d'endettement supérieur à 33%).

Le montant des aides accordées :

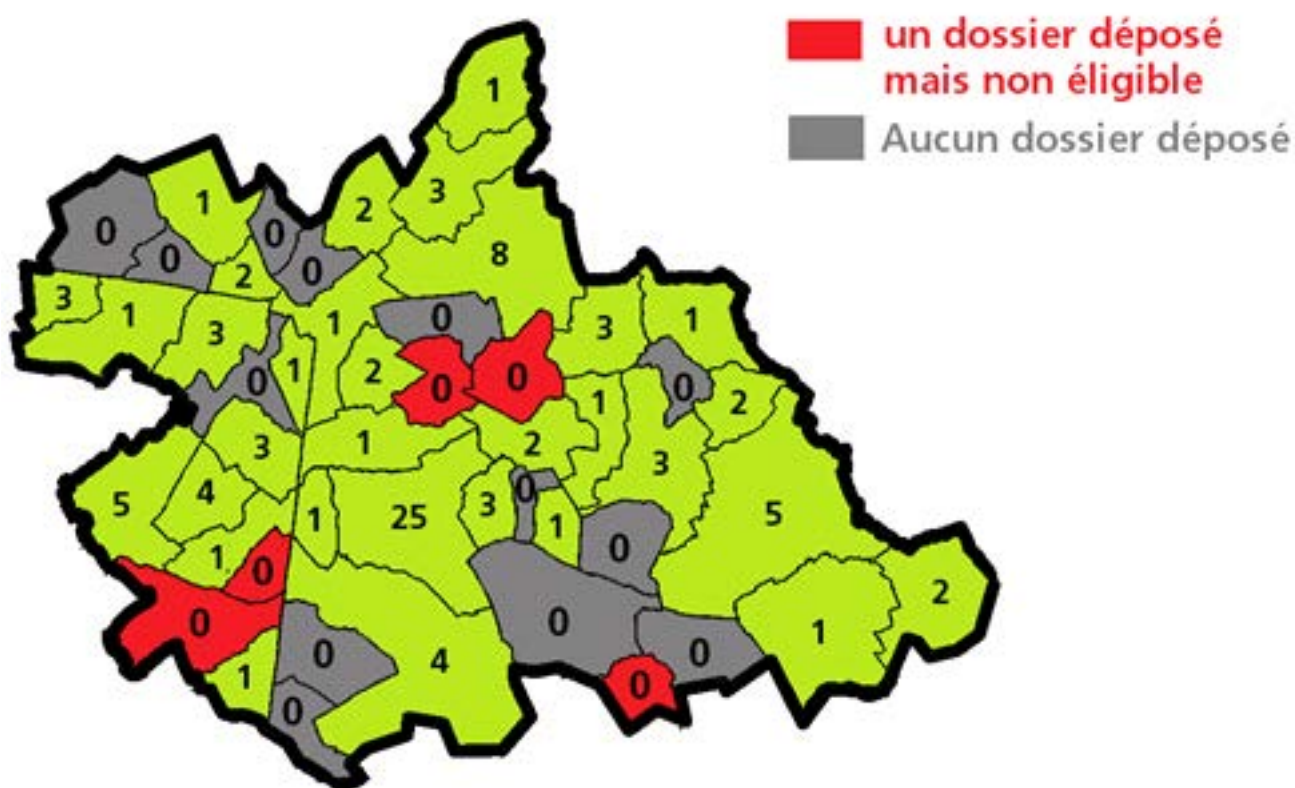
- 27 dossiers à 4 000 euros
- 12 dossiers à 5 000 euros
- 4 dossiers à 5 500 euros

Les communes concernées par l'aide :

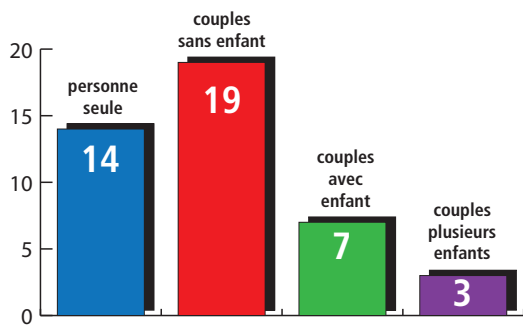
- 24 communes tout dossier confondu
- 20 communes où les dossiers ont été accordés :

- ENTITE ARNEKE : 2 dossiers Buyscheure
- ENTITE CASSEL BAVINCHOVE : 4 dossiers Oxelaere, Sainte Marie Cappel, Zuytpeene, Wemaers Cappel
- ENTITE CANAL : 6 dossiers Renescure, Ebblighem,
- ENTITE A 25 NORD : 11 dossiers Houtkerque, Oudezeele, Steenvoorde, Winnezele
- ENTITE A 25 SUD / LES MONTS : 8 dossiers Bailleul, Meteren, Nieppe, Saint Jans Cappel
- ENTITE HAZEBROUCK ET ALENTOURS : 12 dossiers acceptés Borre, Hazebrouck, Lynde, Caestre, Staple

Nombre de dossiers primo-accédants accepté par commune



Composition familiale des ménages ayant bénéficié de l'aide en 2019



Profil des ménages

Une majorité de couples sans enfant et de personnes seules

Age des bénéficiaires : entre 21 et 37 ans (personne en couple avec une personne de moins de 29 ans)

Revenu fiscal de référence moyen en 2019 : 20 950 euros.

- Revenu fiscal le plus élevé : 38 290 euros

- Revenu fiscal le plus faible : 5 443 euros

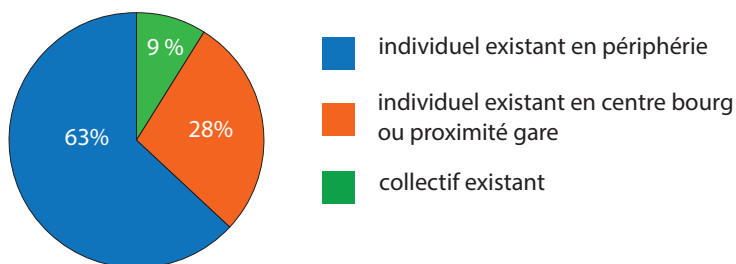
Caractéristiques des logements

Prix d'achat moyen : 131 630 euros.

- Prix le plus élevé : 173 000 euros
- Prix le plus faible : 59 000 euros

Des demandes globalement concernant des **logements individuels** en périphérie (63%), en centre bourg ou proche d'une gare (28%).

Caractéristiques des logements acquis en 2019 concernés par l'aide

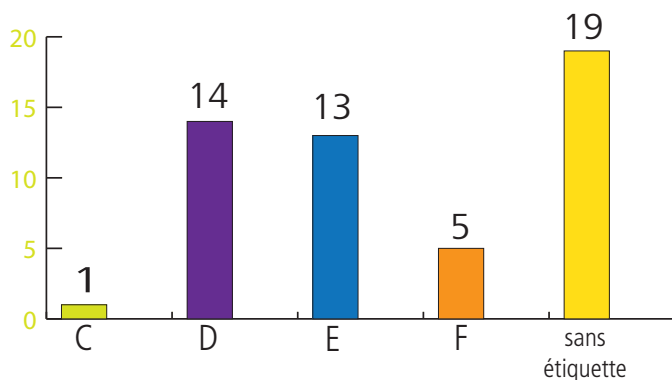


Première année où des demandes ont concerné l'achat de logements collectifs (9%)

Des logements majoritairement économes.

(19 logements sans étiquettes, 13 logements en étiquette E, 5 logements en étiquette F)

Étiquettes énergétiques des logements en 2019



- **Rendez-vous Espace-Info-Energie Flandre Lys : 37 dossiers d'aide** (sur les 52 déposés) concernés par l'obligation de rdv avec l'Espace Info Energie.

EN BREF pour l'année 2019 :

Profil type des bénéficiaires de l'aide primo :

Des jeunes couples sans enfants et des personnes seules, âgés entre 21 et 37 ans

Aux revenus modestes (revenu fiscal de référence moyen : 20 950 euros)

Caractéristiques des logements acquis :

Des logements individuels anciens en périphérie. Premiers dossiers de logements collectifs dans le parc existant

Prix d'achat moyen de 131 630 euros

Les logements sont principalement énergivores (37 logements classés sans étiquette E, F ou G)

Toutes les entités du PLUi H sont concernées par des dossiers acceptés (6 entités).

Une enquête de satisfaction a été réalisée concernant l'ensemble des ménages qui ont fait une demande d'aide. Les premiers retours de cette enquête montrent les effets bénéfiques du dispositif :

- Un niveau de satisfaction important des nouveaux habitants (94% des ménages satisfaits)
- Une aide « indirecte » aux travaux, principalement des travaux liés aux économies d'énergies et de rénovation énergétique du parc ancien (lié au fait que l'aide primo soit versée une fois le logement acquis) :
 - 71% des ménages ayant bénéficié de l'aide ont utilisé cette subvention pour participer au financement des travaux de rénovation de leur logement
 - 32% des ménages interrogés déclarent avoir réalisé + de 40 000 euros de travaux dans leur logement
 - 10% des ménages déclarent avoir renouvelé leur ancien système de chauffage plus polluant pour une pompe à chaleur géothermique ou aérothermique
- Un lien étroit avec l'Espace Info Energie Flandre et Lys (tout dossier concernant un logement considéré comme énergivore doit faire l'objet d'un rendez-vous obligatoire avec l'EIE)

3.4.4. Participation de la CCFI au PIG Habiter Mieux piloté par le syndicat mixte Flandre et Lys

Depuis sa création en 2014, la CCFI participe financièrement aux subventions de travaux de rénovation énergétique de ses habitants via PIG « Habiter Mieux » piloté par le Syndicat Mixte Flandre et Lys.

e) Définition du PIG et du programme « Habiter Mieux »

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » est un programme lancé par l'Etat en 2012 dans le cadre du grand emprunt : « investissement d'avenir » nommé le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). Dans ce programme, l'Etat a investi 500 millions d'euros, l'ANAH 600 millions d'euros et les fournisseurs d'énergie 250 millions d'euros. L'objectif était d'aider 300 000 ménages, propriétaires occupants aux revenus modestes, éligibles aux aides de l'ANAH, en situation de forte précarité énergétique, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. Le programme est complété par d'autres aides attribuées par les collectivités locales.

Afin de décliner le FART sur son territoire, le Syndicat Mixte Flandre et Lys a mis en place un Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux dédié principalement aux propriétaires occupants. Les communautés de communes Flandre Lys et Flandre intérieure viennent appuyer les aides de l'ANAH et du FART, mutualisant ainsi les aides.

Chaque ménage bénéficie ainsi des subventions des partenaires afin d'abonder l'aide versée par l'ANAH et le FART. Les travaux effectués chez les propriétaires occupants devront permettre d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25%. Les travaux d'isolation thermique soutenus sont de plusieurs ordres : isolation, ventilation, économie d'énergie, chauffage, équipements éligibles au crédit d'impôt.

Le public cible de ce programme :

- Les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes (selon les plafonds de l'ANAH)



- Les propriétaires occupants vivant dans un logement insalubre ou très dégradé
- Les propriétaires occupants en précarité énergétique
- Les propriétaires occupants (personnes âgées, personnes en situation de handicap) vivant dans un logement nécessitant des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie
- Dans une moindre mesure, les propriétaires bailleurs éligible à l'ANAH.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a mis en place le PIG Habiter Mieux sur la période 2013/2018. La première convention PIG a été signée le 15 Novembre entre l'ANAH, l'État et le Syndicat mixte Pays Cœur de Flandre. Le marché a été attribué au groupement PACT/ARIM le 22 Novembre 2013 pour une durée de 5 ans.

Le PIG n°1 s'est terminé en novembre 2018, il a été renouvelé depuis 2019, pour une durée de 5 ans. Le deuxième marché a été attribué à la société INHARI également pour une durée de 5 ans.

Les objectifs qualitatifs du PIG Habiter mieux n°2 (qui reprennent les mêmes objectifs que le premier PIG)

- Lutter contre la précarité énergétique
- Traiter des situations d'habitats indignes (HI) et de perte d'autonomie quand les situations se présentent
- Mettre en place d'aides financières qui facilitent la mise en œuvre de travaux de réhabilitation pour les propriétaires occupants les plus modestes et incitent les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux d'amélioration du logement

Les objectifs quantitatifs : 120 logements à réhabiliter par an

Le financement du PIG Habiter mieux n°2 : Les subventions du SMPFCF (1 000 euros par dossier) qui sont financés par les deux collectivités qui adhère au Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre, la Communauté de Communes Flandre Intérieure et la Communauté de Communes Flandre Lys.

Les modalités de paiement des participations des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte pour la mise en œuvre de la partie investissement (aide aux travaux) du programme d'intérêt général Habiter Mieux ont été voté au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Objectifs prévisionnels 2019

120 dossiers maxi

Enveloppe 2019 : 120 000 euros
 - CCFI (72,09%, 103 916 habitants) = 86 508 euros
 - CCFL (27,91%, 40 239 habitants) = 33 492 euros

Pour l'année 2019, le montant des participations des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte est réparti de la manière suivante.

f) Bilan du PIG Habiter Mieux en 2019 pour le territoire du Syndicat Mixte.

De janvier à décembre 2019, 130 dossiers PIG ont été déposés au service instructeurs de l'ANAH. Ce sont principalement des propriétaires occupants qui souhaitent faire des travaux relatifs aux économies d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique (93 dossiers).

Sur les 130 dossiers PIG déposés au service instructeurs de l'ANAH, 67 ont été agréés par l'ANAH, soit 67 dossiers de travaux financés.

50 dossiers concernent les propriétaires occupants souhaitant faire des travaux relatifs aux économies d'énergie.

Dossier Anah déposés :		
	Au cours de ce mois (nombre)	Depuis le début du PIG (nombre)
Propriétaires Occupants - Grande dégradation	1	5
Propriétaires Occupants - Adaptation/handicap	2	22
Propriétaires Occupants - Economie d'énergie	5	93
Propriétaires Bailleurs - Travaux lourds	-	5
Propriétaires Bailleurs - Economie d'énergie	1	5
TOTAL	9	130

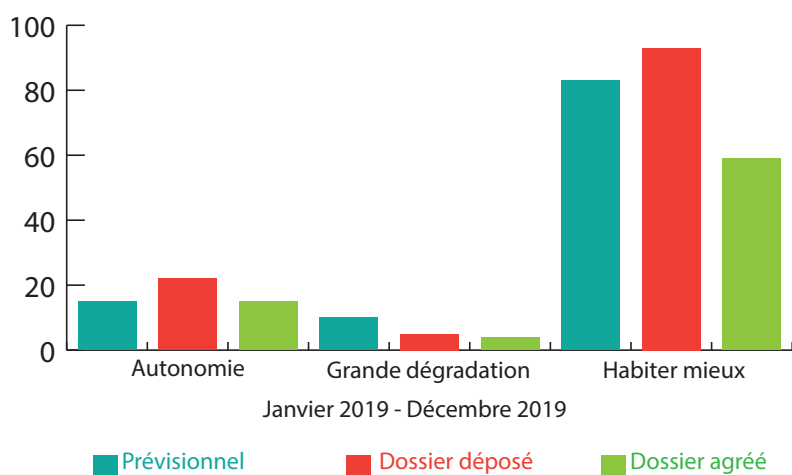
Dossier Anah agréés :			
	Au cours de ce mois (nombre)	Sur la 1ère année (janv 2019-déc 2019)	Depuis le début du PIG (nombre)
Propriétaires Occupants - Grande dégradation	-	3	3
Propriétaires Occupants - Adaptation/handicap	-	14	14
Propriétaires Occupants - Economie d'énergie	-	50	50
Propriétaires Bailleurs - Travaux lourds	-	-	-
Propriétaires Bailleurs - Economie d'énergie	-	-	-
TOTAL	-	67	67

Le bilan chiffré au regard des objectifs fixés dans le cadre du conventionnement PIG :

Les objectifs fixés sont globalement atteints pour les propriétaires occupants.

2019	Objectifs	Dossiers déposés	Taux de réalisation	Dossiers agréés	Taux de réalisation
Insalubrité / dégradation	10	5	50%	4	40%
Habiter Mieux	83	93	112%	59	71%
Autonomie	15	22	146%	15	100%
TOTAL	108	120	111%	78	72%

Objectifs et résultats propriétaires occupants en nombre de dossiers selon le type de travaux en 2019



Les dossiers « autonomie » ont atteint 100% des objectifs de réalisation. Ces dossiers sont relatifs à la réalisation de travaux en faveur du maintien des personnes âgées ou à mobilité réduite dans leur logement (objectif de 15 dossiers, 22 dossiers déposés et 15 dossiers agréés).

Les objectifs fixés ne sont pas atteints pour les propriétaires bailleurs. 10 dossiers ont été déposés mais aucun dossier n'a été agréé.

Cette tendance est normale, les dossiers propriétaires bailleurs sont les plus complexes à monter. D'autre part, le PIG Habiter Mieux est un dispositif incitatif et non coercitif.

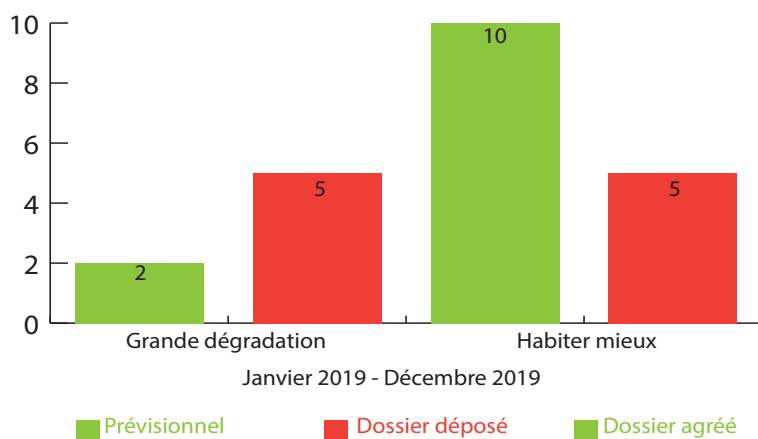
Sur le plan financier, les 67 dossiers PIG agréés par l'ANAH ont représenté 1 879 625 euros de travaux, dont 65 % ont bénéficié aux entreprises locales.

657 000 euros ont été financés par l'ANAH et 104 877 euros par le FART (prime Habiter Mieux).

78 000 euros ont été financés par le Syndicat Mixte Flandre et Lys, par le biais des fonds participations des deux communautés de communes adhérentes

2019	Objectifs	Dossiers déposés	Taux de réalisation	Dossiers agréés	Taux de réalisation
Insalubrité / dégradation	2	5	250%	-	-%
Habiter Mieux	10	5	50%	-	-%
TOTAL	12	10	83%	-	-%

Objectifs et résultats propriétaires bailleurs en nombre de dossiers selon le type de travaux en 2019



1 879 925 euros TTC de travaux (dont 1 226 127 euros pour des entreprises du territoire soit 65%)

657 638 euros de subventions accordées par l'ANAH

104 877 euros de prime Habiter Mieux

78 000 euros de bonifications accordées par le Syndicat Mixte Flandre et Lys

Pour 1 euros de bonification versée,
24 euros de travaux réalisés

En résumé, le profil type des bénéficiaires du PIG Habiter Mieux Flandre et Lys :

- Majoritairement des propriétaires occupants
- 61% des bénéficiaires ont moins de 60 ans
- 73% ont des ressources très modestes, éligibles aux critères fixés par l'ANAH

Les principaux travaux : les travaux d'économie d'énergies (isolation, menuiserie, chauffage).

Le montant moyens des travaux par dossier propriétaire occupant : 22 994 euros TTC.

Le montant moyens des travaux par dossier propriétaire bailleur : 79 433 euros TTC.

Le montant moyen d'aide accordé par dossier propriétaire occupant par l'ANAH et le Syndicat Mixte : 10 435 euros, ce qui équivaut environ à 56% de taux d'aide par dossier.

Le montant moyen d'aide accordé par dossier propriétaire bailleur : 20 361 euros, 28% de taux d'aide par dossier.

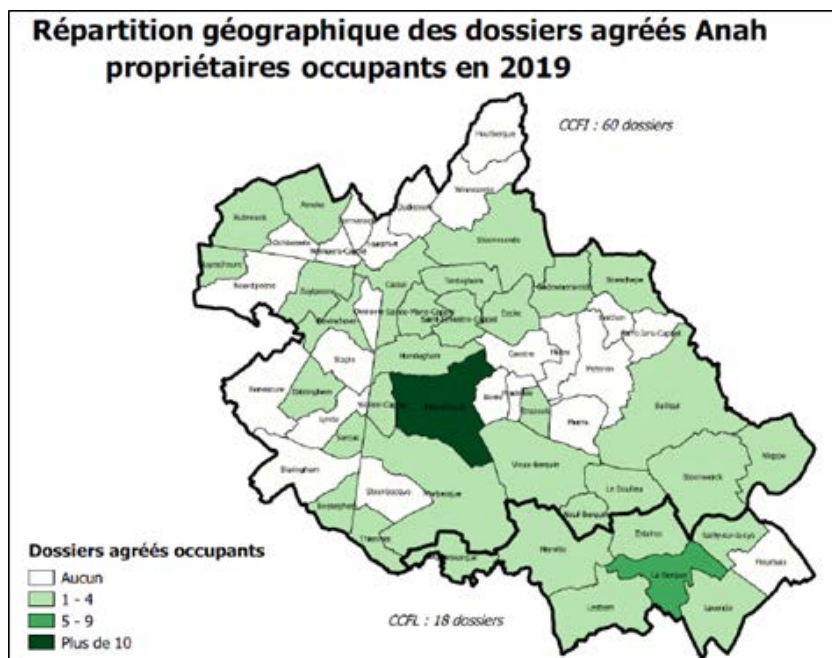
65% des fonds pour tous les travaux (propriétaire occupant + bailleur) dédiés aux entreprises locales.

g) Bilan du PIG Habiter Mieux en 2019 pour le territoire de la CCFI.

Pour les propriétaires occupants :

De janvier à décembre 2019, 94 dossiers PIG du territoire de la CCFI ont été déposés et 60 ont été agréés par l'ANAH (sur un nombre total de 78 dossiers propriétaires occupants agréés).

La commune où le nombre de dossiers est le plus important est la commune d'Hazebrouck (26 dossiers déposés, 19 dossiers agréés).



Nombre de dossiers propriétaires occupants par commune du territoire intercommunal :

COMMUNES	Nombre de demandes	Dossiers déposés	Décisions d'octroi
Arnèke	4	2	1
Bailleul	25	7	3
Bavinchove	3	3	1
Berthen	1	0	0
Blaringhem	2	0	0
Boeschepe	2	1	1
Boëseghem	8	2	2
Borre	1	0	0
Buysscheure	1	1	1
Caëstre	3	1	0
Cassel	7	1	1
Le Doulieu	2	2	1
Ebblinghem	2	1	1
Eecke	3	2	1
Flêtre	2	0	0
Godewaersvelde	7	3	1
Hardifort	1	0	0
Hazebrouck	90	26	19
Hondeghem	2	1	1
Houtkerque	4	1	0
Lynde	3	2	0
Merris	1	0	0
Méteren	4	0	0
Morbecque	10	4	2
Neuf-Berquin	6	4	4

COMMUNES	Nombre de demandes	Dossiers déposés	Décisions d'octroi
Nieppe	9	5	4
Noordpeene	3	1	0
Ochtezeele	1	0	0
Oudezeele	1	0	0
Oxelaëre	2	1	0
Pradelles	1	0	0
Renescure	6	1	0
Rubrouck	4	1	1
Saint-Jans-Cappel	0	0	0
Saint-Sylvestre-Cappel	1	1	1
Sainte-Marie-Cappel	3	1	1
Sercus	4	3	1
Staple	0	0	0
Steenbecque	3	0	0
Steenvoorde	9	3	1
Steenwerck	5	2	1
Strazeele	3	1	1
Terdeghem	5	2	2
Thiennes	5	1	1
Vieux-Berquin	10	4	4
Wallon-Cappel	4	1	1
Wemaers-Cappel	1	0	0
Winnezele	2	1	0
Zernezeele	0	0	0
Zuytpeene	2	1	1

Pour les propriétaires bailleurs :

8 dossiers PIG du territoire de la CCFI ont été déposés mais aucun n'a été agréés par l'ANAH.

La commune où le nombre de dossiers est le plus important est également la commune d'Hazebrouck (4 dossiers déposés mais 0 dossiers agréés).



Nombre de dossiers propriétaires bailleurs par commune du territoire intercommunal :

COMMUNES	Nombre de demandes	Dossiers déposés (en nbr de logements)	Décisions d'octroi	COMMUNES	Nombre de demandes	Dossiers déposés (en nbr de logements)	Décisions d'octroi
Arnèke	0	0	0	Nieppe	2	2	0
Bailleul	3	0	0	Noordpeene	0	0	0
Bavinchove	0	0	0	Ochtezeele	0	0	0
Berthen	0	0	0	Oudezeele	0	0	0
Blaringhem	0	0	0	Oxelaëre	0	0	0
Boeschepe	0	0	0	Pradelles	0	0	0
Boëseghem	0	0	0	Renescure	0	0	0
Borre	0	0	0	Rubrouck	0	0	0
Buysscheure	0	0	0	Saint-Jans-Cappel	0	0	0
Caëstre	0	0	0	Saint-Sylvestre-Cappel	0	0	0
Cassel	0	0	0	Sainte-Marie-Cappel	0	0	0
Le Douliou	0	0	0	Sercus	0	0	0
Ebblinghem	0	0	0	Staple	0	0	0
Eecke	0	0	0	Steenbecque	2	2	0
Flêtre	0	0	0	Steenvoorde	0	0	0
Godewaersvelde	1	0	0	Steenwerck	1	1	0
Hardifort	0	0	0	Strazeele	0	0	0
Hazebrouck	6	4	0	Terdeghem	0	0	0
Hondeghem	0	0	0	Thiennes	1	2	0
Houtkerque	0	0	0	Vieux-Berquin	1	0	0
Lynde	0	0	0	Wallon-Cappel	0	0	0
Merris	0	0	0	Wemaers-Cappel	0	0	0
Méteren	1	0	0	Winnezele	0	0	0
Morbecque	0	0	0	Zermezele	0	0	0
Neuf-Berquin	0	0	0	Zuytpeene	0	0	0

En résumé,

Le profil type des bénéficiaires du PIG Habiter Mieux Flandre et Lys sur le territoire de la CCFI : majoritairement des propriétaires occupants : 278 demandes d'aide, 94 dossiers déposés, 60 dossiers agréés par l'ANAH

Les principaux travaux : les travaux d'économie d'énergies (isolation, menuiserie, chauffage).

Le montant total des travaux financés pour les propriétaires occupant de la CCFI : 1 890 582 euros.

Le montant total d'aide :

- Accordé par le Syndicat Mixte et financé par la CCFI pour les propriétaires occupants du territoire intercommunal : 60 000 euros
- Accordé par l'ANAH pour les propriétaires occupants du territoire intercommunal : 810 899 euros.
- Accordé par le FART pour les propriétaires occupants du territoire intercommunal : 131 314 euros.

h) Le lien entre PIG Habiter Mieux et l'aide aux primo accédant de la CCFI : l'Espace Info Energie.

Afin d'accompagner le maintien ou l'arrivée des jeunes actifs sur le territoire, la CCFI a mis en place en juillet 2017 une aide à l'accession à la propriété sur les logements anciens et les logements collectifs ou individuels groupés en centre bourg.

L'aide s'adresse aux ménages qui souhaitent s'installer sur le territoire de la CCFI au titre de résidence principale. Un certain nombre de conditions et de critères sont à respecter pour pouvoir en bénéficier.

Le bilan de l'aide aux primo-accédants de la CCFI a permis de constater un lien étroit du dispositif avec les aides du PIG.

En effet, comme l'aide aux primo-accédants est versée une fois l'acte de vente du logement définitivement signé, elle constitue une aide « indirecte » aux travaux, principalement des travaux liés aux économies d'énergies et de rénovation énergétique du parc ancien :

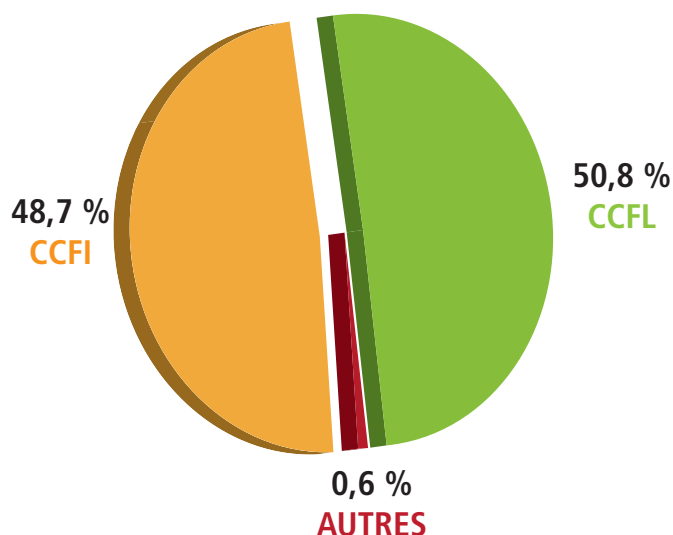
- 71% des ménages ayant bénéficié de l'aide primo accédant ont utilisé cette subvention pour participer au financement des travaux de rénovation de leur logement
- 32% des ménages interrogés déclarent avoir réalisé + de 40 000 euros de travaux dans leur logement
- 10% des ménages déclarent avoir renouvelé leur ancien système de chauffage plus polluant pour une pompe à chaleur géothermique ou aérothermique

Ce lien étroit entre le PIG et l'aide aux primo-accédants de la CCFI est réalisé par le biais de l'Espace Info Energie Flandre et Lys (EIE). En effet, dans les critères d'obtention de l'aide aux primo-accédants, il est prévu que tous les dossiers concernant un logement considéré comme énergivore doit faire l'objet d'un rendez-vous obligatoire avec l'EIE. La conseillère de l'EIE peut ainsi déterminer si les primo-accédants qui se présentent en rendez-vous sont éligibles ou non aux aides du PIG, mais également à d'autres aides pour leur projet immobilier.

Le bilan 2019 de l'Espace Info Energie Flandre et Lys traduit bien ce lien :

Sur les 526 rendez-vous réalisés par l'Espace Info Energie en 2019, 48,7% concernaient des habitants de la CCFI dont les futurs bénéficiaires de l'aide aux primo-accédants de la CCFI.

Pour l'année 2019, 37 dossiers d'aide primo-accédant étaient concernés par le critère du rendez-vous obligatoire avec l'EIE, 32 dossiers en 2018 et 18 en 2017. Soit un total de 87 dossier d'aide au primo accédants reçus par l'EIE.



3.4.5. L'instruction des dossiers d'urbanisme

a) La gestion des documents d'urbanisme en vigueur à ce jour

La CCFI a repris et poursuivi des procédures communales de révision ou des démarches d'élaboration de PLU de certaines communes (lancées avant le 1er janvier 2014, date de création de la CCFI) afin qu'elles puissent être approuvées.

b) L'instruction des autorisations de droits des sols

Le volume de dossiers pour 2019 s'établit à 2 549 dossiers contre 2 498 dossiers en 2018, soit une augmentation de 2%.

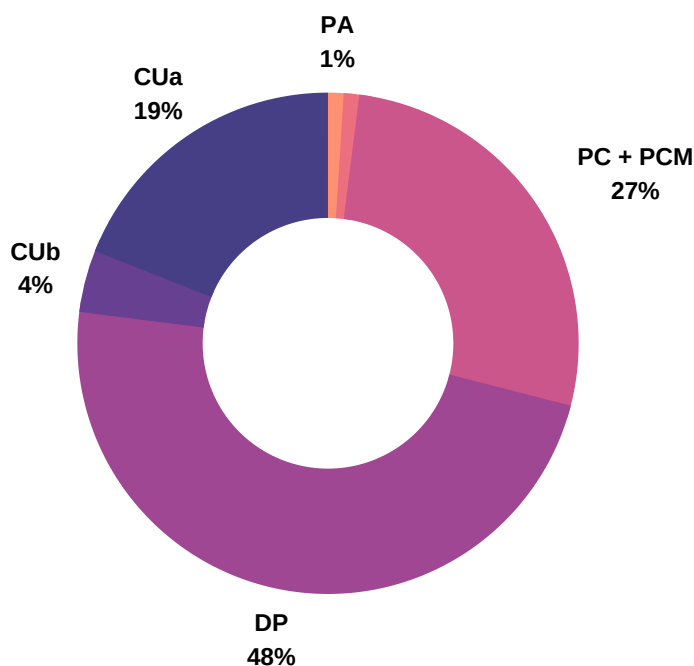
En 2019, à l'exception des communes de Borre, Sercus et Wemaers-Cappel, la CCFI instruit les autorisations d'urbanisme pour toutes les autres communes de son territoire intercommunal.

On note que 44% du volume de ces dossiers ne concerne que trois communes : Bailleul, Hazebrouck et Nieppe (contre 43% en 2018). A elle-seule, la ville d'Hazebrouck représente près de 30% du volume de dossiers reçus à la CCFI en 2018 (contre 28% en 2018).

Parmi les dossiers reçus et traités :

- 48% du volume traité en 2019 concernait des déclarations préalables (DP) ;
- 27% sont des permis de construire (PC) ou permis de construire modificatif (PCM) ;
- 19% sont des certificats d'urbanisme d'information (CUa) (spécificité Ville d'Hazebrouck) ;
- 4% sont des certificats d'urbanisme opérationnels (Cub) ;
- 2% concernent les permis de démolir (PD) et permis d'aménager (PA).

Intervention ADS en 2019



Le service de l'instruction du droit des sols réalise également de nombreux rendez-vous et répond également à de nombreux appels téléphoniques.

L'objectif est d'accompagner les services municipaux, de renseigner au mieux les pétitionnaires et d'aiguiller les porteurs de projets en leur fournissant les renseignements utiles et en les guidant sur les aspects réglementaires de leurs dossiers.

Dans une proportion plus faible, la CCFI apporte également son aide aux communes en cas de contentieux.

En 2019, la CCFI a accueilli dans ses locaux 10 permanences de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Ces permanences correspondent à 98 rendez-vous envers les particuliers, les élus, les techniciens et professionnels du territoire. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2018 (10 permanences pour 148 rendez-vous).

c) L'exercice du droit de préemption urbain

La CCFI, compétente en matière de plan local d'urbanisme intercommunal, est titulaire du droit de préemption urbain depuis 2014. Dès lors, elle instruit l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du territoire.

Qu'est-ce que le droit de préemption urbain (DPU) ?

Articles L. 210-1 à L. 211-7, L. 213-1 à L. 213-18, R. 211-1 à R. 211-8 et R. 213-1 à R. 213-30 du Code de l'Urbanisme

Objectifs du DPU :

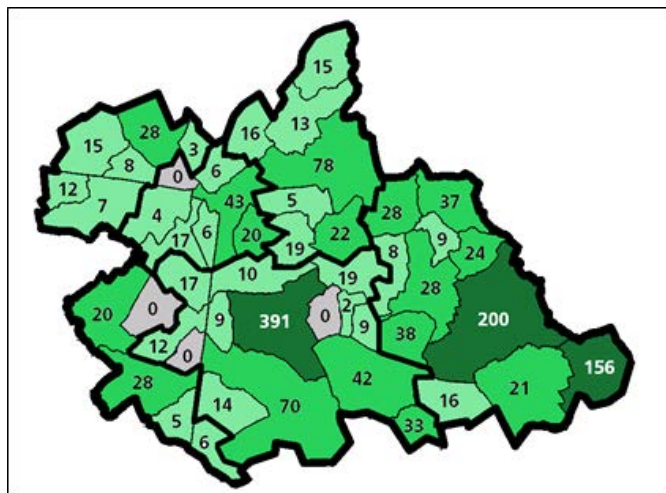
Acquérir, par la collectivité, certaines emprises, bâties ou non, mises en vente par leurs propriétaires, pour la réalisation « des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels ».

Bilan de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire de la CCFI

Nombre de DIA par commune sur le territoire de la CCFI en 2019
Entre janvier et fin septembre 2019, les services de la CCFI ont étudiés **1 589 déclarations d'intention d'aliéner** dont :

- 391 pour la commune d'Hazebrouck
- 200 pour la commune de Bailleul
- 156 pour la commune de Nieppe.

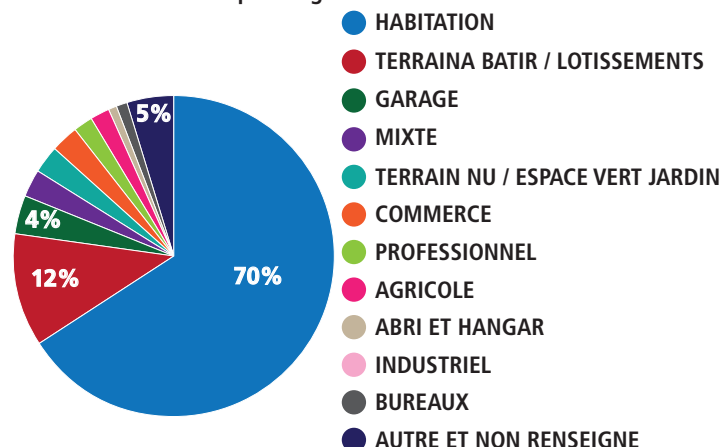
Certaines communes sont concernées par une forte hausse du nombre de DIA par rapport à l'année 2018, en raison des ventes de terrains à bâtir en lotissement. C'est le cas par exemple de la commune de Morbecque, qui a doublé le nombre de DIA par rapport à 2018 (45 DIA en 2018, 70 en 2019)



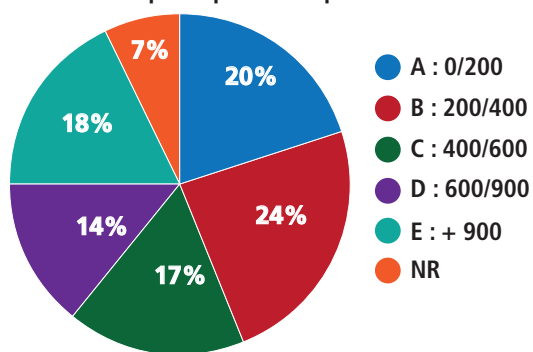
70% des biens vendus, concernés par une DIA en 2019, sont des habitations (1 116 habitations).

12% sont des terrains à bâtir en lotissement ou en lot libre (187 terrains).

DIA par usage du bien de vente



DIA par superficie des parcelles



La surface moyenne des parcelles vendues en 2019 (hors grandes parcelles dédiées à l'activité ou pour la création de lotissement) : 661m²

24 % des parcelles ont une superficie comprise entre 200 et 400 m² (373 parcelles). Les terrains à bâtir en lotissement et lot libre sont fortement représentés dans cette catégorie.

20% ont une superficie inférieure à 200 m² (324 parcelles). A l'inverse, 18% ont une superficie supérieure à 900 m² (291 parcelles, principalement agricole ou professionnel).

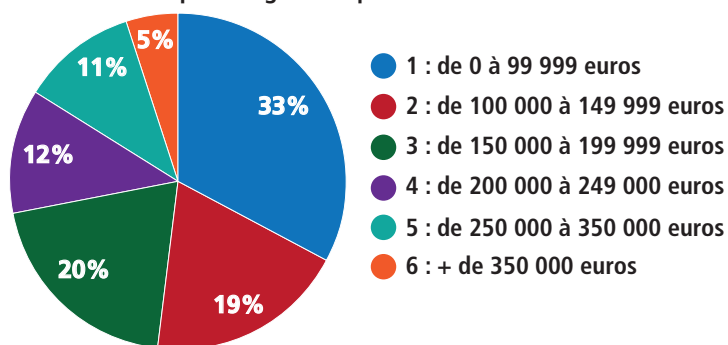
Le prix moyen des biens soumis au DPU en 2019 : 158 623 euros soit un prix moyen au m² de 239 euros.

33% des biens soumis au DPU en 2019 ont un prix inférieur à 99 999 euros (517 biens).

Les terrains à bâtir en lotissement et lot libre sont représentés dans cette catégorie.

20% des biens soumis au DPU en 2019 ont un prix compris entre 150 000 et 199 999 euros (316 biens).

DIA par catégorie de prix de vente des biens



59% des acquéreurs d'un bien soumis au DPU sur le territoire intercommunal sont déjà originaires de la CCFI (943 acquéreurs)

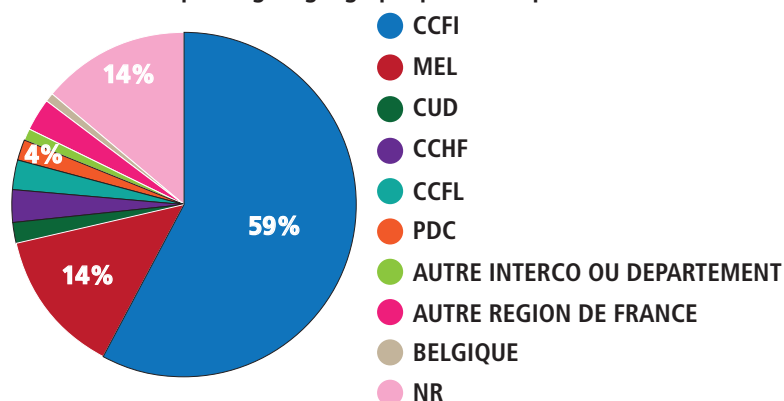
14% des acquéreurs sont originaires de la Métropole Lilloise (219 acquéreurs)

4% sont originaires du Pas de Calais (55 acquéreurs)

3% sont originaires de la CCFL (Communauté de Communes Flandre Lys, 42 acquéreur).

2% de la CCHF (Communauté de Communes Hauts de Flandre, 37 acquéreurs).

DIA par origine géographique des acquéreurs



En résumé

Les principales caractéristiques des biens soumis au DPU en 2019 :

- Principalement des habitations existantes, situées sur des parcelles autour de 500 / 600 m²
- Vendues autour de 150 000 euros à un ménage originaire du territoire intercommunal.

Prix moyen au m² sur le territoire de la CCFI : 239 euros le m².

3.4.6. La jeunesse, l'enfance et le sport

a) La petite enfance

L'offre de service pour le territoire est variée : deux multi-accueil sur les communes de Méteren (l'Escale des Monts) et Steenvoorde (les Ptits Géants), un jardin d'enfants sur Hardifort (les Petits Poucets) et un Relais Petite Enfance itinérant sur l'ensemble du territoire.

L'Escale des Monts et Les Petits Géants sont des établissements de type multi-accueil qui accueillent des enfants de 3 mois à 4 ans, dans un cadre collectif, de façon régulière et/ou occasionnelle. La capacité d'accueil est de 40 enfants, établie selon un agrément modulé. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le jardin d'enfants les Petits Poucets accueille les enfants âgés de 2 à 6 ans, dans un cadre collectif, de façon régulière et/ou occasionnelle. La capacité d'accueil est de 12 enfants. La structure est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h durant la période scolaire.

Les enfants sont pris en charge par des personnes qualifiées : infirmière, puéricultrice, éducatrice spécialisée, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et animatrices petite enfance, assistantes maternelles, ATSEM...

La responsable et l'adjointe organisent, animent et coordonnent les structures au niveau matériel et éducatif en collaboration avec les éducatrices et les autres membres de l'équipe. La structure s'engage à respecter les enfants et les familles dans leur identité culturelle et leurs diversités sociales.

Le projet de l'équipe est de garantir le bien-être de l'enfant accueilli en l'accompagnant de façon bien-traitante et bienveillante dans son développement psychique et sensori-moteur. L'équipe éducative se réunit régulièrement et fait évoluer le projet au besoin.

Les structures répondent aux exigences du décret n° 2000-762 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, ainsi qu'à l'agrément PMI.

La CCFI bénéficie d'une aide au financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les multi-accueils sont l'association de 2 modes de garde, la halte-garderie et la crèche. Ils proposent donc aux parents un éventail de possibilités pour répondre au mieux à leurs besoins et ainsi concilier la vie de famille et l'activité professionnelle.

Il existe 4 types d'accueil :

- L'accueil régulier : l'enfant est inscrit dans la structure pour un temps donné par mois, qui est défini par contrat avec les parents. (Ex : 3 jours/semaine de 9 h à 17 h)
- L'accueil occasionnel : l'enfant préalablement inscrit peut bénéficier de la structure avec une réservation faite une semaine à l'avance en fonction des places disponibles.
- L'accueil d'urgence : l'enfant n'est pas inscrit dans la structure mais peut être accueilli pour aider une famille dans une situation difficile à un moment donné (hospitalisation d'un parent, maladie, décès, difficultés sociales...). Il sera appliqué le tarif moyen de l'année N-1.
- L'accueil d'éveil : il s'agit d'un projet individuel d'accueil établi entre les parents de l'enfant, la structure et le service de PMI du Conseil Départemental. Il est cofinancé par ce dernier et la famille.



L'Escale des Monts (multi-accueil de Méteren) offre 35 places en crèche et 5 en halte-garderie. 87 enfants sont accueillis par une équipe de 20 personnes (pour 16.75 ETP).

Cet équipement est ouvert 225 jours par an. Sa capacité d'accueil est de 73 220 heures.

56 391 heures enfant ont été facturées, soit un taux d'occupation de 76,85%.

Le multi-accueil « les P'tits Géants » de Steenvoorde offre 25 places en crèche et 15 en halte-garderie. 103 enfants sont accueillis par une équipe de 16 personnes (pour 11.84 ETP).

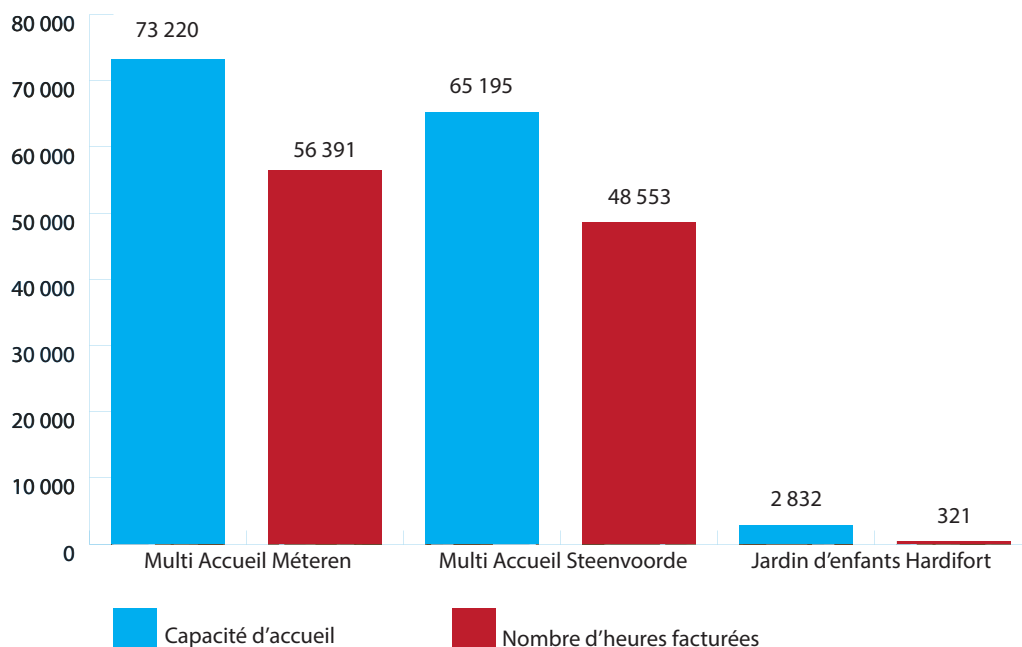
Cet équipement est ouvert 225 jours par an. Sa capacité d'accueil est de 65 195 heures.

48 553 heures enfant ont été facturées, ce qui représente un taux d'occupation de 74,47%.

Le jardin d'enfants « Les petits poucets » géré par la CCFI depuis le 1er juillet 2019 offre 12 places. 13 enfants ont été accueillis par une équipe de 3 personnes (pour 1,04 ETP).

Le jardin d'enfants est ouvert 59 jours pour l'année 2019. Sa capacité d'accueil est de 2 832 heures.

321,5 heures enfants ont été facturées, soit un taux d'occupation de 11,35 %



Les relais assistants(es) maternel(le)s (RAM)

Les RAM (relais assistants(es) maternel(le)s) sont des lieux d'information, d'animation et d'échanges au service des parents, des professionnels de l'accueil individuel : assistants(es) maternel(le)s et gardes à domicile.

La CCFI a développé un réseau de RAM itinérants sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, la Flandre Intérieure est maillée de trois secteurs (Est, Ouest et Sud) divisés en 10 antennes :

- Marais au lièvre avec 2,08 ETP,
- Belle avec 1,05ETP,
- Pays des Géants 1ETP,
- Parc du château 0.80ETP,
- Vallée de la Lys 0,80 ETP,
- Vie rurale 0,85 ETP,
- Monts de Flandre 1 ETP,
- Pays de Cassel 1 ETP,
- Houtland 1 ETP
- Voie Romaine 1 ETP.



Les animatrices relais assistant(e)s maternel(le)s :

- Informe tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance :
 - En informant les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire.
 - En délivrant une information générale en matière de droit du travail et en orientant les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Elles sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent.
 - En éclairant des conditions d'accès et d'exercice de ces métiers,
 - En renseignant sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre,
 - En orientant les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques.
 - En documentant les futurs professionnels de l'accueil individuel de l'exercice du métier.
- Offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,
 - En constituant un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
 - En contribuant à la professionnalisation des professionnels, par le biais d'organismes de formations continues, la mise en place de temps collectifs, de réunions à thème, de conférences, de manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents.
 - En relevant l'offre et la demande d'accueil pour devenir un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

De plus, les RAM est une offre de service gratuite et neutre.

Les 12 animatrices RAM sont les professionnelles médico-sociales possédant les diplômes soit d'éducateur de jeunes enfants ou de conseiller en économie sociale et familiale.

En 2019, 903 assistant(e)s maternel(le)s sont en activités sur le territoire représentant près de 3 097 places d'accueil individuel.

Voici quelques chiffres sur l'exercice 2019 :

- 569 assistant(e)s maternel(le)s différents ont bénéficié du service RAM soit un taux de fréquentation de 63%
- 701 familles différentes ont bénéficié des services du RAM sur 1220 familles employant un assistant maternel soit un taux de fréquentation de 57%
- 3 973 contacts avec les familles ont eu lieu
- 23 771 contacts avec les professionnels de l'accueil individuel
- 786 ateliers d'éveil ont été organisés permettant la participation de 3 479 professionnels, 6 307 enfants et 212 parents.
- 110 assistant(e)s maternel(le)s sont parti(e)s en formation continue soit un taux de progression de 32% entre 2017 et 2018.

b) L'enfance et la jeunesse

Accueils de loisirs avec et sans hébergement

Le programme enfance et jeunesse de la communauté de communes de Flandre Intérieure s'adresse aux jeunes âgés de 3 à 17 ans. Les activités proposées par la Communauté de Communes se déroulent à la fois durant les temps périscolaires et durant les vacances. Elles peuvent prendre la forme d'accueils et de sorties à la demi-journée, à la journée ou de séjours avec ou sans hébergement.



La Communauté de Communes s'efforce de proposer ces activités à des prix accessibles pour l'ensemble des jeunes du territoire. Les tarifs sont fixés selon une modularité tarifaire basée sur le quotient familial permettant à chacun un accès aux services proposés.

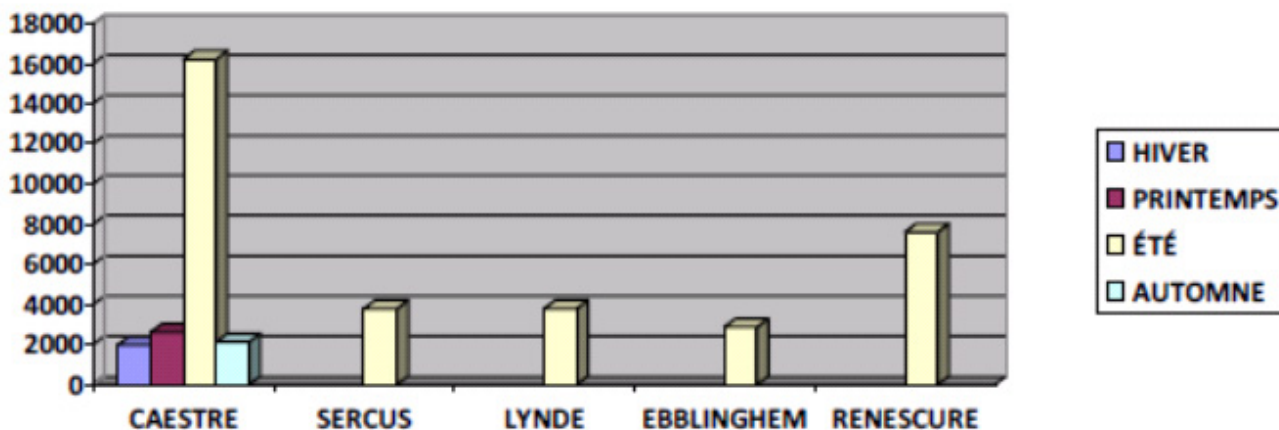
La sécurité est une préoccupation permanente. Une qualification optimale des encadrements est systématiquement recherchée. Les objectifs éducatifs de la communauté de communes de Flandre intérieure s'inscrivent dans une démarche reposant sur les notions de respect, citoyenneté, solidarité, laïcité, et ouverture sur la culture.

Le service commun

Depuis la fusion de 2014, les élus de la CCFI ont décidé le retour de la compétence accueil de loisirs sans hébergement aux communes. Certaines communes ont souhaité continuer à travailler ensemble. Ainsi, 5 communes ont créé un service commun confié à l'intercommunalité. La CCFI gère donc, pour le compte des communes, les accueils de loisirs sans hébergement des communes de Renescure, Lynde, Sercus, Ebblinghem et Caestre.

Ces accueils ne fonctionnent qu'en été à l'exception de ceux de la commune de Caestre qui en bénéficie également aux vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint.

Ainsi, 531 jeunes ont profité des accueils de loisirs sans hébergement, dont 362 en été (84% en heures enfants).



Les sorties

La CCFI organise des sorties récréatives pour les adolescents. Il s'agit de sorties sportives ou ludiques à destination des 12/17 ans. Ils ont pu cette année profiter de parcs d'attractions, s'affronter au paint-ball, au karting ou encore au laser-game. 13 sorties ont été organisées pour 297 jeunes issus de 50 communes qui ont profité de ces activités.

Les séjours jeunes

Chaque année, des séjours hiver (ski) et été sont proposés aux adolescents de Flandre intérieure.

2 séjours au ski de 8 jours chacun, pour 189 places. 7 séjours d'été de 5 à 13 jours pour 316 places.

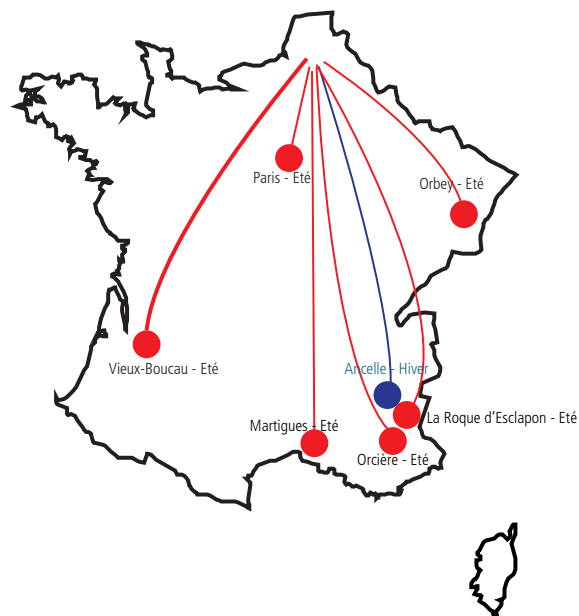
Ainsi, 505 jeunes des 50 communes du territoire ont pu profiter de ces séjours. Le taux de remplissage en hiver est de 100% et de 98% en été, soit plus de 99% au total. Seul le séjour Paris n'a pas fait le plein.

Hiver :

- 2 séjours à Ancelle (Alpes du Sud)

Eté :

- La Roque d'Esclapon (Gorges du Verdon)
- Orbey (Vosges)
- Orcières (Alpes du Sud)
- Vieux Boucau (Landes)
- Martigues (Alpes Maritimes)
- Paris



c) Piscine et natation



Les élus de la CCFI ont pour objectif de permettre, à toute une classe d'âge d'enfants scolarisés, l'accès à l'apprentissage de la natation.

Pour ce faire, la CCFI a pris en charge la moitié du déficit de la piscine municipale d'Hazebrouck et a participé au financement d'une partie de la contribution de la commune de Nieppe au syndicat intercommunal gérant la piscine d'Armentières. La structure intercommunale Aquabelle a comptabilisé 21654 entrées dans le cadre de la scolarité des enfants (scolaire, collège, UNSS).

7 402 entrées dans le cadre des activités sportives (aquagym, aquajogging, aqua-bike), 4 558 entrées concernent les cours d'initiation et de perfectionnement et un total de 46 063 entrées sur l'année 2019.

3.4.7. La solidarité, l'insertion et l'action sociale

a) L'insertion

La communauté de communes participe à l'insertion par le travail, le retour à l'emploi et la lutte contre la précarité.

Les missions locales

Notre EPCI est membre des missions locales de Flandre Intérieure et de la Vallée de la Lys et partenaire du PLIE de Flandre intérieure et de la Vallée de la Lys.

Les missions locales ont été créées en mars 1982, par décret ministériel, à la suite du «Rapport Schwartz» sur le développement du chômage et de la précarité sociale chez les jeunes.

Elles ont pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.

Leur rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les jeunes qui se présentent à elles, en centrant leur intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de leur mission de service public, elles proposent aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiques...).

La relation avec le jeune est basée sur l'approche globale des problématiques d'insertion, la gratuité des prestations, le volontariat des jeunes et l'absence de contrainte réglementaire.

En 2019, la CCFI a financé la mission locale à hauteur de 213 120 euros.

Le PLIE de Flandre Lys

En parallèle, la CCFI a financé le PLIE Flandre Lys, pour un montant de 81 735.20 euros

SESAME Emploi a été lancé courant 2009 par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys / Flandre Intérieure.

Ce programme a pour objet l'accès ou le retour à l'emploi durable d'un public de plus de 26 ans ayant plus d'un an de chômage et éprouvant de réelles difficultés dans son insertion professionnelle. Il permet une action de proximité auprès des publics ciblés par la démarche, en lien avec les entreprises qu'il accompagne et conseille en matière de recrutement.

Sous l'impulsion des collectivités territoriales, il intervient dans le territoire de la commission territoriale d'insertion du Département du Nord, qui regroupe l'Armentériois et le bassin d'emploi de Flandre intérieure. Il est co-financé par l'Etat, la Région Hauts de France, le Département du Nord, l'AGEFIPH, les communes et communautés de communes et le fonds social européen. Il est conventionné par Pôle Emploi.

Orme Activités

L'association Ormes Activités est une association d'insertion par l'emploi, basée sur la commune d'Hazebrouck.

Cette association recrute un public en difficulté, dans le cadre de contrats aidés pour favoriser sa réinsertion à travers des chantiers dans le domaine de l'environnement ou du second œuvre en bâtiment.

Ce public bénéficie de formations organisées par l'association et est encadré sur les chantiers par un chef d'équipe garantissant la qualité du travail effectué.

En parallèle, les communes et l'EPCI mettent à disposition de l'association des terrains ou locaux ateliers pour permettre à l'association de mettre ses membres en situation de travail.

En outre, la CCFI fait appel à cette association pour des chantiers écoles en voirie ou en espaces verts.

La CCFI a attribué en 2019, une subvention de 55 000 euros à l'association.

b) Le portage de repas

L'harmonisation du service de restauration à domicile amorcée en 2017 s'est terminée en 2019 selon les étapes suivantes :

- **Les conditions d'accès :**

Les personnes âgées de 60 ans et plus,
Les personnes en situation de handicap,
Les personnes sortant d'hospitalisation et
Les personnes sous tutelle.

- **L'élaboration d'un règlement intérieur pour les usagers**

- **Le tarif unique à 6.00 euros**

Par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Flandre intérieure (C.C.F.I.) n° 2019/020 du 04/03/2019, le prix unitaire d'un repas est de 6.00 euros T.T.C.

- **L'harmonisation du plateau repas et des jours de livraison.**

Les usagers ont le choix pour les plateaux repas entre :

⇒ 2 menus normaux avec possibilité de remplacer le plat de viande par :

- ✓ Un hamburger de veau (steak haché) ou par du jambon et,
- ✓ Le plat de légumes par de la purée.

⇒ 4 menus régimes :

- ✓ Sans sel,
- ✓ Sans sucre,

- ✓ Sans sel et sans sucre,
- ✓ Sans graisse.

Les plateaux se composent comme suit :

- ✓ Un potage,
- ✓ Une entrée,
- ✓ Un plat de viande,
- ✓ Un plat de légumes,
- ✓ Un fromage,
- ✓ Un dessert,
- ✓ Pain et carré de beurre.

Ponctuellement ou durablement, la livraison de repas permet à l'utilisateur de conserver une alimentation saine, variée, équilibrée et adaptée à son régime ou à ses habitudes alimentaires spécifiques. Ainsi, toute personne domiciliée sur le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure sollicitant le bénéfice de cette prestation doit en faire la demande auprès du service dédié, chargé de l'inscription. Il est possible de commander des repas du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

• Les jours de livraison :

Les livraisons sont assurées du lundi au vendredi entre 7 h 00 et 12 h 30.

- Le lundi : livraison du repas du lundi
- Le mardi : livraison du repas du mardi
- Le mercredi : livraison du repas du mercredi
- Le jeudi : livraison des repas du jeudi et du vendredi
- Le vendredi : livraison des repas du samedi et du dimanche



Plus qu'une livraison, c'est une présence, un sourire, un échange avec l'utilisateur qui est parfois seul durant toute la journée.

• Les compteurs

- ✓ Le nombre de clients a augmenté de 5%, passant de 438 clients en 2018 à 458 clients en 2019.
- ✓ Le volume des ventes a augmenté, dans sa globalité, de 8%, passant de 104 315 repas en 2018 à 113 205 repas en 2019

L'évolution est différente selon les secteurs de livraison :

Secteurs de livraisons	Volume des ventes 2018	Volumes des ventes 2019	Evolution en valeur	Pourcentage d'évolution
Pays des géants	18 599	20 097	1 498	8 %
Monts de Flandre	19 598	20 500	902	5 %
Plaine de la Lys	20 847	22 778	1 931	9 %
Voie Romaine	24 576	27 415	2 839	12 %
Pays de Cassel	20 695	22 415	1 720	8 %

L'augmentation du volume des ventes est principalement due à l'harmonisation des jours de livraison offrant la prestation pour tous les jours de la semaine, du lundi au dimanche y compris les jours fériés. Nous observons cette année encore, une migration des personnes âgées, du monde rural vers le monde urbain (appartements ou foyers) avec pas ou peu de livraison sur certaines communes et une baisse significative des ventes sur d'autres.

Pas de livraison sur 5 communes (Borre, Pradelles, Sercus, Wallon-Capel, Zermezele)

Livraison en baisse sur 22 communes (Bailleul, Bavinchove, Boeschepe, Boeseghem, Caestre, Cassel, Flêtre, Eecke, Godewaersvelde, Hardifort, Houtekerque, Morbecque, Noordpeene, Ochtezele, Oudezele, Saint Sylvestre Cappel, Steenbecque, Steenvoorde, Strazeele, Wemaers-Cappel, Winnezele, Zuytpeene)

Livraison en augmentation sur 23 communes (Arnèke, Berthen, Buyssechere, Blaringhem, Ebblinghem, Hazebrouck, Hondegheem, Le Doulieu, Lynde, Méteren, Merris, Nieppe, Neuf Berquin, Oxelaere, Renescure, Rubrouck, Saint Jans Cappel, Sainte Marie Cappel, Staple, Steenwerck, Terdegheem, Thiennes, Vieux Berquin).

Le compte de résultats :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	543 541.00 euros	Recettes générales	635 479.25 euros
Charges de personnel	240 301.16 euros		
TOTAL	783 842.16 euros	TOTAL	635 479.25 euros
SOLDE = 148 362.91 euros			
SOLDE PAR REPAS = 1.30 euros / repas (Nombre de repas vendus en 2019 : 113 205)			

Rappel des résultats des années antérieures

Solde par repas 2017 : 2.29 euros / repas

Solde par repas 2018 : 2.13 euros / repas

La baisse significative provient des charges à caractère général, notamment du compte 6042, avec un coût d'achat au prix de 4.12 euros HT le repas, au lieu de 4.29 pour la cuisine centrale d'Hazebrouck, 4.95 pour la cuisine centrale de Nieppe et 7.70 pour l'API (Livraison comprise) et de la baisse des charges de personnel due à la réorganisation des tournées en 5 secteurs de livraison au lieu de 8 avec la fin des mises à disposition d'un agent de Nieppe et de 2 agents de Bailleul

En revanche, le lissage du prix de vente, fait baisser le montant total des recettes :

2018 : 640 713.95

2019 : 635 479.25 avec plus de repas vendus (+ 8 %).

Le coût moyen du repas est de 8.51 euros en 2018.

Le coût moyen du repas est de 6.92 euros en 2019.

(Total des dépenses = 887 396.25 euros / 104 315 repas en 2018).

Fournisseur

L'année 2019 conclut cette période d'harmonisation du service par l'exécution d'un nouveau marché dont le titulaire est la société Dupont Restauration

En 2018 la confection des repas était assurée par 4 fournisseurs :

- la cuisine centrale municipale d'Hazebrouck (21 800 repas),
- la cuisine centrale municipale de Nieppe (6 920 repas),
- la société API : produit et livre les repas, pour le secteur de Steenvoorde (11 182 repas),
- la société Dupont Restauration fournit les repas pour les autres communes (74 413 repas).

c) Les actions en faveur des publics les plus vulnérables

La communauté de communes soutient financièrement des acteurs locaux qui œuvrent pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Ainsi, notre collectivité a consacré des subventions à des associations de Flandre intérieure :

- 34 000 euros pour l'association d'action sociale en milieu rural du canton de Cassel,
- 7 000 euros à Solidarité Handi Flandre pour le transport de personnes à mobilité réduite,
- 61 301,40 euros au CLIC Flandre Lys Autonomie.

À noter que la CCFI a également versé 34 800 euros à l'association Santé au Cœur des Monts de Flandre pour participer à la prévention médicale en Flandre Intérieure.

d) Aires d'accueils

Depuis 2014, la CCFI est chargée de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bailleul. Depuis le 1er janvier 2016, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Hazebrouck, auparavant en régie communale, a été transférée à la CCFI.

Les deux aires d'accueil répondent aux obligations fixées dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de 2012-2018 approuvé par arrêté conjoint du Préfet du Nord et du Président du Conseil Départemental du Nord, en date du 24 juillet 2012. Ce schéma a été renouvelé en 2019.

L'aire d'accueil de Bailleul compte 20 emplacements, soit 40 places et a été aménagée en 2006.

L'aire d'accueil des gens du voyage à Hazebrouck a été aménagée en 2007. Elle compte 10 emplacements (20 places).

Bilan de l'aire d'accueil de Bailleul/Nieppe de 2008 à 2019

L'aire d'accueil de Bailleul est gérée sous forme de DSP (Délégation de Service Public) depuis sa création :

- Une première DSP de février 2008 à décembre 2013
- Une deuxième DSP de janvier 2014 à décembre 2019
- Une troisième DSP de janvier 2020 à décembre 2025, qui inclue la gestion des deux aires intercommunales sur les mêmes temporalités

Les bilans d'exploitation de l'aire d'accueil sur ces deux périodes de DSP montrent un bon fonctionnement général et une bonne gestion de l'aire, tant sur le plan de la fréquentation sur le plan financier.

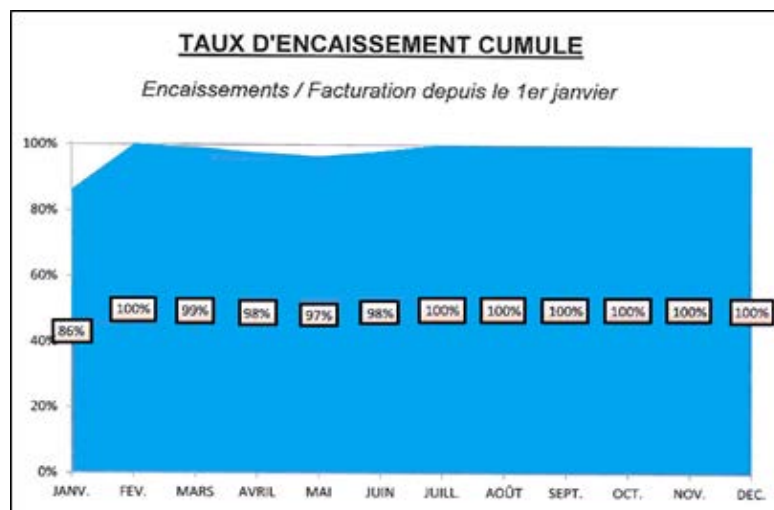
En 2019, le taux de fréquentation est compris entre 55% et 95%. Les taux plus faible en période estivale sont normaux, ils correspondent au départs pour les missions évangéliques.

Taux de fréquentation / mois et par an sur l'aire d'accueil de Bailleul / Nieppe depuis 2008

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2008			35%	15%	75%	85%	60%	75%	95%	100%	65%	15%
2009	70%	60%	95%	95%	95%	85%	90%	90%	100%	90%	100%	95%
2010	90%	95%	95%	95%	30%	45%	85%	100%	100%	100%	90%	100%
2011	75%	65%	80%	90%	65%	70%	75%	90%	100%	95%	75%	55%
2012	55%	95%	50%	0%	50%	35%	90%	90%	95%	100%	90%	85%
2013	85%	100%	100%	85%	40%	70%	0%	95%	90%	90%	85%	75%
2014	60%	70%	75%	0%	40%	45%	65%	85%	85%	85%	95%	100%
2015	95%	100%	80%	90%	70%	85%	5%	90%	95%	95%	100%	100%
2016	90%	80%	75%	90%	70%	70%	60%	65%	70%	75%	65%	40%
2017	35%	40%	45%	40%	75%	65%	25%	35%	60%	80%	80%	90%
2018	65%	65%	70%	100%	100%	95%	65%	75%	55%	65%	75%	75%
2019	75%	65%	65%	85%	95%	65%	55%	70%	85%	90%	90%	90%

Le bilan d'exploitation 2019 de l'aire d'accueil montre un bon fonctionnement de l'aire sur un plan financier.

Le taux d'encaissement régulièrement à 100%.



En résumé, pour l'aire d'accueil de Bailleul/Nieppe : un bon fonctionnement et une bonne gestion de l'aire qui se traduit par

- Une aire bien fréquentée
- Un bon paiement des familles

Bilan de l'aire d'accueil d'Hazebrouck de 2008 à 2019

L'aire d'accueil d'Hazebrouck était gérée sous forme de régie depuis sa création jusqu'à l'année 2018. Depuis 2020, l'aire est gérée sous forme de DSP de janvier 2020 à décembre 2025 :

- Une régie municipale de 2007 à 2016
- Une régie intercommunale avec un marché de prestation de service de 2016 à 2018
- Une troisième DSP de janvier 2020 à décembre 2025, qui inclue la gestion des deux aires intercommunales sur les mêmes temporalités

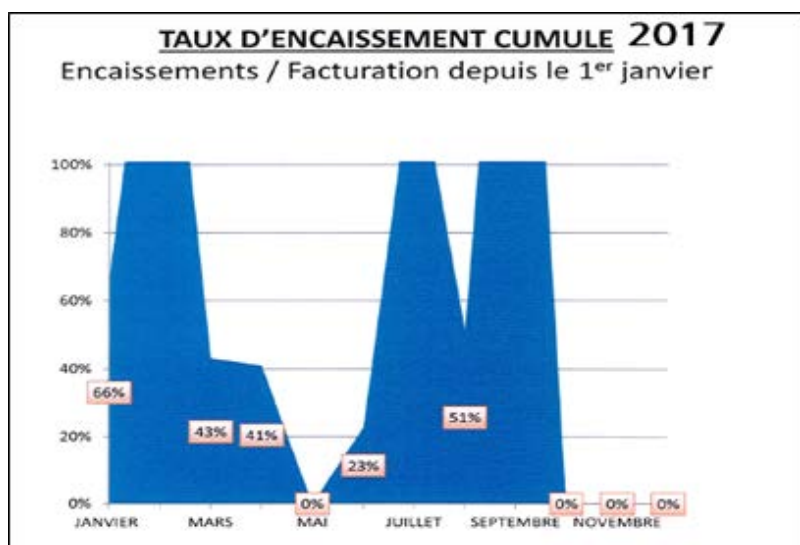
Dès la prise de la compétence de la gestion de l'aire d'accueil d'Hazebrouck, en 2016 une visite sur les lieux a été organisée : l'aire d'accueil était vieillissante et un projet de rénovation était envisagé.

En effet, l'aire d'accueil avait subi beaucoup de dégradations et de vols qui se sont poursuivis en 2017 et 2018. Suite à ces dégradations régulières, l'aire a été fermée en août 2018.

Les bilans d'exploitation de l'aire d'accueil avant sa fermeture montraient une bonne fréquentation de l'aire (voir tableau ci-dessous).

Taux de fréquentation / mois et par an sur l'aire d'accueil d'Hazebrouck depuis 2016

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2016	100%	100%	70%	70%	70%	50%	40%	70%	60%	60%	70%	50%
2017	40%	30%	30%	30%	80%	30%	40%	50%	50%	50%	40%	40%
2018	Occupation illicites											



A contrario, les taux d'encaissements irréguliers et faibles sur certaines périodes montrent des difficultés en terme de gestion financière en matière d'encaissement et de paiement (voir graphique des taux d'encaissement, taux d'encaissement faibles).

En 2019, la CCFI a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'aire d'accueil Intercommunale d'Hazebrouck et création d'une place en habitat adapté de type terrain familial. Par ce projet, la CCFI envisage un traitement qualitatif des équipements qui devra intégrer la spécificité du mode d'habitat des gens du voyage. Le maître d'œuvre s'appuiera sur l'exemple de l'AAGV de Bailleul, afin de proposer un équipement adapté aux besoins et attentes des ménages issus de la communauté des gens du voyage.

La CCFI a également souhaité aménager une place en terrain familial dans la mesure où le besoin de sédentarisation sur l'aire d'accueil d'Hazebrouck avait clairement été identifié avant la fermeture de l'aire pour travaux. En effet, une famille était très présente sur l'aire d'accueil, leurs enfants étaient même scolarisés dans une école de la commune.

Ce besoin a également été identifié dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Cet équipement de terrain familial est cohérent avec les enjeux du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage du Nord, les enjeux en lien avec le constat d'un phénomène croissant de la sédentarisation sur les aire d'accueil et le manque de places identifié pour les équipements d'habitat adapté à destination des Gens du Voyage.

En résumé, pour l'aire d'accueil d'Hazebrouck : un fonctionnement inadapté de la gestion en régie, qui se traduit par

- Une aire bien fréquentée mais fortement sédentarisée (peu de mobilités)
- Un mauvais paiement des familles

Un projet de rénovation de l'aire d'accueil actuellement en cours, avec la création d'une place en habitat adapté de type terrain familial pour limiter la sédentarisation de l'aire.

Un changement du mode de gestion (passage d'une gestion en régie à une gestion en DSP, plus adaptée aux difficultés de ces missions)

3.4.6. La culture

L'année 2019 marque une étape considérable dans l'avancée des projets culturels du territoire. Les principaux axes structurant la politique culturelle sont posés et actés par l'adoption du projet Artistique et culturel, la prise de gestion du réseau de la Serpentine, la création du nouveau réseau 'T Boekhuus, le développement des actions culturelles en milieu rural, la poursuite des actions existantes. Aujourd'hui dotée d'un projet Artistique et Culturel, la CCFI poursuit la mise en œuvre de la politique culturelle et propose de nombreux dispositifs et actions en faveur de l'accès des habitants du territoire à la culture. En adéquation aux droits culturels de la Déclaration de Fribourg, son programme se décline sous toutes les formes d'action culturelle et s'inscrit dans la pluralité de disciplines.

a) L'élaboration et l'adoption du Projet Artistique et Culturel

La culture étant une des composantes du projet de territoire, l'élaboration et l'écriture du projet culturel était indispensable pour formuler la volonté commune d'irriguer la culture à l'échelle du territoire. Dans cette démarche de définir ensemble les orientations, le projet culturel se doit d'être structuré et coordonné afin que chaque acteur bénéficie de projets collectifs et enrichissants.

Deux ans de travail sur le diagnostic et l'écriture ont été nécessaires pour voir aboutir le projet. Puisque cette étape de construction a fait l'objet de nombreux échanges, de rencontres et de concertations avec l'ensemble des communes et des acteurs concernés. Des groupes de travail y ont été constitués et programmés pour mener ensemble les réflexions de cette construction de projet.

Adopté par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2018, le projet constitue aujourd'hui un socle commun de développement culturel et traduit les priorités culturelles du territoire.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

La politique culturelle se définit donc en deux axes de développement : la transversalité et la cohérence de territoire





LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Soucieux de faire de son territoire un espace de richesse et de diversité culturelle et artistique, le projet s'inscrit dans trois priorités :

Développement culturel du territoire

- Le réseau de développement culturel en milieu rural
- Le regard croisé entre la culture et le patrimoine
- La mise en réseau des acteurs du territoire

Développement lecture publique et pratiques associées

- La mise en réseau des acteurs de la lecture publique
- Le développement de la lecture publique et ses pratiques

Structurer l'activité culturelle du territoire et valoriser l'existant

- Fédérer les énergies
- Doter du territoire d'outils structurants
- Intégrer une démarche durable de développement culturel
- Renforcer les liens avec les partenaires institutionnels

b) Les classes lecture écriture culture (C.L.E.C.) et sorties de classes

Initié en 1999 et déployé sur l'ensemble des communes de la CCFI en 2015, le dispositif CLEC est un projet à destination des écoles primaires, privées et publiques, du territoire qui vise principalement les classes des élèves du CP au CM2.

Ce programme dont l'objectif est d'aider les élèves à renforcer leur pratique de lecture et d'écriture rythme la vie des scolaires pendant cinq périodes d'ateliers.

Cette année, le programme de la CLEC a proposé deux thèmes principaux : développement durable, culture et patrimoine.

La classe lecture se déroule en moyenne sur 4 jours sur le temps scolaire, en fonction des horaires et des impératifs de l'école.

Ce dispositif vise 5 objectifs :

- Enrichir les apprentissages de la lecture et de l'écriture à travers un thème en utilisant différents supports, par des ateliers en petits groupes, par le biais d'outils pédagogiques mis à disposition par la CCFI,
- Permettre l'accès à la culture à travers une thématique et des recherches,
- Enrichir les projets d'écoles et des enseignants, de façon plus approfondie en consacrant la semaine à celui-ci en lien avec la thématique choisie,
- Créer une production finale : affiches, spectacle, une exposition, un livret résultant de cette classe lecture et en rapport avec le thème choisi,
- Impliquer les parents, élus, professionnels, partenaires autour d'un même projet.



Pour l'année scolaire 2018-2019, ce sont 18 écoles, composées de 29 classes et de 726 élèves qui ont bénéficié du dispositif. Les classes travaillent, au choix, sur un des 2 thèmes suivants : « culture et patrimoine » (patrimoine, institutions, traditions...) et le développement durable (biodiversité, tri, environnement...).

Un temps de restitution a été organisé le 11 juin 2019 pour valoriser le travail des élèves et enseignants réalisés durant les sessions programmées.

c) **Le réseau des musées**

Créé en 2007 et animé par l'association Pays de Flandre, le réseau des musées regroupe 22 musées répartis sur les territoires des Flandres.

Les actions développées au sein de ce réseau s'inscrivent totalement dans la stratégie commune de développement touristique et culturel des deux territoires ;

Par une convention triennale signée en 2019, la CCFI et la CCHF (communauté de communes Hauts de Flandre) assurent les missions de coordination de mise en réseau des Musées autour de deux événements phares, Festival Musique au Musée et Nos musées ont du goût. Cette coordination s'effectue de manière alternative entre les communautés de communes durant le mandat de la convention. Pilotés cette année par la CCFI, les festivals des musées ont mobilisé de nombreux participants et ont su mettre en avant une réelle collaboration entre différents partenaires, le réseau des musées, les services culturels de la CCFI et CCHF et les offices de tourisme des deux territoires.

FESTIVAL MUSIQUE AU MUSEE

Le festival Musique au Musée est un événement qui constitue l'origine de la création du réseau. Durant l'événement, les musées accueillent des concerts de divers genres au sein des collections afin de permettre aux visiteurs une nouvelle expérience du musée. Cette édition a réuni 13 musées participants et proposé 11 dates et 2 dates exceptionnelles. La programmation proposée a traversé tous les styles, notamment la musique du monde, la musique classique, la folk, le blues, le jazz, la funk ou encore le rock. Le programme se déroulant du 12 au 28 avril a été constitué essentiellement de groupes locaux et a accueilli les ensembles suivants :

- Trio piano, Violon, violoncelle
- Ecole municipale de Bailleul
- Om Een Keër
- Kyab Yul-Sa
- Ondines Horseas
- Ecole de musique de Bailleul
- Little Devils
- Les manikraks
- Ecole de musique intercommunale de Hondschoote
- Quintette Strass Brass
- Ojard



Cette année, le festival a attiré plus de 800 personnes constituant un public essentiellement local.

Cette première coordination portée par la CCFI a permis de relancer une dynamique de travail des partenaires et de fédérer les musées autour d'une manifestation conviviale. De même, la mission de coordination a donné un nouveau souffle de développement d'une action plus large qui s'inscrit dans l'enrichissement de l'offre culturelle du territoire.

NOS MUSEES ONT DU GOÛT

Nos Musées ont du goût est la seconde manifestation fédératrice du Réseau des Musées de Flandre. Elle se déroule en deuxième partie de l'année sur le mois d'octobre. Dans un objectif de mettre en avant l'art culinaire, le programme propose une expérience gustative au public. De la même manière que le Festival Musique au Musée, l'objectif est de faire l'expérience du musée de façon atypique. Sept musées ont participé au festival et ont proposé un programme riche autour du goût. Durant les trois semaines de festivité, les musées ont accueilli plus de 900 personnes provenant du territoire et hors territoire.

Il est à noter que l'aspect convivial de l'événement répond à l'objectif premier de donner une image moderne et ouverte des musées mais aussi de renforcer les liens des acteurs du réseau.



dans un cadre professionnel, scolaire, ou encore associatif.

Les artistes ont fait découvrir leur démarche artistique et les processus créatifs qui les animent par le biais de rencontres et de gestes artistiques qui se conçoivent en lien direct avec les structures intéressées.



En présence de :

- Aymeric CAULAY, artiste plasticien
- Perrine SAUPE et Martin DUCARIN, photographe/plasticienne/constructeur
- Delphine DESHAYES, artiste plasticienne
- Frédéric MALENFER, auteur illustrateur
- Giulia CASAGRANDE, cinéaste

Le dispositif du CLEA a permis aux publics de se rencontrer et d'échanger avec les artistes mais aussi d'appréhender des œuvres et des démarches artistiques de façon originale. Le CLEA est ainsi venu développer et enrichir l'offre du territoire en matière d'éducation artistique et culturelle.

En 2019, en quelques chiffres, les CLEA a permis la réalisation de 148 actions culturelles :

- 58 structures éducatives ou culturelles
- A touché près de 8 000 personnes
- 37 actions dans les écoles primaires et maternelles
- 16 actions avec des associations
- 19 actions dans des médiathèques + l'ensemble des médiathèques de la Serpentine
- 10 actions dans des collèges
- 6 actions dans des lycées
- 11 actions dans les musées
- actions dans les maisons de retraite
- actions dans les hôpitaux
- 24 actions communales
- actions avec les ateliers parents/enfants du Relais Assistantes Maternelles.

Au total, environ 8 000 personnes ont été touchées par ce dispositif. Le CLEA est aussi l'occasion de proposer une action de formation aux enseignants, dans le cadre de la 27^{ème} heure.

g) Opéra Bus

L'opéabus est une salle de spectacle ambulante et autonome de la compagnie Harmonia Sacra, un véritable opéra miniature : tous les codes artistiques de l'opéra réunis dans un bus. L'opéabus est un outil de diffusion original et innovant.

Programmation du spectacle « Noël Royal » :

- Sophie FRANCOIS, soprano
- Patricia BONNEFOY, violon
- Patrick HEILMANN, orgue / clavecin

L'Opéabus permet l'accueil d'une trentaine de personnes par séance. En 2019, 7 lieux de diffusion avec 4 représentations étaient programmées accueillant 391 personnes dans les communes de Vieux-Berquin, Neuf Berquin, Oudezeele, Nieppe, Morbecque, Flêtre et Steenbecque.

h) Cinepiscine

Pour la première fois, la piscine intercommunale accueille le cinéma. Le 28 septembre 2019 en partenariat avec la cinéligue, la CCFI programme Vaiana et le Grand Bain. Il y a eu 182 participants aux deux représentations.

i) Centre André Malraux, Scène(s) de territoire, Hazebrouck

En 2019 la CCFI a conventionné avec le Centre André Malraux pour 3 années dont les objectifs sont :

- d'organiser une saison de spectacles vivants et de s'affirmer comme une structure de production et de confrontation de formes



- artistiques pluridisciplinaires,
- d'impulser dans son aire d'implantation (Hazebrouck et l'ensemble du territoire de Flandre Intérieure) des actions de développement culturel favorisant de nouvelles initiatives à l'égard de la création artistique à destination de tous les publics,
- de favoriser l'accès à la programmation culturelle, notamment en développant des dispositifs spécifiques. Dans ce cadre une attention particulière est portée en direction des publics scolaires, des familles, des associations et des personnes qui n'ont pas accès à la culture pour des raisons financières, sociales ou géographiques.

La CCFI accompagne le Centre André Malraux dans la mise en œuvre du festival du P'tit Monde à l'échelle du territoire. Le festival du P'tit Monde est reconnu par les professionnels et les habitants. La fréquentation est en constante évolution avec un renouvellement permanent des propositions artistiques.

- La tournée mondiale des villages par une programmation de spectacles dans les villages du territoire
- Les actions culturelles « Les petites voix du Monde » en lien avec les réseaux de Médiathèques.

j) Mise en place des réseaux de la Lecture Publique



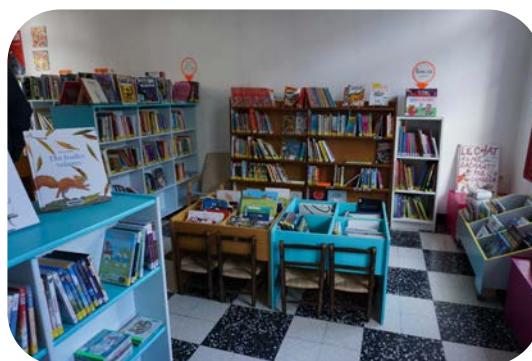
POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE PORTEE PAR LES COMMUNES ET LA CCFI

Dès l'adoption du projet Artistique et Culturel, la CCFI a souhaité porter les domaines de la lecture, de l'écriture à l'échelle du territoire et s'est inscrite dans le cadre du « Contrat Territoire Lecture » mis en place par la DRAC. Ce contrat de territoire de lecture propose aux collectivités le cadre d'un partenariat pour la mise en œuvre d'objectifs partagés pour le développement de la lecture et l'accès aux usages numériques de la culture. Il permet également de lutter contre les inégalités face à la maîtrise de la langue, garante de l'intégration aux plans social, culturels, et professionnel. Autour de la sensibilisation du public à l'écrit et aux médias, le CTL vise à équiper le territoire en nouvelles structures répondant aux pratiques culturelles actuelles, adapter les structures existantes et leurs outils, accompagner les professionnels des bibliothèques dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire, encourager la création de réseaux, notamment numériques.

Dans ce cadre, les communes du territoire et la CCFI ont mis en œuvre cette politique en organisant un vaste chantier autour des réseaux de Lecture publique qui comporteront la reprise du réseau La Serpentine regroupant les bibliothèques de l'est du territoire et la création d'un nouveau réseau structurant les bibliothèques de l'ouest du territoire. Articulé autour d'un projet commun, des comités de pilotage et technique constitués d'élus, des bibliothécaires, des bénévoles et des partenaires institutionnels ont été mis en place et œuvré pendant plusieurs mois pour élaborer un règlement des réseaux de Lecture publique.

SERVICE COMMUN DES RESEAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Placée en « tête de réseau administrative » et chargée de la coordination des deux réseaux, la CCFI propose dans le cadre du service commun, la bonne gestion et le développement des futurs réseaux. Ce service commun de lecture publique est ouvert à toutes les communes du territoire qui souhaitent y adhérer. Sa mission de coordination sera essentielle pour accompagner et favoriser les échanges entre les bénévoles et les professionnels, pour mettre en commun les projets et fédérer les services autour des différents objectifs, axes et actions des réseaux définis dans le Contrat Territoire Lecture signé le 24 juin 2019 à l'Espace Culturel de Nieppe. Ce projet de mise en réseau comporte plusieurs avantages permettant l'amélioration des services rendus aux habitants du territoire :



Plus de services à la population :

- Des animations mutualisées et ancrées dans le territoire
- Une offre documentaire étendue : plus abondante et plus diversifiée
- Une seule carte pour toutes les bibliothèques du réseau
- Emprunter et rendre n'importe où dans le réseau grâce à une navette

Une efficacité accrue : des économies d'échelle (informatique, matériels, collections...)

- Un traitement partagé des documents pour plus d'efficacité
- Un maillage dynamique
- Des équipements complémentaires garantissant à chacun un service de proximité

- Mutualisation des compétences et échanges de bonnes pratiques
- Des projets partagés fédérateurs

Une équité de service à l'échelle du territoire :

- Des services « réseau » au quotidien pour les habitant(e)s
- Communication commune ou coordonnée

Un partenariat avec la Drac et le Département du Nord :

- Des soutiens financiers
- Des aides en matière de formation
- Des aides en matière de formation

Dans le cadre de ses missions et pour assurer la mise en réseau des bibliothèques, la CCFI mettra en place les services suivants à partir du 1er janvier 2020 :

- Mise en place d'un logiciel commun et de l'équipement informatique sur l'ensemble des réseaux
- Assistance de prêts
- Formation des bibliothécaires bénévoles et salariés
- Conception et réalisation des outils de communication : logo, charte graphique, plaquette d'information des services rendus par les futurs réseaux
- Mise en place de la circulation des œuvres entre les structures du même réseau par un prestataire de service
- Organisation des événements culturels communs des réseaux.



ccfi

Communauté de Communes

**Flandre
Intérieure**

Communauté de communes de Flandre intérieure

222 bis rue de Vieux-Berquin - 59190 HAZEBROUCK

Tél : 03.74 54 00 59

www.cc-flandreinterieure.fr



Une équipe au service du territoire

